

Le risque de confrontation armée s'accroît

La flotte argentine appareille

(D'après Reuter, AP et AFP) — Alors qu'Alexander Haig reprenait son bâton de pèlerin pour Buenos Aires, la Grande-Bretagne et l'Argentine continuaient à se préparer pour la guerre pendant que l'Union soviétique tirait des ficelles pour profiter politiquement de la situation. Le secrétaire d'État américain doit reprendre ses conversations avec les responsables argentins dans la matinée.

déclarait-on hier de source diplomatique américaine.

Au cours de la journée, Buenos Aires a renforcé ses positions dans l'archipel occupé depuis le 2 avril, accroissant ainsi les risques d'une confrontation armée avec la Grande-Bretagne.

Des unités blindées sont déployées dans les îles de Georgie du Sud, a-t-on indiqué de source militaire. On précise que

ces îles inhabitées, à 2,300 km au large des côtes argentines, seraient défendues tout comme l'archipel des Falkland.

Ce nouveau déploiement de forces accroît le risque d'un affrontement avec la flotte d'intervention britannique, attendue au début de la semaine prochaine dans les eaux de l'archipel.

Il démontre, contrairement aux supputations avancées par plusieurs journaux

de Buenos Aires, que les autorités argentines n'ont pas l'intention de renoncer aux îles extérieures pour se consacrer à la seule défense des Malouines.

Le gros de la flotte de mer argentine a quitté hier son port d'attache, Puerto Belgrano (500 km au sud de Buenos Aires), a annoncé officiellement un porte-parole de la marine argentine, sans préciser la direction prise par la flotte.

Le navire amiral, le porte-avions «25 mai», a également pris la mer et aurait, en compagnie de la flotte, mis cap au sud, vers les îles Malouines, selon des informations non confirmées, pour prendre position en attendant l'arrivée de la flotte britannique prévue au début de la semaine prochaine.

Le «25 mai» transporte normalement

Voir page 18: Flotte

Le chemin de la reine

«C'est triste...»

par Michel Vastel

OTTAWA — Il est des bottes que la Noblesse, fût-elle de robe, n'a pas le droit d'esquiver. Passé minuit, à l'heure GMT, le gouvernement canadien a mis hier, sur le chemin de la reine, une bonne centaine de journalistes qui devaient en principe laisser calepin et stylo à la porte de la résidence du gouverneur général.

C'était évidemment compter sans l'appétit de professionnels qui n'avaient eu jusqu'ici qu'à parler du «rose géranium» du chapeau de Sa Majesté — et du chapeau rouge, lui aussi «géranium» — de madame Jean-Luc Pepin.

La reine a donc trouvé, sur son chemin, un d'Artagnan québécois qui avait manifestement envie d'en découdre avec elle... Et elle s'en est sortie, à la plus grande surprise des officiels canadiens, avec une aisance remarquable.

Alors qu'elle était déjà en retard de 25 minutes sur son horaire — la façon pour une souveraine de souligner qu'elle apprécie sa compagnie — un journaliste québécois demanda à la reine du Canada s'il lui arrivait «de parler de politique». La surprise fut à peine visible avant qu'elle relance: «jamais!». Ça n'était pas une esquisse suffisante pour empêcher qu'on lui pousse: «mais, madame, vous ramenez une constitution, ici». «C'est spécial», répondit la reine du Canada qui faillit s'en retourner à son escorte d'agents de sécurité qui, n'étant pas britanniques mais canadiens, ne comprenaient rien à cet échange en parfait français.

Le journaliste se servit alors d'un anglicisme pour lui rappeler qu'elle était à quelques encablures du Québec et lui demanda si elle se sentait «confortable» dans cette situation dont le Québec se tient volontairement loin. «C'est triste», laissa tomber la souveraine, une estocade qui lui permit de sortir, indemne, de cette trop longue réception.

L'allure — il faudrait parler de démarche en langage protocolaire — de la reine du Canada, tranquille, assurée, naturellement au-dessus de l'empoignade constitutionnelle qu'elle venait conclure, a marqué sa première journée au Canada.

En fait, l'attitude de la reine a remarquablement contrasté avec le style nerveux, contracté, soupçonneux et diablement inquiet du gouvernement fédéral depuis qu'il consent à parler de cette visite. Le contraste fut d'autant plus fort hier que la reine traversa la réception en français quand il le fallut alors que les fonctionnaires du secrétaire d'État, le Néo-Ecossais Gerald Regan, s'obstinent depuis plusieurs jours à ostensiblement ignorer qu'il existe deux langues officielles au pays. Il ne suffit pas de parler anglais pour faire preuve de noblesse et c'est la reine, hier, qui l'a discrètement rappelé.

On sent de plus en plus à Ottawa que la reine arrive, par sa seule présence, de rescaper le spectacle d'un fiasco historique. Depuis plusieurs jours, ministres et fonctionnaires fédéraux s'acharnent à donner à l'événement un ton rabougri comme un printemps tardif, comme si on se sentait gêné de célébrer. Sa Majesté est débarquée hier, avec son sourire de grand-mère qui en a vu d'autres avec ses trois enfants et un air de dire — «Voyons-donc, vous n'allez pas faire cette tête-là!»

Du coup, encore sur le tapis rouge qui reliait le Boeing 707 au hangar de l'aéroport d'Ottawa, le premier ministre a lancé à la presse «cheer up». Le correspondant de la City-TV, de

Voir page 18: Triste

Pour éviter le «nauffrage collectif»

Lévesque appelle le Québec à la résistance



Accueillie par le premier ministre Trudeau à son arrivée à Ottawa hier, la reine Elizabeth salue discrètement quelques spectateurs au passage. Elle proclamera la nouvelle constitution canadienne, dans la capitale demain. (Photolaser CP)

La reine accueillie à Uplands par le gouverneur et Trudeau

OTTAWA (PC — LE DEVOIR) — La reine Elizabeth II, souveraine d'Angleterre et du Canada, est arrivée à Ottawa hier pour une visite de quatre jours dont le moment culminant sera, demain, la cérémonie de promulgation de la nouvelle constitution canadienne.

Le Boeing 707 des Forces armées canadiennes dans lequel elle voyageait s'est posé à l'aéroport d'Uplands à 15 heures et une minute. Toute vêtue de rose, la reine a été accueillie à sa descente d'avion par le gouverneur général du Canada, M. Edward Schreyer, et le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau. Le prince consort n'arrivera dans la capitale qu'au-

jourd'hui.

Dans un hangar servant aux cérémonies officielles et pavé pour la circonstance de drapeaux canadiens et britanniques, la souveraine a rencontré quelques centaines d'employés de la base militaire et elle a passé en revue la garde d'honneur, le deuxième régiment de la Royal Canadian Horse Artillery, pendant que le trentième régiment d'artillerie de campagne tirait une salve de 21 coups de canons. Rien ne manquait à l'exercice, de la signature du livre d'or de la base jusqu'à la présentation d'une gerbe de fleurs par Kelly Davidson, jeune élève d'une école primaire de Harrington, au Québec.

Quelques 400 invités s'étaient rendus accueillir Elizabeth II, à laquelle M. Trudeau a présenté, entre autres, le juge en chef de la Cour suprême, M. Bora Laskin, le chef de l'opposition, Joseph Clark, la présidente de la Chambre des Communes, Mme Jeanne Sauvé, le président du Sénat, M. Jean Marchand, le maire d'Ottawa, Mme Marion Dewar.

La reine a ensuite été conduite, dans une limousine gouvernementale, à Rideau Hall, la résidence du gouverneur général, où elle logera durant son séjour au Canada. Quelques milliers de personnes s'étaient massées sur le parcours de 18 ki-

Voir page 18: Reine

par Pierre O'Neill

Pour éviter le «nauffrage collectif», le premier ministre René Lévesque appelle les Québécois, à la résistance et les invite à opter pour l'indépendance politique avant qu'il ne soit trop tard.

Au cours de l'émission de télévision diffusée hier soir sur le réseau TVA, le chef du gouvernement québécois a fait le procès du fédéralisme canadien sous le régime libéral de M. Trudeau pour conclure: «Quant à nous, la preuve est faite qu'à l'intérieur de ce régime fédéral, tel qu'on l'a tricoté contre nous, les dangers pour notre avenir national, pour notre simple sécurité collective, pour notre dignité même, ces dangers ne feront que s'accroître».

Pendant près d'une demi-heure, M. Lévesque s'est efforcé de rappeler les plus sombres étapes des vingt dernières années de négociations constitutionnelles. À l'aide d'un tableau, il a d'abord fait ressortir les vices que renferme la nouvelle constitution et a tenté de démontrer comment le premier ministre Trudeau entend faire du Québec, «non seulement une province comme les autres, mais une province qu'on maîtrise et que l'on asservit plus que jamais». M. Lévesque semblait nerveux et dans l'ensemble sa performance est apparue décevante. Dans les derniers moments de l'émission, il s'est rendu compte que le temps manquait et il lui a fallu écarter une partie de son exposé et se hâter pour parvenir à livrer l'essentiel de sa conclusion.

Voir page 18: Lévesque

Ryan: non à Ottawa et au PQ

par Pierre O'Neill

Le chef du Parti libéral du Québec refuse l'invitation du premier ministre Trudeau de participer aux cérémonies entourant la proclamation de la nouvelle constitution par la reine Elizabeth, parce qu'il ne veut, d'aucune manière, cautionner une entente qui demeurerait à ses yeux «inacceptable» aussi longtemps que le Québec n'en sera pas partie.

Au cours d'une conférence de presse au secrétariat de la rue Gifford à Montréal, M. Ryan a tenu à souligner hier que le gouvernement Lévesque est le seul représentant légitime du Québec face au gouvernement fédéral et que la présence de députés du PLQ à ces cérémonies ne saurait y suppléer.

À propos de l'initiative des 22 députés qui ont accepté l'invitation de M. Trudeau, le chef du PLQ n'y voit pas un geste de défiance à son leadership mais il les prévient qu'ils devront souscrire aux principes énoncés dans cette déclaration officielle qui rappelle les motifs du Québec pour rejeter cette nouvelle entente intervenue entre le gouvernement et les neuf autres provinces. M. Ryan a indiqué que tous les députés, y compris les 22 invités d'Ottawa, devront se montrer soli-

Voir page 18: Ryan

Saint-Pierre et Miquelon

3) Le retour à la mer

par
Alain Gerbier

collaboration spéciale

Journaliste français, Alain Gerbier revient d'un séjour aux îles Saint-Pierre et Miquelon, où le premier ministre français, M. Pierre Mauroy, fera escale le 21 avril. Il nous livre une analyse politique et économique de l'archipel, notamment de sa «guerre des pêches» avec le Canada.

leur principale richesse était «la mer». Certains en conviennent: «Ce n'est pas à Saint-Pierre que l'on va construire une aciérie!», lance volontiers le député-

maire Albert Pen. «L'avenir de l'archipel passe par la mer» tient du leitmotiv. C'était assurément vrai du passé: l'archipel station-service des bancs de Terre-Neuve

connaissait la prospérité. Ce rôle de magasin général du Golfe constituait la base de son économie... Aujourd'hui le sentiment d'étalement économique consécutif à l'extension de la zone maritime sous contrôle canadien n'en est que plus vif: «Les mesures prises par le Canada conduisent à l'asphyxie de Saint-Pierre. Si l'on ne nous donne pas le droit de pêcher, on nous refuse le droit à l'existence», souligne M. Louis Hardy, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Pierre. «Ce ne sont pas trois chalutiers et cinquante doris qui peuvent soutenir l'économie de l'archipel», note de son côté M. Jean-Pierre

Voir page 18: Saint-Pierre

tourisme



L'Ulster à ciel ouvert

Monique Nuytemans a découvert en Ulster des musées en plein air qui remontent à peine à un siècle ou deux. On y évoque surtout les racines ancestrales qui relient les Irlandais du Nord à l'Amérique, par voie de migration. Page 9



L'Auberge du Roy

Poursuivant sa série d'articles sur les auberges de qualité au Québec, Jacques Coulon nous fait connaître l'Auberge du Roy que l'on découvre, dissimulée par un bouquet de hêtres centenaires, à la limite du village de Deschambault, sur l'ancien Chemin du Roy. Page 10

AU SOMMAIRE

Éditorial

L'absence du peuple québécois aux fêtes d'Ottawa n'est pas un simple accident voisin d'un caprice passager. Elle traduit l'exclusion de ce peuple d'une entente superficielle et bâclée ne répondant pas à ses aspirations profondes. Cette fête constitue une étape piégée dans l'histoire du Canada. L'éditorial de Jean-Louis Roy. Page 16

Guerre des prix dans l'essence?

Les stations-service qui ont récemment majoré leurs prix font face à une baisse de la demande qui a obligé certains détaillants à faire marche arrière. Selon un de ces garagistes, «on va revenir à une guerre des prix» et «l'augmentation des derniers jours disparaîtra d'ici à la fin du mois». Page 13

Le monde

■ Les divergences sur le Sinaï ne retarderont pas le retrait. Page 4

L'Air de la Campagne

Randonnée Équestre en Charrette Familiale

7 jrs • Ad. : 195 \$ - Enf. : 95 \$

Ranch Équestre

2 jrs : 109 \$ - 5 jrs : 269 \$

agritours

Montréal (514) 288-8090

Ailleurs au Québec:

1 (800) 361-6196 (sans frais)

525 Av. Viger est, Montréal H2L 2P1

Le Petit Vito

le «libre-service» de Côte-des-Neiges

spécialité italienne

«excellent menu à bon prix!»

5400 ch. Côte-des-Neiges (coin Lacombe)

Selon le commissaire chargé de l'enquête à la CTCUM

Les syndicats ne saisissent pas la «perche tendue»

par Paule des Rivières

Le commissaire chargé de l'enquête sur les relations de travail à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM), Me Germain Jutras, se demande pourquoi les syndicats ne saisissent pas la perche que leur tend la partie patronale.

C'est ce qu'il a déploré hier au terme d'une journée d'audiences, devant les porte-parole de la CTCUM et des syndicats d'employés d'entretien et de bureaux.

Car, bien que les témoignages de l'enquête sur les relations de travail, qui doit être terminée au plus tard le 11 mai, ne constituent pas des négociations ou les parties font des offres, le commissaire Jutras n'en voit pas moins des occasions de reprendre le dialogue.

Et, faisant référence à un exemple donné la veille par l'avocat patronal, Me Alain Lortie, Me Jutras a dit: «Si vous ne considérez pas que cela est une perche tendue en vue des négociations, j'en perds mon latin».

La veille, interrogé longuement sur la souplesse réelle de son mandat de négociations, Me Lortie avait indiqué qu'il pourrait par exemple très bien être d'accord avec la réduction de la durée de la semaine de travail de 40 à 39 heures si cela faisait partie d'un règlement global et si en échange le syndicat acceptait de fermer un des garages durant la période des Fêtes.

Me Lortie avait indiqué que cela pourrait l'intéresser en dépit du fait que la CTCUM ne récupérerait pas, avec la fermeture du garage, ce qu'il lui en coûterait pour réduire la semaine de travail d'une

heure. Il faudrait alors, estime l'employeur, augmenter la masse salariale de plus de 2%.

Cela apparaît intéressant au commissaire Jutras. On vous offre une augmentation de 7%, plus une indemnité de vie chère, a-t-il rappelé aux syndicats en ajoutant «ce n'est pas en ne vous parlant pas que vous allez régler vos problèmes».

Dimanche et lundi, les syndicats se réunissent et ils voteront sur l'opportunité de faire la grève le 11 mai pour appuyer leurs demandes. En janvier, une loi spéciale leur a enlevé ce droit jusqu'à cette date et a institué l'enquête que mène Me Jutras.

Les trois groupes d'employés qui sont visés par l'enquête sont sans contrat de travail. Ce sont les 4.200 chauffeurs, les 450 employés de bureau et les 1.200 employés de soutien. Ces derniers demandent une augmentation de 10% pour la

première année de leur contrat. Ils gagnent actuellement \$11.50 l'heure, en moyenne.

La CTCUM a fait valoir à plus d'une reprise que l'ensemble des demandes des employés représentaient une hausse de la masse salariale de 80%.

Les syndicats de leur côté veulent s'expliquer davantage avec les usagers de l'autobus et du métro à Montréal. C'est dans cet esprit que les représentants des employés d'entretien et de bureaux (tous deux affiliés à la Confédération des syndicats nationaux) organisent une rencontre avec le public voyageur mardi soir prochain.

Outre les salaires, la santé et la sécurité au travail constituent un point important du litige entre les parties. Elles ont fait l'objet de presque tous les témoignages des audiences d'hier. Le litige sur ce sujet

remonte à plusieurs années et il épaissit d'année en année.

Les syndicats de l'entretien et des bureaux ont répété que l'employeur n'apporte des correctifs aux conditions dangereuses de travail que si des pressions sont faites de façon répétée.

De son côté, l'employeur fait valoir que la notion et les normes de sécurité au travail ont beaucoup évolué ces dernières années, qu'un grand nombre de bâtiments sont vieux, qu'il a déjà versé \$7 millions depuis 1976, soit \$4 millions pour des modifications et \$3 millions pour des projets et estimations.

La Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) et la CTCUM restent en contact pour la correction de 30 à 40 problèmes qui étaient, en 1980, au nombre de 300. Et, en 1975, de 500.

Les deux visites du ministère du Travail en 1975 et 1980 ont en effet permis d'identifier une foule d'irrégularités dans plusieurs domaines, relatifs au bruit, à la poussière, à la ventilation, à l'inhalation de produits toxiques, à l'absence de sortie d'urgence etc.

Le directeur du service de génie à la CTCUM, M. Georges Donato, évalue à 40 au plus les problèmes qui persistent encore. Il a confirmé hier que la CSST avait imposé des amendes de \$510 dans neuf cas, parce que la CTCUM n'avait pas corrigé des dangers dans les délais requis. Enfin, signons que la CSST continue d'interdire l'utilisation du dynamomètre dans un des garages de la CTCUM, jusqu'à ce que des correctifs soient apportés.

M. Donato a reconnu que le domaine «très évolutif» de la santé et la sécurité suscitait un «problème de sensibilité».

L'OLF prend 3 mesures pour «faciliter» ses tests

par Rodolphe Morissette

Quand le système scolaire anglais du Québec aura vraiment amélioré son enseignement du français, langue seconde aux paliers primaire et secondaire, le régime des tests linguistiques, obligatoires pour qu'un non-francophone accède à l'exercice d'une profession, disparaîtra, a indiqué hier M. Camille Laurin, ministre de l'Éducation du Québec.

Le ministre réagissait au rapport du «comité sur le statut de la langue» du Conseil de la langue française, dont LE DEVOIR avait révélé la teneur il y a 15 jours. Le Conseil avait critiqué maints aspects des tests linguistiques administrés depuis la promulgation de la Charte du français par l'Office de la langue française (OLF).

M. Laurin a annoncé hier trois mesures «susceptibles d'améliorer la performance des candidats» à ces examens. Si la très grande majorité des non-francophones qui veulent exercer l'une des 39 professions régies par l'Office des professions du Québec réussissent les tests linguistiques, des proportions importantes d'infirmiers et infirmières et d'infirmiers auxiliaires et infirmières auxiliaires les échouent.

L'une des trois mesures consiste à instituer, à compter du début de juin, une nouvelle série de 15 tests différenciés, mieux adaptés que les précédents aux exigences particulières de travail dans l'une ou l'autre profession. Deux de ces nouveaux tests seront expressément adaptés aux infirmiers et aux infirmières auxiliaires, a-t-il dit. Les tests seront «différenciés», de manière à tenir compte du degré de scolarité (secondaire, collégial ou universitaire) des candidats. Enfin, la note de passage sera réduite.

Le Conseil de la langue française jugeait sévèrement les tests administrés à ce jour, qui, expliquait-il, visaient à vérifier «la connaissance (générale) du français, langue d'usage» chez le candidat, alors que la Charte du français prévoit plutôt que les tests vérifient la connaissance du français appropriée à la profession qu'exercera le candidat.

À plus long terme, le ministère de l'Éducation veut amener le système scolaire anglais à perfectionner son enseignement de la langue seconde et

à stimuler vraiment les jeunes à en réussir l'apprentissage. Pour le faire, le ministère prépare actuellement une réforme en ce sens des régimes pédagogiques du primaire et secondaire. Le ministre a promis à cet égard «un matériel didactique plus adéquat, des guides pédagogiques et un temps d'enseignement allongé». Si ces mesures ont du succès et si l'école anglaise entre dans le coup, les tests linguistiques disparaîtront, a-t-il dit.

Enfin, le ministre a indiqué que l'Office de la langue française «coordonnera», dès que possible, l'administration de tests différenciés «avec la collaboration» des universités, des ordres professionnels et de tout autre organisme impliqué, tel le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, en ce qui touche l'apprentissage du français

chez les immigrants.

Le ministre ne s'émue guère du fait que les tests linguistiques administrés depuis 1977 le seront pour encore au moins quatre à six semaines. D'abord, parce que de toute manière la majorité les réussit; ensuite, parce qu'on peut toujours faire réviser son dossier, en quel cas, dit-il, 90% des demandes soumises à ce jour ont obtenu le feu vert.

Le groupe de pression anglophone Alliance Québec, qui s'est montré d'emblée favorable au rapport du Conseil de la langue française à ce sujet, attend, pour réagir, de voir de quoi retourneront concrètement ces nouveaux tests «différenciés» qu'on va implanter bientôt et à quoi ressembleront les nouveaux régimes pédagogiques que le ministère proposera aux écoles.

Claude Aubin nommé président de l'OLF

M. Claude Aubin, qui dirigeait jusqu'à récemment les relations commerciales du Groupe Alcan avec le Mexique et l'Amérique latine, remplace M. Raymond Gosselin comme président de l'Office de la langue française du Québec, l'organisme chargé d'appliquer la Charte du français. Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, de qui relève l'Office, a annoncé hier que la nomination prenait effet immédiatement.

Agé de 57 ans, M. Aubin a une formation en droit et en administration. Il parle et écrit le français, l'anglais, l'espagnol et le portugais. Depuis le début des années 60, il a exercé une variété de fonctions de direction chez Alcan. A titre de secrétaire de la firme, il y a réussi l'implantation du programme de francisation de 1977 à 1979.

Quant à M. Gosselin, il a été nommé récemment délégué général du Québec à New York.

Né à Québec, M. Aubin, a été notamment président de l'Hôpital général du Saguenay, président de la



M. Claude Aubin

Chambre de commerce du Québec et membre du Conseil de planification et de développement du Québec.

Un expert contredit les maires de banlieue

Démographie: la banlieue ne rattrapera pas Montréal de sitôt

par Alain Duhamel

Les données du dernier recensement ne permettent pas de conclure à un rattrapage démographique prochain des villes de la banlieue sur la ville de Montréal.

À cause des changements dans la composition des ménages, le professeur Gérard Fortin, de l'Institut national de recherches scientifiques, estime que la population des ménages familiaux, qui ont tendance à s'établir en banlieue, stagnera tandis que la population des ménages non familiaux, plus nombreux — dans la ville centrale, a plutôt tendance à s'accroître. À Montréal, le nombre de logements augmente même si sa population diminue en raison de la croissance des ménages non familiaux. En banlieue, les ménages familiaux sont de plus en plus petits avec 1,3 enfant par famille alors qu'il en faudrait au moins deux pour maintenir la croissance.

«La population de la banlieue va cesser d'augmenter et va même décroître. Ce n'est pas sûr qu'elle rattrape Montréal» a dit le professeur Fortin, invité à commenter les données du recensement aux assises annuelles de la Conférence des maires.

Le dernier recensement, fait en 1981, a montré une perte de population d'environ 10% dans l'ensemble de la Communauté urbaine et pour la première fois, la perte est perceptible aussi dans les villes de banlieue.

Les conclusions du professeur Fortin contredisent des prétentions des villes de banlieue pour justifier un statut de partenaire égal à la ville de Montréal au sein de la CUM. La Conférence des maires maintient que la tendance démographique la favorise au point où sa population rejoindra et dépassera celle de Montréal avant la fin de la décennie. La population de la

banlieue compte pour environ 44% de la population de l'île de Montréal.

Le directeur de l'Office d'expansion économique de la CUM, M. Stephen Bigsby, a noté lui, à l'examen des permis de construction, une tendance vers un retour au milieu urbain central. En 1976, seulement 35% des nouveaux logements de la grande région de Montréal avaient été construits sur l'île de Montréal. En 1981, cette proportion dépasse les 50% et, en majorité, ces nouveaux logements se trouvent dans le centre de l'île de Montréal.

Cette tendance s'accroît dans la mesure où, dans le contexte de la crise économique, les gens cherchent à se loger plus près de leur lieu de travail et profitent des services de transport en commun.

Le chômage dans la région montréalaise, évalué à 12,5% cent, est plus élevé que la moyenne canadienne, 10,5%, et moins élevé que la moyenne québécoise, 14%. Depuis trois ans, la région montréalaise, comprenant la CUM, Laval et la Rive-Sud, a créé 111.000 nouveaux emplois, soit 70% de tous les nouveaux emplois créés au Québec.

L'industrie de la construction, en reprise dans la CUM alors qu'elle chute partout ailleurs, a mis en chantier des travaux évalués à \$1.608.000 en 1981, une augmentation de 160% sur l'année 1980.

«Si l'on se souvient de la situation qui régnait au Québec en 1977 et 1978 alors que c'étaient les régions situées à l'extérieur de Montréal qui soutenaient l'économie de la province, cette reprise du rôle traditionnel de Montréal comme le moteur de l'économie de la province au cours des trois dernières années a été très positive» a affirmé M. Bigsby.

Le directeur de l'Office de

l'expansion note toutefois malgré de nets progrès à cet égard que les gouvernements supérieurs n'ont pas encore perdu tout à fait l'habitude d'orienter leurs efforts de pro-

motion industrielle vers les régions périphériques. «Il est plus facile semble-t-il d'ignorer 160.000 chômeurs s'ils sont cachés dans les deux millions d'habitants de la métropole».

Maurille Séguin remplace Corbeil

Le maire de Sainte-Geneviève, M. Maurille Séguin, succède à la présidence de la Conférence des maires de banlieue de Montréal au maire d'Anjou, M. Jean Corbeil, qui occupait ce poste depuis cinq ans.

À la conclusion d'une période de sa vie qu'il a estimée particulièrement enrichissante, M. Corbeil a réitéré hier sa ferme conviction en lieu de semaine dernière dans la résidence d'un promoteur immobilier à Londres, a révélé la police britannique. Le butin de ce vol est le plus important jamais enregistré, après le cambriolage en 1974 de 19 toiles en Irlande par des militants de l'Armée républicaine irlandaise (I.R.A.).

La police a refusé de révéler le nom et la nationalité du propriétaire des tableaux. Les enquêteurs ont toutefois précisé que les voleurs avaient pu pénétrer en toute quiétude dans la propriété, située dans le quartier résidentiel de Mayfair, parce que l'occupant des lieux était parti en vacances sans brancher le système de sécurité électronique ultra-perfectionné qu'il avait fait installer.

M. Séguin, vice-président de la Shawinigan Engineering, a été élu maire de Sainte-Geneviève pour la première fois en 1973. L'automne dernier, il était réélu par acclamation pour un troisième mandat, à la mairie avec tous ses conseillers. La municipalité de Sainte-Geneviève, avec environ

3.000 habitants, est l'une des plus petites de l'île de Montréal.

Tableaux de maître dérobés

LONDRES (Reuter) — Sept tableaux de maître d'une valeur totale de 6,25 millions de livres sterling (plus de \$11 millions) ont été dérobés en milieu de semaine dernière dans la résidence d'un promoteur immobilier à Londres, a révélé la police britannique.

Le butin de ce vol est le plus important jamais enregistré, après le cambriolage en 1974 de 19 toiles en Irlande par des militants de l'Armée républicaine irlandaise (I.R.A.).

La police a refusé de révéler le nom et la nationalité du propriétaire des tableaux. Les enquêteurs ont toutefois précisé que les voleurs avaient pu pénétrer en toute quiétude dans la propriété, située dans le quartier résidentiel de Mayfair, parce que l'occupant des lieux était parti en vacances sans brancher le système de sécurité électronique ultra-perfectionné qu'il avait fait installer.

Le principal tableau dérobé est une oeuvre de l'Espagnol Juan de Vlahdes Leal, datant de 1671, représentant l'entrée triomphante du roi Ferdinand III d'Espagne à Séville après le départ des Maures, et évaluée à 1,5 million de livres (\$3,7 millions).

Au lieu de l'économie de \$300,000 d'abord prévue par Montréal

Jeter la neige sale dans le fleuve coûterait \$259,000 de plus

par Louis-Gilles Francoeur

La Ville de Montréal devra déboursier \$259.000 de plus chaque année pour jeter directement au fleuve la neige sale des rues de l'est de la métropole, que l'on laisse présentement fondre dans des dépôts

de surface.

C'est ce qu'a confirmé mercredi soir un porte-parole de la Ville, M. Raymond Thibodeau, devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui examine le projet de construction d'un quai de déversement à neige en face de la promenade Bellerive, près du pont Louis-Hippolyte-Lafontaine.

La Ville de Montréal soutient pourtant dans son étude d'impact que le rejet de la neige au fleuve était six fois plus économique que la fonte contrôlée dans un dépôt de surface. Dans une entrevue accordée au début de l'année au DEVOIR, la Ville affirmait que le rejet au fleuve de la neige usée de l'Est lui ferait

économiser \$300.000 par an en «coûts d'opération». Lors de la première partie des audiences du BAPE, au début de mars, Montréal avait aux commissaires que son analyse «comparée» des coûts de chacune des solutions envisagées ne tenait pas compte des coûts de transport.

Le porte-parole de la Ville a reconnu hier que les camions à neige devront franchir une distance bien plus grande pour se rendre aux abords du fleuve alors qu'ils ont accès présentement à des sites de déversement dispersés un peu partout dans le secteur est.

Le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) a été le premier à souligner dans son mémoire au BAPE que les précisions apportées par la Ville sur l'augmentation des coûts du transport modifiaient de fond en comble l'argumentation présentée jusqu'ici par Montréal, qui a défendu avec constance la valeur économique intrinsèque de son projet.

L'étude supplémentaire fournie par la Ville au BAPE à la demande expresse des commissaires fournit aujourd'hui une tout autre version de la

rentabilité de ce projet. Montréal admet désormais qu'elle devra déboursier un quart de million de plus pour déverser sa neige sale dans le fleuve. Les \$6 millions supplémentaires requis pour la construction du quai Bellerive seront épongés, à son avis, par la vente à des promoteurs des terrains présentement utilisés pour la fonte de cette neige.

Les gains escomptés se situent finalement au niveau de la taxe foncière que Montréal retirerait des résidences construites dans les anciens dépôts de surface dans le cadre de son opération 10.000 logements. Ce gain est évalué à \$3 millions par an. Montréal n'a pas précisé cependant dans quelle mesure ce gain serait partiellement annulé par la perte de valeur qui pourrait affecter les résidences à proximité du quai Bellerive où passera un camion par 20 secondes en période de tempête hivernale.

Le RCM a préconisé pour sa part le recours aux dépôts de surface jusqu'à ce que l'usine d'épuration puisse absorber l'essentiel de la neige usée de l'Est. Il suggère aussi de démanteler les dépôts de surface en secteur industriel et de protéger les espaces verts reconquis par cette opération afin d'inciter les Montréalais à demeurer dans un milieu urbain agréable.

Le RCM a demandé — comme l'a fait l'Association des biologistes du Québec — au ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, de ne pas autoriser la construction du quai Bellerive, un quai à neige dans un emballage de quai à pêche», a souligné le RCM en se référant à la vocation supposément récréative de ce projet.

De son côté, l'Association des biologistes du Québec (ABQ) a demandé au ministre de l'Environnement, via le BAPE, de se doter d'une politique globale relativement à la disposition de la neige usée et d'en déterminer les lignes de force à la lumière d'une étude menée conjointement avec le ministère du Loi-

si, de la Chasse et de la Pêche dans le milieu métropolitain où au moins une dizaine de municipalités utilisent le fleuve comme dépotoir à neige sale.

L'ABQ ne s'oppose pas en principe aux dépotoirs en surface mais elle insiste sur la nécessité de les aménager pour les rendre plus esthétiques d'une part et pour empêcher qu'ils ne contaminent d'autre part la nappe d'eau souterraine. Le porte-parole de cette association professionnelle, Mme Carole Garceau, a insisté pour dire que peu d'efforts avaient été faits jusqu'à présent pour inventorier les solutions techniques disponibles qui permettraient de régler ce problème de façon économique et écologique.

Ainsi, par exemple, les raffineries pourraient à son avis contribuer à débarrasser la métropole d'une partie de cette pollution, causée essentiellement par leurs produits pétrochimiques. On pourrait, a-t-elle indiqué, profiter de la

chaleur perdue par les installations de raffinage pour faire fondre la neige de l'Est dans des bassins servant à la fois de lieu de sédimentation primaire pour les polluants.

Mme Garceau a aussi indiqué qu'il faut optimiser le rendement de l'usine d'épuration de l'Est en la mettant le plus rapidement possible à contribution dans cet effort de dépollution.

Pour l'ABQ, il est d'autant plus important que le gouvernement gèle en quelque sorte le projet de Montréal tant qu'une politique globale n'aura pas été énoncée sur la question, qu'une autorisation formelle aurait un effet d'entraînement sur les autres municipalités. C'est la première fois que le dossier de la neige sale est soulevé avec au-

tant d'ampleur dans l'opinion publique et les attitudes des gouvernements auront une portée qui dépasse le cas particulier du quai Bellerive, a souligné l'ABQ.

Quant à l'Association Environnement Archipel, qui s'oppose aussi au projet, elle a révélé que Montréal avait rendu publique son étude d'impact avant d'avoir reçu du ministère de l'Environnement le certificat de conformité. Ce certificat est censé établir que les directives gouvernementales ont été respectées. L'Association s'est aussi surprise du fait que le certificat de conformité ait été accordé à la Ville même si plusieurs analyses d'impact requises par le gouvernement n'ont pas été effectuées par la firme Pluram, signataire de l'étude.

Non à l'apartheid

Conférence et films

PROGRAMME:

Vendredi 16 avril 1982

19h30 — Film: «Des générations de résistants»

20h30 — Conférence avec les invités suivants:

• MAUDE MANYOSI, membre de l'exécutif de la S.A.C.T.U. au Mozambique

• Révérend ERASTUS HAKALI, ministre anglican de Namibie

• Mme PASHUKENI SHOMBE, représentante du Conseil des femmes namibiennes et membre de l'exécutif du SWAPO en Angola.

Samedi 17 avril 1982

14h — Film: «Les voix du Purgatoire»

15h — Film: «La marée montante»

16h — Film: «Free Namibia»

16h30 — Débat avec les invités

LIEU: École Émile-Nelligan

4750, rue Henri-Julien (Métro Mont-Royal)

Cette activité est organisée par le Comité d'organisation de la «Conférence canadienne de solidarité pour la libération des peuples de l'Afrique Australe» dans le cadre d'une tournée préparatoire à la conférence prévue les 7, 8 et 9 mai 1982 à Ottawa.

Information: 274-3487

guérin
l'éditeur
qui
édite

Guide du généalogiste

à la recherche de nos ancêtres

Jeanne Grégoire

L'étude de la généalogie a connu depuis quelques années un développement assez considérable



au sein de la population canadienne-française. Cependant malgré le travail de vulgarisation opéré dans ce domaine par divers organismes, il se trouve encore bon nombre de personnes qui ne savent comment s'y prendre pour retrouver la trace de leurs ancêtres et composer ensuite un arbre, ou un tableau généalogique.

C'est afin de répondre à ces questions, et de venir en aide non seulement à ceux qui désirent dresser la généalogie de leur famille, mais aussi à tous ceux qui s'intéressent de quelque façon à ce genre d'étude, que ce recueil de

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

directives méthodologiques a été composé.
ISBN-2-7601-0397-8
104 p. - 4,25\$

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

350 personnes évacuées pendant quelques heures

Un gros réservoir d'acide explose à l'usine militaire de Valleyfield

par Gilles Provost

Un grand nuage de gaz mortels a contraint quelque 350 citoyens de la région de Valleyfield à évacuer leur maison en catastrophe, hier après-midi, après qu'un réservoir rempli de plusieurs tonnes d'acide nitrique, d'acide sulfurique et de nitrocellulose eut fait explosion à l'usine d'explosifs militaires dont le consortium Expro Ltd. vient tout juste de se porter acquéreur, il y a un mois.

Heureusement, personne ne semble avoir été blessé et les familles évacuées ont pu réintégrer leur domicile au bout de quelques heures. De source syndicale, LE DEVOIR a toutefois appris que l'explosion devrait paralyser l'essentiel des activités de l'entreprise qui se réjouissait d'un plantureux carnet de commandes. Elle venait tout juste d'accroître son personnel (650 employés) pour pouvoir fonctionner 24 heures par jour dès la semaine prochaine.

D'une extrême violence, la déflagration est survenue vers 13 h 15 et a projeté à 40 pieds de distance tout le toit de ce réservoir de 20 pieds de diamètre, construit en acier d'un pouce d'épaisseur. Un épais nuage jaune-orangé de bioxyde d'azote a été projeté à 1.000 pieds de hauteur. Heureusement, l'absence de vent a réduit les dangers du nuage qui est pratiquement demeuré au-dessus du vaste terrain de la compagnie (1.500 acres environ) pour se dissoudre peu à peu.

Selon les services d'urgence d'Environnement-Québec, l'évacuation de la population voisine n'a été qu'une mesure de précaution. Les premiers rapports faisaient état de milliers de personnes évacuées mais il semble qu'il n'y en ait eu que quelques centaines en réalité, concentrées dans le quartier Nitro de Saint-Timothée et à Notre-Dame-du-Sourire. Toute circulation automobile a aussi été interdite sur la route 132.

Les représentants de la compagnie se sont refusés hier à tout commentaire mais deux explications circulaient sur les causes de la déflagration. Parmi les fonctionnaires québécois, on évoquait la possibilité que l'explosion ait eu début d'incendie aient été provoqués par l'addition brutale d'eau dans ce mélange d'acide recyclé servant au traitement de la pâte de nitrocellulose. (C'est la première étape de la fabrication des poudres à canon ou à fusil, et des poudres explosives «civiles».)

Par contre, le responsable syndical de la santé-sécurité, M. Gilles Léger, a fourni hier une interprétation différente en rappelant que les travailleurs de l'usine avaient mis la compagnie en garde contre ce genre d'incident depuis deux mois. Il en avait même été encore question au comité paritaire de santé-sécurité, mercredi après-midi.

Les travailleurs déploreraient que des filtres percés aient permis à des fibres de nitro-



À la suite de l'explosion d'hier à Valleyfield, la Sûreté du Québec a dressé un barrage à l'entrée de l'usine Expro tandis que les hélicoptères patrouillaient le secteur. (Photolaser CP)

cellulose d'être entraînées dans l'acide à l'issue du traitement normal et de se déposer ensuite au fond du réservoir qui a fait explosion. Au mo-

ment de la tragédie, il y aurait eu environ cinq pieds de pâte de nitrocellulose au fond du réservoir, aux dires de M. Léger. Selon lui, un meilleur en-

tretien des filtres aurait empêché une situation aussi «explosive» et anormale. La direction de la compagnie aurait toutefois soutenu que la situation ne présentait «aucun danger».

La principale crainte des travailleurs est de perdre leur emploi à cause de l'explosion puisque la compagnie se trouve ainsi à perdre son dernier réservoir d'acide, souligne M. Léger. L'accident provoquerait aussi une conscience accrue du danger au travail, d'autant plus que trois ouvriers ont perdu la vie dans l'explosion d'un séchoir à poudre l'an dernier.

À la suite de cette première tragédie, le coroner Cyrille Delage avait recommandé au gouvernement de donner suite à un rapport d'inspection qui recommandait des sanctions contre certains dirigeants de la compagnie mais Québec n'a encore rien fait pour mettre en oeuvre cette recommandation.

M. Léger a souligné hier que l'entreprise n'avait aucun plan d'évacuation dans une situation de ce genre. Elle avait même empêché une partie de son personnel de quitter les lieux avant 14 h, soit dans les 45 minutes qui ont suivi le dégagement de nuage toxique.

Longtemps propriété du gouvernement canadien, l'usine de Valleyfield a été vendue à CIL en 1968. À la fin de la guerre du Vietnam, cette

compagnie a cherché désespérément à vendre. Ottawa a donc promis à Space Research plusieurs millions de dollars en subventions si elle se trouvait un partenaire pour acheter l'entreprise et pour la rénover. C'est alors que la compagnie, dirigée par M. Gerald Bull, s'est alliée avec Armscor (d'Afrique du Sud) pour créer un consortium qui a administré la «Compagnie de produits chimiques de Valleyfield» (CPCV) jusqu'à l'an dernier.

Quand Washington et Ottawa ont dû sévir contre les ventes illégales de canons et d'obus à l'Afrique du Sud par Space Research et CPCV, Gerald Bull a été condamné à la prison et son consortium a fait faillite.

Depuis lors, la compagnie a poursuivi sa production stratégique sous la direction de Price Waterhouse et du Trust Général du Canada qui représentaient les créanciers hypothécaires. (Le gouvernement du Canada était le principal créancier.)

Le mois dernier, Ottawa a réussi à se trouver un nouveau propriétaire privé; c'est le consortium Expro Ltd. CIL détient 5% des actions mais les principaux partenaires sont Welland Chemical (51% des parts) et Dafina Holding (44%). Welland Chemical est elle-même un consortium formé à part égale de Baldev Ltd. (Ontario), Bolex Consulting Ltd. (Québec) et Brinc Consulting (Ontario).

Un pont s'écroule à Chicago: 15 morts

CHICAGO (AFP) — L'écroulement d'une section d'un pont en construction à Chicago a fait, hier, 15 morts et 16 blessés au moins parmi des ouvriers, d'autres restant emprisonnés sous les décombres, indique-t-on officiellement.

L'accident s'est produit alors que les ouvriers coulaient du béton sur l'une des sections du pont en construction, partie d'un ouvrage de rocade à l'est de Chicago. Selon les premières constatations, il semble qu'une défaillance du coffrage de

cette section longue d'environ 50 mètres soit à l'origine de la catastrophe.

On ajoute, toujours de source officielle, que le bilan sera probablement plus élevé. Quatre au moins des blessés sont dans un état critique et, selon le porte-parole de l'hôpital Sainte-Catherine de Chicago, où ils ont été admis, les 12 autres sont «sérieusement blessés».

En outre, le nombre d'ouvriers enfous sous les décombres n'a pu encore être déterminé avec précision.

LES TRIBUNAUX

■ Québec en Cour suprême le 14 juin

La Cour suprême du Canada entendra les 14 et 15 juin la requête que lui a soumise le gouvernement du Québec à la suite du jugement rendu la semaine dernière par la Cour d'appel du Québec sur le droit de veto du Québec.

Le Québec devra soumettre son mémoire à la Cour suprême vers le 10 juin. Les autres provinces qui pourraient désirer se faire entendre devant la Cour suprême devront le faire savoir avant le 26 avril, et les mémoires de ces intervenants devront être remis à la Cour suprême avant le 31 mai.

La plus haute instance juridique du Canada devra se prononcer sur la même question qui avait été soumise par le Québec à la Cour d'appel: le consentement du Québec est-il, par convention, constitutionnellement nécessaire à l'adoption par le Sénat et la Chambre des communes d'une résolution ayant pour objet de faire modifier la constitution canadienne de façon à porter atteinte à l'autorité législative du Québec et au statut du gouvernement du Québec au sein de la fédération canadienne?

Il y a huit jours, la Cour d'appel avait répondu, se fondant sur une décision de la Cour suprême, que le projet de réforme constitutionnelle devait recueillir au moins un degré appréciable de consentement provincial, et que ce degré appréciable avait été atteint le 5 novembre 1981 alors qu'un accord était intervenu entre le gouvernement fédéral et neuf provinces.

■ Inondés de mélasse, ils exigent \$26,623

On fait du pain d'épices avec de la mélasse, on la tartine sur une tranche de pain, mais quand plusieurs milliers de gallons de ce produit sont répandus sur un terrain, on poursuit le responsable.

C'est ce qu'on entrepris de faire André et Thérèse Parent, de Léry, qui réclament \$26.623 de la compagnie Canada West Indies Molasses dont un camion-citerne, à la suite d'un accident, avait répandu sa collante cargaison sur leur terrain, en bordure de la route 132.

Les requérants soulignent que la compagnie a à toutes fins utiles déjà reconnu sa culpabilité, puisqu'elle s'est occupée d'enlever les arbres qui avaient péri, de diabète sans doute, d'avoir été arrosés à la mélasse.

Canada West Indies Molasses a aussi procédé à des travaux de terrassement du terrain ainsi inondé, et a même foré un nouveau puits artésien, le premier ayant été contaminé par la mélasse et ne produisant plus que de l'eau sucrée.

André et Thérèse Parent ont connu de multiples inconvénients à la suite de cet accident, et ont dû même faire transporter par camion-citerne de l'eau à leur résidence, et

acheter des filtres pour purifier l'eau qui sortait de leurs robinets. Ces déboires, estiment-ils, valent bien les \$26.623 qu'ils réclament.

■ Vexée de se trouver sur un... napperon

C'est par des amis que Mme Lorraine Godard, de Rosemère, près de Montréal, a appris la mauvaise nouvelle: sa photo apparaissait dans le coin inférieur gauche des napperons de papier que le personnel des restaurants Mike's Submarine dispose devant la clientèle.

Bien évidemment, c'est sans l'autorisation de Mme Godard que cette photo avait été utilisée, et après toutes ses démarches et ses interventions auprès de cette chaîne de restaurants pour empêcher que ces napperons ne soient utilisés, elle tente maintenant une poursuite en dommages au montant de \$20.000.

Elle réclame la moitié de cette somme, \$10.000, pour atteinte à son intégrité et pour préjudice moral, et \$10.000 en dommages punitifs.

■ Un revolver à air est une arme à feu

Un revolver à air comprimé est-il une arme à feu, même si les projectiles qui en sortent ne sont pas propulsés par l'explosion d'une poudre, mais par un gaz comprimé?

Oui, vient de décider la Cour d'appel du Québec, quand cette arme à air comprimée est utilisée pour commettre un crime. La Cour d'appel avait été chargée de trancher cette question après l'acquiescement d'un jeune homme, Louis Tellier, qui avait été accusé d'avoir possédé une arme à feu, d'avoir utilisé une arme à feu pour commettre un vol et d'avoir volé un montant de \$78 dans un restaurant.

En Cour des sessions de la paix, Tellier avait plaidé coupable à l'accusation de vol et enregistré un plaidoyer de non-culpabilité aux deux autres accusations.

La Cour l'avait acquitté du deuxième chef d'accusation, et condamné pour les deux autres à 14 jours de détention discontinue. L'appel avait été inscrit par la Couronne pour le deuxième chef d'accusation.

La décision rendue par la Cour d'appel s'accompagne d'une sentence d'un an de prison. Dans sa décision, le tribunal explique que «toute arme incapable de tirer un projectile à une vitesse initiale de plus de 500 pieds à la seconde demeure quand même une arme à feu lorsqu'on s'en sert pour la perpétration d'une infraction au code criminel, c'est-à-dire lorsqu'on utilise une telle arme comme dans le présent cas en perpétrant un vol à main armée».

François Barbeau

Le Québec serait menacé d'une pénurie de médecins spécialistes

par Marie Laurier

La politique de contingentement des postes de médecins résidents dans les hôpitaux universitaires, mise en vigueur de façon rigoureuse par le gouvernement du Québec, risque de conduire à une inquiétante pénurie de spécialistes. Les disciplines les plus touchées seraient celles de l'anesthésie, de la chirurgie générale, de l'oto-rhino-laryngologie et de l'orthopédie.

C'est l'alerte sonnée hier par le Dr Marc David, président de la Fédération des médecins résidents et internes du Québec, appuyé par le Dr Augustin Roy, président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec (CPMQ).

Dans un avenir plus ou moins rapproché — cinq ans de préciser le Dr Roy — le Québec tout entier, non pas seulement les régions éloignées des grands centres de Montréal, de Québec et de Sherbrooke, pourrait manquer de services médicaux spécialisés puisque la formation des titulaires est en quelque sorte bloquée ou réduite considérablement.

Selon les docteurs David et

Roy, la politique officielle pour l'année 1982-1983 prévoit un maximum de 300 admissions en spécialité et un contingent total de 1.800 postes rémunérés, mais on n'a admis que 200 médecins en spécialisation quand il en aurait fallu 100 de plus. On reconnaît cependant qu'à peine 160 médecins sur 300 terminent effectivement leurs études postdoctorales pour toutes sortes de raisons qui tiennent à différents facteurs d'ordre humain, professionnel, sanitaire, de mobilité et autres. Déjà le Québec manque d'une centaine d'anesthésistes, a précisé le Dr Roy et la situation pourrait s'aggraver du côté de la chirurgie générale, de l'orthopédie et de l'ORL, des disciplines où l'on constate présentement une rareté de candidats.

Le problème n'est pas nouveau puisque déjà en 1974 le ministère des Affaires sociales mettait sur pied une politique de contingentement graduel pour les postes rémunérés d'internes et de résidents. Et cela afin de rééquilibrer la proportion des médecins omnipraticiens par rapport aux médecins spécialistes à un ratio optimal évalué à 60-40, de contrôler la croissance des ef-

fectifs médicaux que l'on avait encouragée au préalable trop généreusement, sans prévoir que la population du Québec allait, elle, en décroître.

Cette situation allait cependant être ajustée d'année en année, tous les étudiants et médecins intéressés faisant valoir avec un succès relatif le caractère trop draconien de cette décision. Si bien que la réalité du contingentement ne s'est fait vraiment sentir que depuis deux ou trois ans alors que la demande commençait à dépasser l'offre.

Mais cette fois, la position du ministère des Affaires sociales se durcit et afin de mieux être appliquée, soulignait le Dr David, la politique du contingentement est devenue celle du conseil des ministres avec l'adjonction du ministère de l'Éducation comme intervenant.

De plus, la Loi 27 modifiant la Loi de la santé et des services sociaux, sanctionnée en décembre, prévoyait régler le problème de la pénurie d'effectifs médicaux en région éloignée, mais l'article traitant de cette disposition n'est pas encore officiellement promulgué, ce qui n'est pas pour aider à régler le problème, faisait remarquer le Dr Roy. Un document de consultation sur l'évaluation des territoires en surplus et en pénurie d'effectifs médicaux fait état d'une pénurie de plus de 700 spécia-

listes pour l'ensemble des régions non-universitaires. À ce sujet, le Dr David souligne que ces statistiques sont basées sur les facturations à la RAMQ et ne tiennent en aucun temps compte du vieillissement des spécialistes — moyenne d'âge: 50 ans — des nouveaux profils de pratique, de la féminisation de la profession médicale plus encline à un exercice sporadique ou traditionnel.

Devant le danger de voir diminuer les spécialistes et avant qu'il ne soit trop tard ou que l'heure soit aux remords ou aux regrets «devant ce manque de planification sous prétexte que les spécialistes coûtent trop cher», les docteurs David et Roy demandent au gouvernement de revenir sur sa position et d'accorder au moins les 300 postes d'entrée en résidence.

«Ce n'est pas à la fin des études médicales qu'il faudrait contingentement, commente le Dr Roy, mais au tout début par la réduction des admissions dans les facultés de médecine, si l'on est convaincu que nous formons trop de médecins.»

À ce sujet, le Dr David estime que les universités ont été «irresponsables» encore cette année en acceptant, malgré le contingentement, des étudiants en résidence en nombre plus élevé que celui des postes rémunérés accessibles.

Base de Plein Air

St-Jovite

ouverte toute l'année

camp d'été

GARÇONS ET FILLES

DE 6 À 12 ANS
ET DE 13 À 16 ANSSKI NAUTIQUE
VOILE
CANOT
DESCENTE DE RIVIÈRE
NATATION
EQUITATIONESCALADE
TIR À L'ARC
CYCLO-TOURISME
CAMPING
TENNIS
ARTISANAT
THÉÂTRE

LES FRAIS

\$160.00 par semaine par enfant.
— literie fournie
— lavage du linge chaque semaine
— Transport aller-retour Montréal/St-Jovite

LES SÉJOURS

1-du 23 juin au 13 juillet
2-du 13 juillet au 2 août
3-du 2 août au 22 août
2 semaines disponibles

INFORMATIONS: Dépliants sur demande

Appel sans frais: 1-800-567-6728

S.V.P. Téléphonez de préférence, entre 9h et 17h.

St-Jovite: (819) 425-2461 425-3556 (Daniel Cordier)
C.P. 515 St-Jovite J0T 2H0

Les séjours se déroulent dans la sécurité, l'hygiène, la gaieté, et la bonne humeur, avec un encadrement de 1 responsable pour 5 enfants.

Logement en chambre de 4 - repas équilibrés et copieux.

Votre enfant vous rendra en forme et enrichi de nouvelles expériences.

ACCREDITÉ PAR L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC

Le bureau de
Montréal du
Service télégraphique
public des
Télécommunications
CNCP déménagera
le 17 avril
1982.

À compter
de cette
date, pour
envoyer un
télégramme
ou un
message
Telepost,
veuillez composer:

861-7311

Pour envoyer un
mandat
télégraphique, veuillez
vous rendre au:
740, rue Notre-Dame
ouest.

Télécommunications

CNCP

la collection de poche

points

Robert Musil
L'homme sans qualités
Tome 2

Virginia Woolf
La mort de la phalène

John Fowles
Sarah et le lieutenant français

SARAH ET LE LIEUTENANT FRANÇAIS
J. Fowles
Pts R-57 — \$8.45
Un grand roman d'amour qui est aussi l'histoire d'une femme en quête de son épanouissement.

L'HOMME SANS QUALITÉS
R. Musil
2 vol. — \$8.45 ch.
L'œuvre la plus importante d'un des maîtres de la littérature contemporaine.

LA MORT DE LA PHALÈNE
V. Woolf
Pts R59 — \$5.55
Des textes inédits pour mieux comprendre l'œuvre de Virginia Woolf.

Diderot-Decoin
L'enfant de la mer de Chine

Howard Baten
Quand j'avais cinq ans, je m'ai tué

QUAND J'AVAIS CINQ ANS, JE M'AI TUÉ
H. Baten
Pts V-3 — \$6.70
Racontée par un garçon de huit ans, une histoire d'amour à rire et à pleurer.

L'ENFANT DE LA MER DE CHINE
D. Decoin
Pts R62 — \$6.70
Rien n'est plus fort que l'enfance.

EN VENTE EN LIBRAIRIE

DIFFUSION:
DIMEDIA INC.
(514) 336-3941

le monde

■ De Guiringaud se tue

PARIS (Reuter) — M. Louis de Guiringaud, ancien ministre français des Affaires étrangères, a été retrouvé mort à son domicile parisien hier et le suicide ne fait pratiquement aucun doute. Un fusil de chasse a été retrouvé à côté du cadavre qui avait une blessure par balle dans la région du coeur. Le corps a été découvert par l'épouse du diplomate peu après midi. M. de Guiringaud était soigné pour des troubles psychiques depuis le mois de janvier dernier. Louis de Guiringaud, qui était âgé de 70 ans, fut ministre des Affaires étrangères sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing d'août 1976 à novembre 1978. Diplomate de carrière, ayant une grande expérience des pays du tiers-monde, il s'était fait, très tôt, le champion de ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler le dialogue Nord-Sud. De 1966 à 1972, il fut ambassadeur au Japon, puis jusqu'en 1976, chef de la délégation française aux Nations unies. Il se retira de la tête du Quai d'Orsay après avoir été vivement critiqué pour des remarques hostiles aux positions prises par les milices chrétiennes au Liban. Ses propos furent par la suite désavoués par le premier ministre de l'époque, M. Raymond Barre.

■ Étudiants en colère

VARSOVIE (Reuter) — Des étudiants de l'université de Varsovie ont cessé hier le travail pendant quinze minutes pour protester contre la démission du premier recteur démocratiquement élu de la faculté, ont rapporté des témoins. Le recteur, M. Henryk Samsonowicz, a démissionné la semaine dernière à la suite des pressions exercées par les autorités militaires dans le cadre de ce qui semble être, selon les observateurs, une campagne officielle contre les intellectuels libéraux proches de Solidarité. Il a été remplacé par un scientifique peu connu, M. Kazimierz Dobrowolski, considéré plus proche des autorités.

■ Assassins exécutés

LE CAIRE (AP) — Les cinq conjurés condamnés à mort pour l'assassinat du président Anouar el Sadate ont été exécutés hier à l'aube dans une base militaire égyptienne. Selon la justice militaire, deux ont été passés par les armes et les trois autres pendus. Aucun détail n'a été divulgué sur l'endroit où se sont déroulées les exécutions. On pense généralement que les deux conjurés militaires, le lieutenant Khaled Ahmed Shawki el Islambouly, et le sergent de réserve Hussein Abbas Mohammed, ont été fusillés. Les trois autres condamnés, Abdel-Hamid Abdel-Aal, Atta Tayel et Abdel-Salam Farrag Attaya, étaient des militants islamiques civils. Leur grâce avait été refusée mercredi par le président Hosny Mubarak. Lors du procès qui s'est tenu en novembre dernier, le lieutenant Islambouly avait reconnu avoir dirigé l'attaque de la tribune officielle lors du défilé militaire auquel le président Sadate assistait, le 6 octobre. Abdel-Aal, Tayel et Moniammeh ont été reconnus coupables d'avoir participé à l'attaque qui devait également coûter la vie à sept personnalités égyptiennes et étrangères. Quant à Attaya, considéré comme l'un des chefs du mouvement extrémiste musulman Al Jihad (guerre sainte), il était accusé d'avoir participé à la préparation du coup de main et d'avoir fourni des armes aux conjurés.



Moi un pollueur?
JAMAIS!

Sinai: divergences qui ne retarderont pas le retrait

LE CAIRE (d'après Reuter et AFP) — Les entretiens que M. Ariel Sharon, ministre israélien de la Défense, a eus hier au Caire avec le président Hosni Mubarak, chef de l'État égyptien, n'ont pas permis de résoudre leurs divergences sur le tracé de la future frontière du Sinaï et Le Caire va solliciter un arbitrage international.

M. Sharon a regagné Jérusalem dans la soirée où il a immédiatement rendu compte de ses entretiens à M. Menahem Begin, président du Conseil israélien.

Selon M. Kamal Hassan Ali, ministre égyptien des Affaires étrangères qui participait aux entretiens du Caire, ces divergences ne devraient pas empêcher le retrait définitif israélien du Sinaï qui reste fixé au 25 avril.

D'autre part, M. Boutros Boutros-Ghali, ministre d'État égyptien aux Affaires étrangères, apportera ce matin un message du président Mubarak aux dirigeants israéliens. Il doit rencontrer le premier ministre Menahem Begin ainsi que le ministre des

Affaires étrangères Yitzhak Shamir.

Cette annonce a causé une certaine surprise dans les milieux politiques israéliens après la visite éclair de M. Sharon. Ce dernier n'a pas annoncé les résultats de sa visite, mais il a annoncé l'arrivée de M. Hassan Ali dimanche à Jérusalem pour examiner le tracé de la future frontière entre les deux pays.

En outre, un officier supérieur égyptien est attendu aujourd'hui pour discuter avec les autorités israéliennes des griefs que ces dernières formulent à l'égard de l'Égypte, l'accusant notamment de fermer les yeux sur la livraison d'armes, à travers le Sinaï, aux Palestiniens du territoire du Gaza.

De leur côté, les responsables israéliens qui ont rencontré à Jérusalem M. Walter Stoessel, secrétaire d'État américain adjoint, lui ont fait part de leurs divers griefs envers l'Égypte, mais sans remettre en cause la date du retrait définitif, précise-t-on de source israélienne autorisée.

De même source, on ajoute

que M. Begin a exposé à l'émis-saire américain un certain nombre d'«options» à présenter aux dirigeants égyptiens, mais n'a pas mentionné un ajournement du retrait.

A la sortie de ces conversations, M. Stoessel, qui est attendu aujourd'hui au Caire, s'est déclaré optimiste. De source israélienne, on précise qu'il n'a lui-même formulé aucune proposition, mais que M. Begin lui a présenté un certain nombre d'«options» à présenter aux dirigeants égyptiens.

Israël reproche par ailleurs trois choses à l'Égypte:

■ des déclarations égyptiennes de plus en plus hostiles à Israël;

■ l'introduction clandestine d'armes dans la bande de Gaza à partir du Sinaï;

■ le déploiement d'un nombre excessif de soldats dans la partie de la péninsule déjà retournée.

Bien qu'aucun chiffre n'ait été cité à ce propos, on précise de source israélienne autorisée que cette violation des accords de Camp David a été signalée au gouvernement égyptien, qui n'a pas réagi.

Pastora appelle au renversement de l'actuelle direction sandiniste

SAN JOSE (d'après AFP et Reuter) — Eden Pastora, le commandant Zéro, ancien chef des forces armées de la rébellion sandiniste, a appelé hier au renversement de la direction sandiniste au pouvoir à Managua.

Dans un document rendu public à San Jose, M. Pastora, qui avait abandonné son poste de vice-ministre de la Défense nicaraguayen en juin dernier et qui se trouve actuellement au Costa-Rica, appelle «le peuple armé à expulser du pouvoir les dirigeants sandinistes actuels traités et assassins».

M. Pastora s'était rendu célèbre en pénétrant par surprise dans le Congrès nicaraguayen en 1978 pour garder en otages les députés qui s'y trouvaient jusqu'à ce que le gouvernement Somoza eut consenti à remettre en liberté

un nombre important de prisonniers politiques.

Lors d'une conférence de presse hier, il a accusé les neuf membres de la junte sandiniste d'avoir trahi la révolution, leur a reproché de prétendre suivre l'exemple de la révolution cubaine tout en vivant dans le confort de villas confisquées aux anciens partisans de Somoza. Il a ajouté qu'il les combattait jusqu'à leur renversement.

Le commandant Zéro, qui déclare s'inspirer de l'exemple d'Ernesto «Che» Guevara, estime que «la paix» pour son peuple ne peut être trouvée qu'avec «un véritable non-alignement». Il qualifie d'«impérialiste» l'invasion de l'Afghanistan», et s'en prend également «à la junte fasciste du Salvador, comme au régime totalitaire de la Pologne».

«Notre sandinisme ne peut se permettre d'être attiré dans le conflit est-Ouest», juge M. Pastora, qui appelle les Nicaraguayens à rester «sur le pied de guerre tant que demeurera un soldat étranger sur le sol de notre patrie».

L'ancien responsable sandiniste accuse aussi les autorités de Managua d'imposer un «régime de terreur» aux Indiens miskitos. M. Pastora cite les «persécutions, les emprisonnements et les assassinats» qui frappent, selon lui, ces Indiens, vivant sur la côte atlantique du pays. Reprochant au gouvernement sandiniste des violations des droits des citoyens, il critique notamment les atteintes à la liberté de presse et se dit favorable au «pluralisme des partis et à l'exercice d'élections libres».

M. Pastora estime que le développement économique du pays passe par l'instauration d'un climat politique stimulant la production et les investissements, dans le cadre d'un régime d'économie mixte.

Ces «déviations», avertit celui qui fut la figure la plus populaire de l'insurrection sandiniste, «mettent en péril les progrès révolutionnaires et la sécurité de l'État nicaraguayen».

«Ma dissidence», conclut-il, restera «dans le cadre de la révolution». L'ancien dirigeant sandiniste affirme ainsi continuer sa lutte «dans le cadre de l'internationalisme».

Par ailleurs, le Nicaragua a informé les États-Unis qu'il ne voyait «aucune objection» à l'examen d'un plan américain en huit points visant à réduire la tension entre les deux pays, a indiqué hier un porte-parole de l'ambassade nicaraguayenne.

M. Francisco Fiallos, am-

bassadeur du Nicaragua à Washington, a transmis cette information mercredi au secrétaire d'État adjoint, M. Thos Enders, en précisant que Managua souhaitait que les discussions aient lieu de préférence au Mexique. Il a aussi réclamé une participation mexicaine aux entretiens.

Le plan américain, présenté la semaine dernière aux dirigeants nicaraguayens, prévoit de réduire les forces militaires dans la région et de soumettre certaines zones militaires du Nicaragua à une inspection internationale. En retour, Washington publierait une «déclaration politique» contre les activités militaires des Nicaraguayens en exil.

À Managua, l'organe officiel du front sandiniste, *Barricada*, rapportait hier que le Nicaragua a présenté aux États-Unis un plan en treize points également destiné à améliorer les rapports bilatéraux.

Ce plan, qui prévoit notamment d'interdire tout recours à la force militaire dans le règlement des différends en Amérique centrale, et aux Caraïbes, a été exposé mercredi à M. Enders par l'ambassadeur nicaraguayen à Washington.

Selon *Barricada*, le plan de Managua souligne que les pays d'Amérique centrale ne doivent pas être considérés comme des «frontières stratégiques» des États-Unis.

Il fait état de la volonté de Managua de signer un pacte de non-agression avec ses voisins, et préconise le démantèlement des camps, d'entraînement utilisés aux États-Unis par des éléments nicaraguayens de droite et de ceux du Honduras d'où sont lancées des attaques contre le territoire du Nicaragua.

Accrochages au Liban

BEYROUTH (d'après AFP et Reuter) — Dix personnes au moins ont été tuées hier au cours des accrochages qui ont opposé des miliciens du mouvement chiite Amal à ceux du Mouvement national (gauche libanaise) dans certains quartiers de Beyrouth-Ouest et au Sud-Liban, a-t-on appris dans la capitale libanaise.

Plusieurs infractions au cessez-le-feu entré en vigueur à 06 h 00 GMT ont été enregistrées à Beyrouth-Ouest et au Sud-Liban, rappelle-t-on. Un calme très précaire, entrecoupé d'explosions, régnait à Beyrouth-ouest hier soir. Dans la banlieue sud de la capitale libanaise, le cessez-le-feu était pratiquement respecté et des patrouilles mixtes de sécurité (compréhant des éléments d'Amal, du Mouvement national et de la résistance palestinienne) surveillent son application.

Au Sud-Liban, des accrochages se poursuivaient hier soir dans la région de Tyr, notamment à Abbassieh, Bourh Rahal et Maarake, les deux parties en conflit s'accusant mutuellement d'avoir violé le cessez-le-feu.

Selon des sources proches du mouvement Amal, les miliciens du Mouvement national tenteraient d'investir certains villages de la région, notamment Abbassieh et Maarake. Des sources proches du parti communiste accusent pour leur part les miliciens d'Amal de tenter d'améliorer leur situation sur le terrain.

D'autre part, le frère d'un responsable de l'OLP, sa femme, sa fille et deux autres personnes ont été tués, par une explosion dans un appartement de Beyrouth-ouest et plusieurs passants blessés par les débris de l'immeuble de quatre étages.

D'après des journalistes sur place, les murs de l'appartement, soufflés, ont été projetés dans la rue. Selon des sources palestiniennes, M. Elias Al-Atrash, 33 ans, l'une des victimes, est le frère d'un responsable du Fatah, Zuhair Al-Atrash.

Ces accrochages semblent marquer le début d'une rupture entre chiites et palestiniens qui menaçait déjà depuis un an, estiment les observateurs.

Des accrochages violents avaient opposé à plusieurs reprises, l'année dernière, Amal à des fractions du «mouvement national» notamment les communistes et les baassistes pro-irakiens. Ces affrontements avaient culminé en avril 1981 avec le dynamitage du siège du quotidien pro-irakien «Beyrouth».

Mais au cours de tous ces incidents entre alliés du même camp «palestino-progressiste», les Palestiniens, et notamment le Fatah, étaient intervenus comme force-tampon entre les protagonistes.

Mercredi, pour la première fois, les responsables chiites ont mis en cause directement les Palestiniens, les accusant notamment de participer au bombardement de leurs régions aux côtés des communistes et de leurs alliés. Le chef spirituel de la communauté chiite au Liban, Cheikh Mohamed Mahdi Chamseddine, a même accusé les «forces communes» (palestino-progressistes) de vouloir «vider le Sud-Liban de ses habitants» pour y implanter les réfugiés palestiniens.

Pour le journal d'expression française «L'Orient-Le Jour», une confrontation entre les deux camps «paraît désormais inévitable». Le quotidien prédit que 1982 pourrait donner lieu à une épreuve de force analogue à la guerre civile de 1975-76.



Régie des
permis d'alcool
du Québec

AVIS DE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assenlement et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1, rue Notre-Dame Est, suite 9.200, Montréal Québec, H2Y 1B6.

Nom adresse	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
ALMANZA, Rodolphe 1 Brentwood DOLLARD-DES-ORMEAUX	1 bar avec danse et spectacles et films	10133 Boul. Pie IX MONTREAL- NORD
CLUB DE TENNIS WOODLAND INC. 1220 Beatty VERDUN	1 club	5550 Boul. Lasalle VERDUN
RESTAURANT VESPUCCI INC. 124, Prince Arthur est MONTREAL	1 bar	124, Prince Arthur est MONTREAL
VAN, Tinh Duong C.P. 420 POSTE DE LA BALEINE	1 restaurant	6120, Côte des Neiges MONTREAL
RESTAURANT L'ENTRECOTE BORDELAISE INC. 1795, Boucherville ST-BRUNO	1 bar	1458A, Crescent MONTREAL
RESTAURANT AU QUINQUET INC. 437, Edouard Charles OUTREMONT	1 bar	352-354-364 St-Joseph ouest MONTREAL
KHATTABI, Mohamed 7267, de l'Epee, app. 9 MONTREAL	1 restaurant	2120, Sherbrooke est MONTREAL
89999 CANADA LIMITED Cracovie Restaurant Polonais 1246, rue Stanley MONTREAL	Changement de capacité et chan- gement d'empla- cement des pièces	1246, rue Stanley MONTREAL
RESTAURANT & BARS LE SILO ROUGE INC. 8255, Boul. Taschereau BROSSARD	Autorisation de danse et spectacles/ Autorisation de spectacles	8255, Boul. Taschereau BROSSARD
RUEST, Hélène 1800 Régent ST-HUBERT	1 épicerie (Concession Perrette Ltée)	3717 Chemin Chambly LONGUEUIL
GAUTHIER, Robert 1818 Grant LONGUEUIL	1 épicerie	50 ouest St-Lawrence LONGUEUIL
POIRIER, Blanche 8501 de Gaspé MONTREAL	1 épicerie	281 est, Liège MONTREAL
LE BAR PHILOMENE LTÉE Le Sex 69 Enr. 5725 Boul. Léger MONTREAL-NORD	Autorisation films	8872 Boul. Langelier ST-LEONARD
96735 CANADA LTD. Bar Salon le Pionnier 52 Lakeshore BEAUCONFIELD	Changement de capacité	286 Bord du Lac PONTE-CLAIRE
DAGENAIS, Jean-Paul 79 avenue Duchastel OUTREMONT	1 bar	6150 Henri- Bourassa est MONTREAL- NORD
RESTAURANT LA TOUR DORÉE INC. 680 ouest, Sherbrooke MONTREAL	1 restaurant	680 ouest, Sherbrooke MONTREAL
VILLE DE BROSSARD Club de Golf Municipal de Brossard 3200 Boul. Lapinière BROSSARD	1 restaurant	4705 Boul. Lapinière BROSSARD
BISTRO BAL ST-LOUIS (1980) INC. 82 Prince Arthur est MONTREAL	1 bar/ Changement de capacité	82 Prince Arthur est MONTREAL
93489 CANADA INC. Secrets 40, Avenue des Pins MONTREAL	Changements de capacité	40, Des Pins ouest MONTREAL
96678 CANADA INC. Le Vieux Pêcheur 18, Dana DOLLARD DES ORMEAUX	1 restaurant avec danse	1300, South Service Road DORVAL

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

A COMPARAISON

le marché
de
l'OUTAOUAIS
est
EXCITANT!

POURQUOI?

Parce qu'il
reste FERME,
SOLIDE
et surtout
STABLE.

Trois éléments à
considérer sérieusement durant
cette période incertaine que tous,
nous vivons présentement

Et qui, dans cette grande et belle
région de l'Ouest du Québec et
l'Est ontarien, où résident plus de
315,000 consommateurs
d'expression française, rayonne
par son IMPACT sur l'information?
LE DROIT, bien sûr!

LE DROIT est le seul quotidien
français de la région d'OTTAWA-
VANIER-GATINEAU-HULL-AYLMER.

Et seul, le quotidien français **LE
DROIT** rejoint autant de gens.

LE DROIT

375, rue Rideau, Ottawa, K1N 5Y7
Tél.: (613) 560-2747
directement de Montréal: 861-3770
Georges Mercier, représentant

Amnistie internationale
n'appartient à personne parce que
la liberté d'opinion
appartient à tout le monde



Amnistie internationale

1800 ouest, boul. Dorchester
Suite 406
Montréal, Québec
H3H 2H2 Tél.: (514) 931-5897

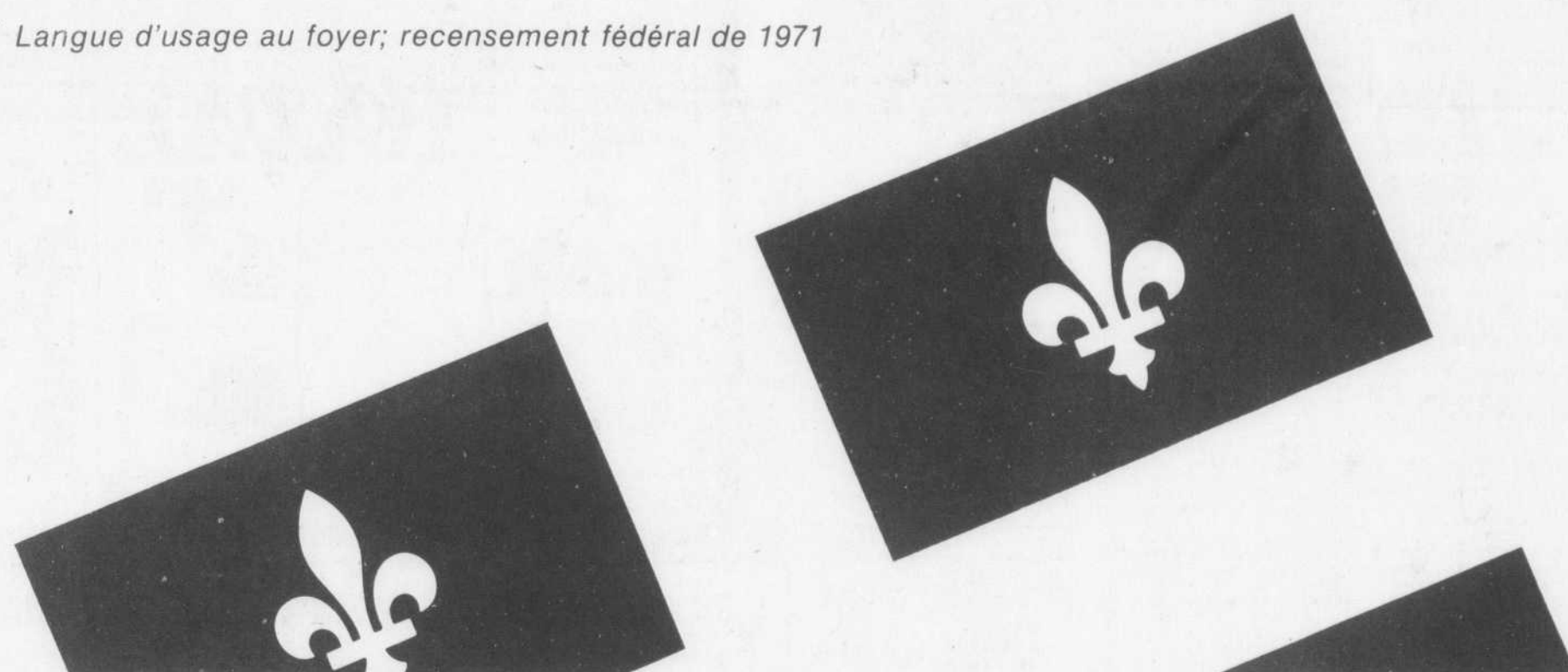
M. Trudeau et les provinces anglaises viennent d'**arracher** au Québec des **droits vitaux** pour la protection du **français**

Ils ont de la chance d'être Canadiens, n'est-ce pas?
Même dans leur foyer...

en Colombie-Britannique
en Alberta
en Saskatchewan
au Manitoba
dans les Territoires
en Ontario
au Nouveau-Brunswick
en Nouvelle-Écosse
à l'Île-du-Prince-Édouard
à Terre-Neuve

88% * des Canadiens-français ne parlent plus le français
76% * des Canadiens-français ne parlent plus le français
71% * des Canadiens-français ne parlent plus le français
54% * des Canadiens-français ne parlent plus le français
79% * des Canadiens-français ne parlent plus le français
52% * des Canadiens-français ne parlent plus le français
15% * des Canadiens-français ne parlent plus le français
66% * des Canadiens-français ne parlent plus le français
71% * des Canadiens-français ne parlent plus le français
85% * des Canadiens-français ne parlent plus le français

* Langue d'usage au foyer; recensement fédéral de 1971



Nous sommes entourés de 240 millions d'anglophones et on nous enlève **pour toujours** le droit de nous protéger **quoi qu'il arrive**.

Par ses clauses sur la mobilité des personnes et la langue d'enseignement, LEUR constitution nous enlève toute protection contre d'éventuels mouvements massifs de populations anglophones. Ceux-ci résulteront **tôt ou tard** de développements économiques ou technologiques aujourd'hui imprévisibles.

Tôt ou tard, nous risquons ainsi d'être mis en minorité **au Québec aussi**.

«La Charte ne vise qu'à contrer la Loi 101; elle ne comporte rien de plus pour les franco-ontariens.»

— Bill Davis, premier ministre de l'Ontario, La PRESSE, 23-11-81

«Et quand nous arrivâmes au résultat de la bataille des plaines d'Abraham, je me souviens, j'éclatai moi-même en applaudissements, j'étais le seul.» (Traduction)

(Pierre Elliott Trudeau, racontant au journaliste Peter Gzowski en 1962, trois ans avant d'entrer en politique, sa réaction d'étudiant au récit de la défaite des plaines d'Abraham. Macleans Magazine, February 1962, p. 29)

une seule solution: l'Indépendance du Québec

Appuyez le GAPIQ!

Le GAPIQ (Groupe d'action pour la promotion de l'Indépendance du Québec) est formé de Québécois qui veulent informer leurs compatriotes de la nécessité de l'Indépendance nationale et en particulier des conséquences néfastes de la nouvelle constitution imposée au Québec par Ottawa, Londres et les provinces anglaises. Le GAPIQ n'est affilié à aucun parti; son seul but est de propager l'idée d'Indépendance.

Conservez cette annonce. Montrez-la à un ami, et pour nous aider à rejoindre par notre publicité des milieux plus larges, envoyez-nous votre contribution.
Information: Tél.: 682-2616

Le GAPIQ

Coordonnateur: Yves Beauchemin, écrivain.

J'appuie le GAPIQ!

Voici mon chèque de \$ _____ à l'ordre du GAPIQ
Tenez-moi au courant de vos activités.

Nom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____

No. tél.: _____

Envoyez à: GAPIQ, 88, 58e avenue, Laval, H7V 2A4 / Tél.: 682-2616

ARTS ET SPECTACLES

TÉLÉVISION

CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les Draléens
9.30 Animaparc
9.45 Tape-tourbillon
10.10 Passe-partout
10.30 Magazine-Express:

"Découvrons la nature"; avec Louis Richard — "Décoration"; avec Claude Dubuc
11.00 L'imagination au galop
11.30 Le monde en liberté
11.55 Harold Lloyd
12.25 Le téléjournal
12.30 Aïe Bou Bou
13.30 Femme d'aujourd'hui: Portrait d'une carticatrice originaire de Milwaukee, Suzanne Nadeau, qui dirige un restaurant dans Pontiac. — Projet de l'hôtel de ville d'Ottawa: un Conseil municipal des jeunes pour les initier à la vie publique et à la prise de décisions.

14.30 Ciné-nuit:
"Tonnerre rouge" (Canadien 1973) Western réalisé par Claude Fournier, avec Donald Sutherland, Jean Dupont, Francine Racette et Suzanne Arcand.

16.00 Bobino
16.30 Don Quichotte
Adaptation libre du célèbre roman de Cervantes.

17.00 Les manuscrits de la mer vivante
17.30 Le soir
18.00 Visite royale — Gala
19.00 L'équilibre fragile de la mer.
Court métrage.

20.00 La soirée du hockey:
"Les Nordiques de Québec vs. les Bruins de Boston".

22.30 Téléjournal
23.00 Nouvelles du sport
23.15 Ciné-nuit:

"Colère froide" (Américain 1976) Drame de meurs réalisé par Jonathan Demme, avec Peter Fonda, Lynn Lowry, Philip Carey et John Doucette. Ciné-nuit.

0.55 "Le seigneur d'Hawaï" (Américain 1962) Drame réalisé par Guy Green, avec Charlton Heston et Yvette Mimieux.

2.45 Fin des émissions

CFTM

7.55 Horaire
8.00 Première heure:
"La ronde de nuit"; "Le monde des affaires"; "La revue des éditeurs"; "Les nouvelles artistiques".

9.00 Votre amie Suzanne:
"Confort et élégance"; une pomme ou une fraise; "Droits et privilèges"; "La seule volonte".

10.30 Les p'tits bonshommes
11.00 Les Satallipettes
11.45 Les Satallipettes
12.15 Le dix vous informe
12.30 Ciné-quiz:

"Dans la sourcilie" (Américain 1958) Drame d'aventure réalisé par Norman Panama, avec Richard Widmark, Lee

J. Cobb et Tina Louise.
Janette veut savoir:
Sujet: "Les nouvelles vieilles filles".
Services à la communauté.
15.30 Adèle
16.00 Adèle

Cinéma sur demande:
"Le cri du loup" (Américain 1973) Drame de suspense réalisé par Dan Curtis, avec Peter Graves, Clint Walker, Jo Ann Plugg et Philippe Carey.

18.00 Les 10 vous informe
18.30 Mission impossible
19.30 Soirée canadienne
20.30 La parole est à vous
21.30 Michel Jamin

Co-animation: Danielle Ouellet. Inv.: Edm. Butler, Alain Montpetit, Michel Stax, Michel Grouard.
La quotidienne
22.25 Les nouvelles TVA
22.30 Sports
23.15 La couleur du temps
23.30 Ciné-week-end:

"Caddie" (Australien 1976) Drame psychologique réalisé par David Crombie, avec Helen Morse, Takis Emmanuel, Jacki Weaver, Jack Thompson, Ron Welburn et Drew Forsythe.

Ciné-week-end:
"Pasquale Duarte" (Espagnol 1976) Drame réalisé par Ricardo Franco, avec Jose Luis Gomez, Diana Perez de Guzman, Jose Hinojosa et Paca Oja. Fermeture.

RADIO-QUÉBEC

10.00 Marché aux images:
Une série de films éducatifs à l'intention des enfants.
13.30 Marché aux images:
Les 100 tours de Centour.
15.30 Émissions spéciale du mercredi:

"La loi du père". L'adolescence constitue une transition difficile entre l'enfance et le monde adulte. Tourne dans des institutions psychiatriques de la région d'Arles, ce film nous présente une succession de portraits d'adolescents en difficulté, à l'heure du choix, au moment de se soumettre à leur destin.

17.30 "Un regard sur l'histoire québécoise depuis la grande dépression des années 30 jusqu'à la révolution tranquille de 1960".

18.00 Passe-partout
18.30 Téléjournal
Des informations sur la santé, la consommation, l'éducation, la culture et le monde scientifique.

19.00 Retraite-activité:
Les personnes du troisième âge discutent les problèmes qui les concernent. Cette semaine: Deux couples de retraités nous font part de leur expérience.

19.30 Recours:
"Incarcérations". On peut se retrouver derrière les barreaux de façon inattendue et la justice n'est pas toujours internationale. Trois personnes nous parlent de leur expérience en prison.

20.00 Les p'tits plats du Québec:
Cinéma à l'écran:
Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Aujourd'hui:

19.30 "Incarcérations". On peut se retrouver derrière les barreaux de façon inattendue et la justice n'est pas toujours internationale. Trois personnes nous parlent de leur expérience en prison.

20.00 Les p'tits plats du Québec:
Cinéma à l'écran:
Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Aujourd'hui:

19.30 "Incarcérations". On peut se retrouver derrière les barreaux de façon inattendue et la justice n'est pas toujours internationale. Trois personnes nous parlent de leur expérience en prison.

20.00 Les p'tits plats du Québec:
Cinéma à l'écran:
Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Aujourd'hui:

19.30 "Incarcérations". On peut se retrouver derrière les barreaux de façon inattendue et la justice n'est pas toujours internationale. Trois personnes nous parlent de leur expérience en prison.

20.00 Les p'tits plats du Québec:
Cinéma à l'écran:
Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Aujourd'hui:

19.30 "Incarcérations". On peut se retrouver derrière les barreaux de façon inattendue et la justice n'est pas toujours internationale. Trois personnes nous parlent de leur expérience en prison.

20.00 Les p'tits plats du Québec:
Cinéma à l'écran:
Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Aujourd'hui:

19.30 "Incarcérations". On peut se retrouver derrière les barreaux de façon inattendue et la justice n'est pas toujours internationale. Trois personnes nous parlent de leur expérience en prison.

20.00 Les p'tits plats du Québec:
Cinéma à l'écran:
Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Aujourd'hui:

19.30 "Incarcérations". On peut se retrouver derrière les barreaux de façon inattendue et la justice n'est pas toujours internationale. Trois personnes nous parlent de leur expérience en prison.

20.00 Les p'tits plats du Québec:
Cinéma à l'écran:
Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Aujourd'hui:

19.30 "Incarcérations". On peut se retrouver derrière les barreaux de façon inattendue et la justice n'est pas toujours internationale. Trois personnes nous parlent de leur expérience en prison.

20.00 Les p'tits plats du Québec:
Cinéma à l'écran:
Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Aujourd'hui:

19.30 "Incarcérations". On peut se retrouver derrière les barreaux de façon inattendue et la justice n'est pas toujours internationale. Trois personnes nous parlent de leur expérience en prison.

20.00 Les p'tits plats du Québec:
Cinéma à l'écran:
Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Aujourd'hui:

19.30 "Incarcérations". On peut se retrouver derrière les barreaux de façon inattendue et la justice n'est pas toujours internationale. Trois personnes nous parlent de leur expérience en prison.

20.00 Les p'tits plats du Québec:
Cinéma à l'écran:
Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Aujourd'hui:

19.30 "Incarcérations". On peut se retrouver derrière les barreaux de façon inattendue et la justice n'est pas toujours internationale. Trois personnes nous parlent de leur expérience en prison.

20.00 Les p'tits plats du Québec:
Cinéma à l'écran:
Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Aujourd'hui:

19.30 "Incarcérations". On peut se retrouver derrière les barreaux de façon inattendue et la justice n'est pas toujours internationale. Trois personnes nous parlent de leur expérience en prison.

20.00 Les p'tits plats du Québec:
Cinéma à l'écran:
Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Aujourd'hui:

19.30 "Incarcérations". On peut se retrouver derrière les barreaux de façon inattendue et la justice n'est pas toujours internationale. Trois personnes nous parlent de leur expérience en prison.

20.00 Les p'tits plats du Québec:
Cinéma à l'écran:
Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Aujourd'hui:

19.30 "Incarcérations". On peut se retrouver derrière les barreaux de façon inattendue et la justice n'est pas toujours internationale. Trois personnes nous parlent de leur expérience en prison.

20.00 Les p'tits plats du Québec:
Cinéma à l'écran:
Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Aujourd'hui:

"Métier boxeur": un documentaire d'André Gagnon sur l'arrière-scène de la boxe.

TVFQ (Câble)

9.30 Laser
Magazine d'actualité pour adolescents.
10.00 Les visiteurs du jour
Magazine d'actualité — Inv.: Yves Montand.

10.30 J'ai la mémoire qui flanche
Émission-jeu Inv.: Jane Rhodes.
10.45 Les gens d'ici
Entrevues imprévisibles et inattendues avec des Français et des Françaises rencontrés dans la rue ou dans les lieux publics aux quatre coins de la France.

11.00 Des chiffres et des lettres
11.30 Aujourd'hui la vie:
"On cherche une mère... et on prend une femme". Il y a, paraît-il, beaucoup d'hommes qui aiment être maternés. Il y a, paraît-il, beaucoup de femmes qui aiment se faire maternées. C'est ce sujet qui est abordé à travers des interviews de Roland Torgue et Marco Ferreri et les déclarations de Michèle Morgan.

12.30 Théâtre:
"Electre": Dramatique d'après Sophocle adapté par Maurice Clavel et André Toubert. Avec Silvia Mouton, Paul Crauchet, Dominique Labourier et Didier Sauvignat.
Chef d'œuvre en péril:
"Les abbayes normandes".

14.00 Fendrez sur le défilé:
Le Vendredi Saint à Sartène, petite ville de Corse.
15.30 Passez donc me voir
Inv. Jacques Séguéla et Daniel Hechter.

16.00 Actualités régionales.
17.00 Laser
Magazine d'actualité pour adolescents. "Quatre femmes en Bretagne". La vie d'épouse de marin.

17.30 Les visiteurs du jour
Magazine d'actualité — Le théâtre national de Chaillot — Variétés: Bernard Lavilliers.
18.00 J'ai la mémoire qui flanche
Émission-jeu Inv.: Régine.

18.15 Les gens d'ici
Entrevues imprévisibles et inattendues avec des Français et des Françaises rencontrés dans la rue ou dans les lieux publics aux quatre coins de la France.

18.30 Des chiffres et des lettres.
19.00 Aujourd'hui la vie:
"Être musulman aujourd'hui". C'est en Arabie, au VII^e siècle de notre ère, que le Prophète Mahomet fonda l'islam. Avec la participation de Majid Dindane (Ligue musulmane internationale) et du père Lalang (Secrétariat du Vatican pour les relations avec les religions).

20.00 Opédette: La perle des Antilles.
Réalisateur: Jean Hennin. Avec José Villamor, Max Montavon et Marion Gagné.

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

22.15 Adresse prioritaire: Les Molines.
Angoulême, le 10^e 10^e 21^e 43^e. Situé à la périphérie de la ville, accueille des triganes de passage. Ce film raconte la tentative de dialogue entre l'é-

quipe de tournage et les triganes.
Actualités régionales.

CBMT

9.25 Thought for Today
9.30 CBC 5 Good Morning
9.45 The Friendly Giant
10.00 Canadian Schools
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Midday News
12.10 Midday
12.25 Community Announcements
12.30 McLean at Large
12.35 Weather Report
12.40 The Midday News
12.50 Midday
13.00 Program Highlights
13.10 Wok with Yan
13.20 Coronation Street
13.30 Edge of Night
13.40 News from 2000
13.50 Newsweek 6
14.00 The Beachcombers
14.10 Happy Days
14.20 The Muppet Show
14.30 Queen's gala repeat
14.40 Newsweek
14.50 NHL hockey playoff:
"Les Nordiques de Québec vs. les Bruins de Boston".

23.00 The National
23.22 The Journal
0.00 Newswatch headlines and the national update
0.05 Newswatch
0.27 SCTV network
1.27 Golden Oldies
1.30 "The corn is green" (1945). Avec Bette Davis, Nigel Bruce et Milfred Dunnock.

12.30 Pulse
13.00 The Alan Thicke Show
13.10 Looking Good
13.20 Super Pay Cards
13.30 The Cisco Kid
13.40 Pulse
13.50 The Alan Thicke Show
14.00 Another World
14.10 Texas
14.20 Let's Make a Deal
14.30 The Family Feud
14.40 The Price is Right
14.50 Pulse
15.00 M.A.S.H.
15.10 Fast Company
15.20 The Dukes of Hazzard
15.30 The Price is Right
15.40 Pulse
15.50 M.A.S.H.
16.00 Fast Company
16.10 The Dukes of Hazzard
16.20 The Price is Right
16.30 Pulse
16.40 M.A.S.H.
16.50 Fast Company
17.00 The Dukes of Hazzard
17.10 The Price is Right
17.20 Pulse
17.30 M.A.S.H.
17.40 Fast Company
17.50 The Dukes of Hazzard
18.00 The Price is Right
18.10 Pulse
18.20 M.A.S.H.
18.30 Fast Company
18.40 The Dukes of Hazzard
18.50 The Price is Right
19.00 Pulse
19.10 M.A.S.H.
19.20 Fast Company
19.30 The Dukes of Hazzard
19.40 The Price is Right
19.50 Pulse
20.00 M.A.S.H.
20.10 Fast Company
20.20 The Dukes of Hazzard
20.30 The Price is Right
20.40 Pulse
20.50 M.A.S.H.
21.00 Fast Company
21.10 The Dukes of Hazzard
21.20 The Price is Right
21.30 Pulse
21.40 M.A.S.H.
21.50 Fast Company
22.00 The Dukes of Hazzard
22.10 The Price is Right
22.20 Pulse
22.30 M.A.S.H.
22.40 Fast Company
22.50 The Dukes of Hazzard
23.00 The Price is Right
23.10 Pulse
23.20 M.A.S.H.
23.30 Fast Company
23.40 The Dukes of Hazzard
23.50 The Price is Right
0.00 The Twelve Midnight Movie:
"Heroes" (Drame 1977). Avec Henry Winkler, Sally Field et Harrison Ford.

23.00 The National
23.22 The Journal
0.00 Newswatch headlines and the national update
0.05 Newswatch
0.27 SCTV network
1.27 Golden Oldies
1.30 "The corn is green" (1945). Avec Bette Davis, Nigel Bruce et Milfred Dunnock.

12.30 Pulse
13.00 The Alan Thicke Show
13.10 Looking Good
13.20 Super Pay Cards
13.30 The Cisco Kid
13.40 Pulse
13.50 The Alan Thicke Show
14.00 Another World
14.10 Texas
14.20 Let's Make a Deal
14.30 The Family Feud
14.40 The Price is Right
14.50 Pulse
15.00 M.A.S.H.
15.10 Fast Company
15.20 The Dukes of Hazzard
15.30 The Price is Right
15.40 Pulse
15.50 M.A.S.H.
16.00 Fast Company
16.10 The Dukes of Hazzard
16.20 The Price is Right
16.30 Pulse
16.40 M.A.S.H.
16.50 Fast Company
17.00 The Dukes of Hazzard
17.10 The Price is Right
17.20 Pulse
17.30 M.A.S.H.
17.40 Fast Company
17.50 The Dukes of Hazzard
18.00 The Price is Right
18.10 Pulse
18.20 M.A.S.H.
18.30 Fast Company
18.40 The Dukes of Hazzard
18.50 The Price is Right
19.00 Pulse
19.10 M.A.S.H.
19.20 Fast Company
19.30 The Dukes of Hazzard
19.40 The Price is Right
19.50 Pulse
20.00 M.A.S.H.
20.10 Fast Company
20.20 The Dukes of Hazzard
20.30 The Price is Right
20.40 Pulse
20.50 M.A.S.H.
21.00 Fast Company
21.10 The Dukes of Hazzard
21.20 The Price is Right
21.30 Pulse
21.40 M.A.S.H.
21.50 Fast Company
22.00 The Dukes of Hazzard
22.10 The Price is Right
22.20 Pulse
22.30 M.A.S.H.
22.40 Fast Company
22.50 The Dukes of Hazzard
23.00 The Price is Right
23.10 Pulse
23.20 M.A.S.H.
23.30 Fast Company
23.40 The Dukes of Hazzard
23.50 The Price is Right
0.00 The Twelve Midnight Movie:
"Heroes" (Drame 1977). Avec Henry Winkler, Sally Field et Harrison Ford.

12.30 Pulse
13.00 The Alan Thicke Show
13.10 Looking Good
13.20 Super Pay Cards
13.30 The Cisco Kid
13.40 Pulse
13.50 The Alan Thicke Show
14.00 Another World
14.10 Texas
14.20 Let's Make a Deal
14.30 The Family Feud
14.40 The Price is Right
14.50 Pulse
15.00 M.A.S.H.
15.10 Fast Company
15.20 The Dukes of Hazzard
15.30 The Price is Right
15.40 Pulse
15.50 M.A.S.H.
16.00 Fast Company
16.10 The Dukes of Hazzard
16.20 The Price is Right
16.30 Pulse
16.40 M.A.S.H.
16.50 Fast Company
17.00 The Dukes of Hazzard
17.10 The Price is Right
17.20 Pulse
17.30 M.A.S.H.
17.40 Fast Company
17.50 The Dukes of Hazzard
18.00 The Price is Right
18.10 Pulse
18.20 M.A.S.H.
18.30 Fast Company
18.40 The Dukes of Hazzard
18.50 The Price is Right
19.00 Pulse
19.10 M.A.S.H.
19.20 Fast Company
19.30 The Dukes of Hazzard
19.40 The Price is Right
19.50 Pulse
20.00 M.A.S.H.
20.10 Fast Company
20.20 The Dukes of Hazzard
20.30 The Price is Right
20.40 Pulse
20.50 M.A.S.H.
21.00 Fast Company
21.10 The Dukes of Hazzard
21.20 The Price is Right
21.30 Pulse
21.40 M.A.S.H.
21.50 Fast Company
22.00 The Dukes of Hazzard
22.10 The Price is Right
22.20 Pulse
22.30 M.A.S.H.
22.40 Fast Company
22.50 The Dukes of Hazzard
23.00 The Price is Right
23.10 Pulse
23.20 M.A.S.H.
23.30 Fast Company
23.40 The Dukes of Hazzard
23.50 The Price is Right
0.00 The Twelve Midnight Movie:
"Heroes" (Drame 1977). Avec Henry Winkler, Sally Field et Harrison Ford.

12.30 Pulse
13.00 The Alan Thicke Show
13.10 Looking Good
13.20 Super Pay Cards
13.30 The Cisco Kid
13.40 Pulse
13.50 The Alan Thicke Show
14.00 Another World
14.10 Texas
14.20 Let's Make a Deal
14.

Juno à l'OSM pour «Daphnis et Chloé»

TORONTO (PC) —Le groupe Rock «Loverboy» de Vancouver, qui avait été proposé l'an dernier au titre du groupe le plus prometteur, a pris une douce revanche cette année en obtenant trois «Junos» mercredi soir à Toronto.

Nommé Groupe de l'année, Loverboy a aussi remporté les Junos du meilleur microsilicon et de la meilleure chanson, pour *Turn me loose*.

Seul gagnant du Québec, l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM), sous la direction de Charles Dutoit, a mérité de Juno du meilleur disque de musique classique pour sa magnifique interprétation de *Daphnis et Chloé* de Maurice Ravel, acclamée par la critique internationale.

Seulement deux autres artistes ont gagné plus d'un prix décerné au cours d'un spectacle présenté par le «Canadian Academy of Recordings Arts and Sciences», et diffusé sur le réseau national de CBC. Il s'agit d'Anne Murray et de Bruce Cockburn.

La chanson *Turn me loose* a aussi mérité le prix du meilleur compositeur de l'année à Paul Dean et Mike Reno, deux des cinq membres du groupe Loverboy. Dean a aussi partagé le prix du meilleur producteur avec Bruce Fairbairn.

L'ingénieur du groupe a aussi obtenu un Juno conjointement avec Gary Gray, l'ingénieur du son du groupe Rough Trade qui a travaillé à la réalisation de l'album *For Those Who Think Young*.

Dieu joue pour les Nordiques...

par Jean Basile

Le temps des miracles n'est pas révolu! Ainsi, Dieu a donné la victoire aux Nordiques mardi soir au Forum, ou ne l'a pas donnée aux Canadiens. Il y a toujours un perdant dans ce genre de miracle: c'est ça qui me gêne. Tout cela pour dire que Daniel Bouchard était en transe, lors de son apparition après la victoire de son club sur l'écran de Radio-Canada (mardi), aux côtés de Richard Garneau. Et on y va de l'efficacité de la prière!

Comme Richard Garneau, loin d'arrêter l'ardeur néophyte de Daniel Bouchard, abonda dans son sens, cela m'intrigua. Peut-être, après tout, Daniel Bouchard avait-il mis comme condition à son entrevue qu'on l'interrogeât sur ses croyances en provenance d'Albion.

Mais non! Tout cela a pris Richard Garneau par surprise. Et, puisque Daniel Bouchard voyait dans la victoire des Nordiques un effet de la puissance de Dieu, il décida un peu légèrement d'y aller lui aussi. D'ailleurs, Daniel Bouchard n'est pas arrêtable quand il se lance dans son missionnariat de «new born Christian» à la mode de la «Bible Belt» américaine.

Les croyances de Daniel Bouchard sont légitimes. Pourtant je n'hésite pas à dire que les émissions sportives ne sont pas la chaire idéale pour les propager. Gary Carter lui-même, pourtant grand dévot, ne le fait pas. Après tout, le sport traditionnel est d'abord et avant tout une affaire de gros sous. Mon confrère de *La Presse*, Réjean Tremblay, le rappelait non sans humour dans une des bonnes entrevues sur la série (à Radio-Canada, mardi aux informations de 6 h), qu'il accorda à Pierre Maisonneuve. J'ai regretté, à ce propos, que les équipes de reportage

du canal 2 et du canal 6 n'aient pas pu être un peu plus rapides quant à leurs commentaires après l'échec surprise des Glorieux. Il a fallu attendre le lendemain pour avoir de vraies réactions. C'était presque trop tard. Les Expos avaient pris leur vol avec un

télévision

nouveau commentateur pour la saison, Raymond Lebrun. A part ses commentaires que je trouve épais, quand il parle de gymnastique, c'est un homme de bon aloi, enthousiaste et sympathique qui fera sans doute de l'excellent travail, si l'on en juge par ce premier match (Radio-Canada, mercredi à 13 h 30). Mais que les cérémonies d'ouverture sont ennuyeuses à la télévision!

J'ai suivi ces derniers jours les informations, puisque je voulais regarder les nouvelles sportives, à cause des Expos et des éliminatoires de la

coupe Stanley. Comme il était prévisible, *The National* (canal 6, à 22 h) commence à pâtir de son format gonflé. Le Canada n'est pas un très grand pays et nous ne disposons pas des ressources considérables des Américains dans le domaine de la nouvelle et du reportage. Il faut donc allonger la sauce, ce qui est déjà nocif. Il faut aussi se répéter éternellement pour combler les minutes vides. Ainsi, mardi, il a fallu revenir trois fois sur les événements d'Argentine: une fois au début, une fois au *Journal*, une autre fois dans le *Update*. Même mots, mêmes images, ou presque. De même, le nouveau *News-watch*, qui suit le *National*, reprend quasi intégralement son émission de 18 h. D'où un ennui à se décrocher la mâchoire.

Mercredi, il y avait deux émissions concurrentes, comme cela arrive parfois. Au canal éducatif américain, c'était une représentation de *Lucia de Lamermoor* de Donizetti et, à Radio-Québec, la seconde partie d'un reportage français sur la maladie mentale. «Enquête sur la santé mentale d'un pays au-dessus de tout soupçon». La première partie (mercredi, le 7 avril) était plus spécialement consacrée aux enfants. Mercredi dernier, c'était au tour des adolescents.

Je ne suis pas un spécialiste de cette question difficile et aux aspects multiples. Il me semble cependant que les auteurs, français, sont de l'école freudienne, dans le sens le plus traditionnel. «La loi du père» en était le titre, en effet.

ÉCHOS

Aujourd'hui et demain, les étudiants du module Danse de l'UQAM présentent un spectacle intitulé *De toutes manières*, sur une musique de Keith Jarrett, chorégraphie de Daniel Léveillé. Les spectacles sont présentés à 20 h 30 au théâtre Marie-Gérin-Lajoie du pavillon Judith-Jasmin de l'UQAM, 1455 rue Saint-Denis. Il y aura, en plus, une représentation à 12 h 30 aujourd'hui. Entrée libre.

UN FILM EXCEPTIONNEL,

des images parmi les plus étonnantes qu'on ait jamais vues sur un écran

RENÉ MALO PRÉSENTE

DIVA

UN FILM DE JEAN-JACQUES BEINEIX

ÉLYSÉE 1
35 MILTON 942-6053

ÉLYSÉE: SAM. DIM. 12.40, 2.55, 5.20, 7.30, 9.40, VEN. SAM. DERNIER SPECTACLE 11.50, SEM. 7.30, 9.40.

Société de musique contemporaine du Québec

en collaboration avec Goethe-Institut Montréal

Mauricio KAGEL
direction et régie sonore
Aloys KONTARSKY
piano
Guillermo GALLARDO
récitant-baryton

Présentation pour deux
Unguis Incarnatus Est
An Tasten
M.M. 51

vendredi 16 avril
salle Pollack
20h

billets 6\$ / étudiants & âge d'or 3\$
réservations 739.5329

Le célèbre roman à succès qui a séduit des millions de lecteurs est maintenant devenu un film qui fascine le monde entier!

MERYL STREEP
JEREMY IRONS

La Maîtresse du Lieutenant Français

3. SEM.

CREMAZIE Sam. Dim.: 12:10 - 2:30
ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210
4:45 - 7:10 - 9:20, Lun.
à Ven.: 7:10 - 9:20.

«COSTA-GAVRAS joue ses atouts et gagne à nouveau»
Franco Nuovo, JOURNAL DE MONTRÉAL

missing...

«Enfin à l'heure où l'Amnistie Internationale tente d'alarmer le public quant aux disparitions de plus en plus nombreuses à travers le monde, à l'heure où l'empire militaire est de plus en plus sanglant dans de nombreux pays de l'Amérique latine, MISSING TOMBE À POINT.»

—Richard Gay, LE DEVOIR

missing...

«Une interprétation magistrale... un film à ne pas manquer!»

—René Homier-Roy, BON DIMANCHE

missing.

JACK LEMMON
SISSY SPACEK

PLACE DU CANADA Sam. Dim.: 1:45 - 4:20 - 7:00 - 9:40
Lun. à Ven.: 5:10 - 7:30 - 9:50.

GAGNANT DE 3 OSCARS

Meilleur Acteur HENRY FONDA
Meilleure Actrice KATHARINE HEPBURN

Jane Fonda

La maison du lac

CHAMPLAIN 1
STE-CATHERINE - PAPINEAU 524-1685

VILLERAY
ST-DENIS - JARRY 388-5577

BROSSARD 3
MAIL CHAMPLAIN 465-5906

ST-JEAN
CINEMA CAPITOL

APRÈS L'ACCUEIL ENTHOUSIASTE DE 300,000 PARISIENS... NOUS ARRIVE LE NOUVEAU FILM DE JEAN-CHARLES TACCHIELLA

«Un film attachant, sympathique et rafraîchissant.»
Francine Grimaldi, Radio-Canada

«Leur interprétation est un régal, un éblouissement.»
Paris Match

«Un film délicieux, tout de nuances et de sensibilité.»
Le Parisien Libéré

«Ce film suggère une tendresse, une émotion...»
Franco Nuovo, Journal de Montréal

«Ils nagent dans le courant avec une bien séduisante aisance.»
Le Figaro

«Un film qui se regarde avec les yeux du cœur.»
Grand Ecran

3. SEM.

GROQUE LA VIE

BERNARD GIRAudeau
BRIGITTE FOSSEY
CAROLE LAURE

UNE DRÔLE DE COMÉDIE.

le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-4060

Sam. Dim.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30. Lun. à Ven.: 7:30 - 9:30.

marquant ainsi clairement l'importance du géniteur dans la formation de l'enfant. Vieux débat. Cruel débat. En ce sens, quelques femmes ont dû se sentir frustrées.

Mais l'émission, difficile à regarder jusqu'à la gêne la plus profonde, était faite avec un tel cœur et une telle sincérité que les questions purement techniques s'évanouissaient.

Il ne s'agissait plus de faux-fuyants, ni de peur. Il y a là un problème à affronter. Qui sont ces enfants ou ces jeunes adultes que l'on classe comme «fous»? Quel est cet «espace» que l'on nomme la folie? Et pourquoi certains d'entre nous rejoignent-ils cette espèce?

C'est, d'ailleurs, ce débat de fond qui nous intéressait ici au plus haut point, et non pas la critique sociale implicite dans ce film. Les circonstances d'hospitalisation, les budgets affectés à ces problèmes, les méthodes de traitements ou de réinsertion sont ici différentes. Dès lors, ce reportage ne nous parvenait qu'à moitié. Quoique, je me le demande, nous ne faisons peut-être guère mieux nous-mêmes que de «gérer» la déficience mentale, faute de ressource et de temps.

AU FIL DES MOTS

Le meilleur et le pire

par Louis-Paul Béguin

Je viens d'assister par hasard, dans une salle de Laval à un «gala» fort révélateur. Celui de la «Personnalité Jeunesse». Organisé par le Club optimiste de Saint-Vincent-de-Paul, ce gala présentait les candidats au titre de M. et Mlle Personnalité 1982. Les épreuves comportaient une «expression personnelle» (présentation), une «expression artistique» et une «expression spontanée». L'épreuve de l'expression personnelle fut une révélation et une joie. Les candidats utilisèrent tous un excellent français; aucun mot de jargon, aucun barbarisme dont on truffait ses discours il y a seulement dix ans. Parfaite élocution, texte un peu naïf en ce qui concernait les idées, mais grands progrès en français. L'épreuve de l'expression spontanée fut moins réussie. Les phrases sortaient un peu banales de la bouche des candidats impressionnés.

Il y avait d'autre part une clause sur la qualité de la langue bien stipulée dans les conditions du système de pointage: on jugeait les candidats aussi sur la justesse de leur français. Bravo, Club Optimiste de Saint-Vincent-de-Paul! Vous menez le bon combat là où c'est nécessaire: chez les jeunes. Je suis sorti de là rasséréné.

On se console du froid comme on peut. Je décidai en fin de semaine de préparer un pouding au chocolat. Je suis donc le mode d'emploi, mêle la poudre au lait, etc. Au moment de transférer le mélange épais, je lis qu'il faut le «verser dans des assiettes». Ridicule. Je regarde l'anglais: pour into serving dishes. Ce qui n'est pas faux, serving dishes prenant, comme syntagme, un sens double, soit celui d'assiettes, soit de coupes. En français on ne se sert pas d'assiettes dans ce cas, mais de coupelles, ou de coupes à dessert. Je fis ma petite enquête discrète et j'appris que la maison qui vendait ces poudings allait changer l'anglais, qui serait dessert dishes, et le français équivalait, qui deviendrait coupes à dessert. Quelles tribulations, pour un malheureux petit pouding! Multipliez par mille toutes ces petites erreurs de traduction qui sèment la confusion et vous comprendrez pourquoi le français n'est pas encore sorti du bois.

COLLOQUE:

LE SUJET DE LA FEMME DANS L'ART

Au Musée d'Art Contemporain
Le samedi 17 avril 1982

Conférences:

Thème:

LA FEMME DANS L'IMAGE

9 h 00 à 9 h 30: Introduction
LOUISE LETOCHA, directrice, Musée d'art contemporain

9 h 30 à 10 h 00: NICOLE BROSSARD, poétesse

10 h 00 à 10 h 30: période de questions

10 h 30 à 11 h 00: ALINE DALLIER, sociologue et historienne de l'art

11 h 00 à 11 h 30: période de questions

11 h 30 à 12 h 00: AVIS LANG ROSENBERG, critique d'art

12 h 00 à 12 h 30: période de questions

13 h 30 à 14 h 00: LUCE IRIGARAY, écrivaine, psychanalyste (à confirmer)

14 h 00 à 14 h 30: période de questions

15 h 00 à 16 h 00

Table ronde:

Thème:

LA SPÉCIFICITÉ DU FÉMININ DANS L'ART

participantes:

ROSE-MARIE ARBOUR, professeure d'histoire de l'art, UQAM

DIANE GAY, écrivaine

FRANCINE LARIVÉE, artiste

HÉLÈNE ROY, artiste

NELL TENHAFF, directrice de la galerie Powerhouse

modératrice:

DANIELLE ZANA, professeure de théâtre, Université d'Ottawa.

«MONTENEGRO est bien trop amusant pour être légal: c'est LE FILM DE L'ANNÉE!»
—Jay Scott, Toronto Globe and Mail

SAISSANT...UN RÉGAL POUR LES YEUX!

si vous allez au cinéma qu'une fois l'an, Montenegro est le film que vous devez voir cette année.

—Lindsay Brown, The Gazette

«DU MAKAVEJEV DU MEILLEUR CRU»

—Francine Laurendeau, Le Devoir

«UN COUP FILMIQUE AUDACIEUX! Une comédie érotique. Elle vous obsèdera pendant longtemps.»

—Fred Yager, Associated Press

«UNE SUPER-COMÉDIE SENSUELLE QUI DEVIENDRA SUREMENT UN CLASSIQUE.»

—Norma McLain Stoop, After Dark

14 ANS

Montenegro

FOLLEMENT GAI!
—Carrie Rickey, Village Voice

EN FRANÇAIS

PART GAGNANT!
Comédie loufoque!
—Stewart Klein, WNEW-TV

UN FILM DE DUSAN MAKAVEJEV
SUSAN ANSPACH • ERLAND JOSEPHSON • PER OSCARSSON
VIVAFILM 1982

À L'AFFICHE!

PARISIEN: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. SAM. DERNIER SPECTACLE 11.30. VERSAILLES: SAM. DIM. 1.05, 2.45, 4.25, 6.05, 7.45, 9.25, SEM. 6.05, 7.45, 9.25.

Le PARISIEN 4
480 STE CATHERINE 0 866-3856

VERSAILLES 1
PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson



La chaumière où naquit Thomas Mellon qui, ayant émigré aux États-Unis, y devint millionnaire.



Quelques pittoresques chaumières.



La forge à toit de chaume.

L'Ulster à ciel ouvert

par Monique Nuytemans

RARES sont les musées en plein air qui soient aussi intéressants que ceux que j'ai découverts en Irlande du Nord.

Un peu partout dans le monde, les musées en plein air essaient de recréer par l'image — qui prend le plus souvent la forme d'une habitation — le genre de vie que menaient autrefois les habitants du pays en question.

En Irlande du Nord ces musées, dont deux que j'ai visités — le Ulster-American Folk Park et le Ulster Folk and Transport Museum — ne sont pas terriblement anciens. Ils remontent à peine à un siècle ou deux. N'empêche qu'en cent ans la vie et la façon de vivre des gens a fort changé. Si l'on reconnaît encore les ustensiles, les outils et les instruments exposés, la plupart sont défectueux et sont là pour que l'on se rappelle la façon dont les gens s'en servaient dans les temps.

L'idée des musées en plein air représentant la vie paysanne d'autan vient de la Scandinavie qui fut la première à transporter d'anciennes fermes, des églises, des écoles, pour les rassembler dans un parc. On en retrouve maintenant chez nous, aux

États-Unis et dans nombre de pays d'Europe.

Mais ce qui met les musées irlandais sur un autre plan est le fait qu'ils évoquent les racines ancestrales qui les relient à l'Amérique. Car c'est par millions que les Irlandais ont quitté leur pays, en deux vagues bien distinctes, pour l'Amérique.

L'Irlande est le pays qui, proportionnellement, contribue le plus à peupler le Nouveau-Monde. De fait, il y a aujourd'hui la moitié moins d'habitants en Irlande qu'au 18^e siècle.

La première vague d'émigration se produisit au 18^e siècle: le pays étant pauvre, les Irlandais voulaient trouver dans un pays neuf des ouvertures qu'ils ne trouvaient pas chez eux.

Car depuis l'arrivée des « planteurs » écossais protestants (on employait le même terme de « planteur » ici que pour les colons de la Virginie), les Irlandais d'origine, étant catholiques, se sentaient frustrés, reniés, traités en pa-

rias. Ils préférèrent s'expatrier. La deuxième vague d'émigration survint au 19^e siècle quand le coléoptère s'attaqua à la pomme de terre, anéantissant les récoltes, réduisant le pays à la famine. Car l'Irlande se nourrissait alors presque exclusivement de pommes de terre. Plus de quatre millions d'Irlandais prirent alors la route de l'Amérique.

L'intérêt de ces musées en plein air est donc grand, non seulement pour le visiteur en général, mais plus particulièrement pour les nombreux Américains et Canadiens de souche irlandaise qui peuvent, en se promenant à travers les deux musées, en apprendre long sur la façon dont vivaient leurs ancêtres.

Les toits de chaume, les murs chaulés, les vallons ondulés, les vertes prairies, tout cela est d'une beauté romantique pour le simple observateur, mais encore bien plus quand on a ses racines dans le pays. Et l'Irlande a donné non moins de dix présidents aux États-Unis, dont Woodrow Wilson. Aucun autre pays ne peut se flatter d'en avoir fait autant. Et pour la plume à son

chapeau l'Irlande enchaîne avec John Joseph Hughes, né non loin d'ici, qui devint archevêque de New York. C'est lui qui fit construire la cathédrale Saint-Patrick à New York.

Dans le cadre de cette verdure qui semble éternelle en Irlande, parmi de grands hêtres, de majestueux maronniers, des platanes au tronc tigré, j'ai découvert certaines nouveautés que je n'avais encore jamais vues dans des musées du même genre.

Comme cette tour de garde sise au milieu d'un champ! Il faut savoir qu'autrefois l'Ulster produisait beaucoup de lin. Une fois coupé et roui dans la rivière, il fallait le faire blanchir au soleil, les fibres du lin étant plutôt brunâtres à l'origine. Or l'Irlande du siècle dernier n'avait pas de clôtures et le bétail errait où bon lui semblait. Si bien qu'il aurait bien pu un jour se promener sur les champs de lin et rendre celui-ci plus brunâtre que jamais... Le gardien de la tour les chassait. L'Irlande de l'époque était également pauvre: le gardien devait également éconduire les éventuels maraudeurs...

Dans chacun des deux musées j'ai visité la « petite école » et j'y ai appris que chaque élève devait apporter, quotidiennement, une brique de tourbe. La tourbe est un combustible très répandu en Irlande. On la trouve surtout dans des endroits marécageux. Elle est fort appréciée parce qu'elle se consomme lentement et est facile à contrôler.

Je m'instruisis à la petite école et j'appris que les élèves y étaient autrefois répartis en deux groupes: les « Low Babies » et les « High Babies ».

A une petite fille que je rencontre et qui semble avoir 7

ans environ, je demande — fière de mon savoir — « Are you a low baby or a high baby? ». Elle me répond, d'un air supérieur: « I'm a senior infant... ».

Je continue ma promenade entre une ondée et un rayon de soleil. Car vous l'ai-je déjà dit? Il pleut fréquemment en Irlande. Ce qui fit dire à un Irlandais que la seule différence entre l'été et l'hiver en Irlande, c'est qu'en été la pluie est plus chaude...

Le Ulster-American Museum est divisé en deux parties. Il y a la partie irlandaise: la façon dont vivaient les gens avant de partir pour l'Amérique. Et la partie américaine: comment ils vivaient une fois installés au Nouveau-Monde. Toits de chaume et murs chaulés dans la première partie; cabanes de bois rond dans la seconde.

Mais il ne faut pas se méprendre. Ce ne sont pas les Américains qui ont inventé la cabane de bois rond. C'est plus exactement une importation européenne rapportée par les Allemands qui étaient déjà installés depuis 100 ans en Pennsylvanie (ils avaient fui

les persécutions religieuses) et avaient adopté cette forme de construction de l'Europe de l'Est, très adaptée à la vie en forêt.

Quand on est Américain le nom Thomas Mellon est apparemment fort connu. Moi, je n'en avais jamais entendu parler. Mais les Américains avec qui je voyageais semblaient le connaître comme s'il était leur cousin germain.

Bref, ce brave Thomas Mellon est né ici même, à Camphill, dans une ferme adorable où une dame en robe d'époque nous servit des galettes de sarrasin.

Mais manger des galettes de sarrasin dans une ferme adorable de l'Ulster ne semblait pas être l'idéal de vie dont Thomas Mellon avait rêvé. Très jeune il émigra en Pennsylvanie. Il devint juge de paix, président de la Mellon Bank de Pittsburgh, et, bien entendu, millionnaire.

Ce sont les descendants de Thomas Mellon qui aidèrent à financer le Ulster-American Museum qui est extrêmement bien conçu.

Au centre d'accueil du musée on assiste à un audio-

visuel relatant les deux grandes vagues d'émigration. On y visite également un musée « intérieur » constitué de mannequins de cire illustrant les difficultés de vie en Irlande depuis trois siècles.

Tout ceci pour vous dire que j'ai été très favorablement impressionnée par ces musées en plein air. Et je n'ai même pas une goutte de sang irlandais dans les veines! Du moins je ne le crois pas...



Librairie Ulysse
1208 St-Denis, Montréal

présente un diaporama:
Les grandes villes américaines
samedi le 24 avril à 19 h 30 et 21 h 30

information: 843-7135

entrée: \$1.00

Voyage en Grèce

Grèce est encore une destination aux prix raisonnables et avec l'AGENCE DE VOYAGES DARMIS c'est un vrai succès.

Exemple: Voyage séjour 15 jours seulement \$575.
Billet aérien en sus

Notre origine de là, notre expérience infinie est la meilleure garantie.

DARMIS TRAVEL d'Athènes, notre bureau, est toujours à votre disposition durant votre séjour en Grèce.

Contactez nous
849-6077

LA GRÈCE, ET NOUS, DARMIS, VOUS ATTENDONS

Darmis Ltee Agence de Voyages

72 Ouest, rue Sherbrooke, Montréal, Qué. H2X 1X3
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

AVEC AIR FRANCE ET EUROP AUTO ATTERRISEZ ET DEMARREZ.

DEMANDEZ A VOTRE AGENCE DE VOYAGE

France 11 Notre Tarif Spécial AVION + AUTO LA SUPER OFFRE France 11

- Des prix exceptionnels
- Sélectionnez votre DATE DE DÉPART (départ et retour le samedi)
- Choisissez la DURÉE de votre séjour
- et voyagez par AIR FRANCE-VACANCES

TALBOT SAMBA

La Samba de Talbot: la plus faible consommation moyenne d'essence du marché

Nos Plans Achat Rachat CITROEN, TALBOT ET RENAULT

Et Nos LOCATIONS europcar®

EUROP AUTO Les Meilleurs TARIFS et Le Meilleur SERVICE

Détenteur d'un permis du Québec

AIR FRANCE

Voyages ANDRÉ MALAVOY Inc.

1255, rue Université suite 1220
Montréal H3B 3W9

DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

Qui dit voyages, dit Malavoy® 861-2485

AGENCE DE VOYAGES VIAU

Permis du Québec

Les voyages 4071 est, rue Ste-Catherine
Montréal - H1W 2G9

Pierre Harel inc. 526-3345

Détenteur d'un permis du Québec

TOURING-VOYAGES

L'Agence de Voyages de l'Automobile et Touring Club de Montréal

Montréal 1425 de la Montagne 288-5111
Laval 1200 O. St. Martin 688-2240
Brossard 1670 Boul. Provencher 465-7770

Allitalia en affaires

Le transporteur italien Allitalia qui n'avait pas encore de classe d'affaires sur ses avions sauf sur quelques liaisons pour les passagers payant le plein tarif économique a, depuis le début de la semaine cette classe sur tous les longs courriers dont les vols entre le Canada et l'Italie. Sur les DC-10 la classe affaires remplace la première classe. De son côté le transporteur brésilien Varig a lui aussi introduit, le 15 mars dernier, la classe affaires sur ses Boeing 747 entre New York et Rio de Janeiro.

LES VOYAGES HONE

FRANCE 82
«LA SUPER OFFRE»

AVION + HÔTEL: 6 nuits à compter de \$799
13 nuits à compter de \$998

AVION + VOITURE: 7 jours à compter de \$736
14 jours à compter de \$799
21 jours à compter de \$866

VOYAGES GROUPES ACCOMPAGNÉS DE MONTRÉAL GUIDES DE LANGUE FRANÇAISE

EXTRÊME-ORIENT
3 voyages de 24 jours

8 juillet — 7 octobre — 4 novembre
Japon — Hong Kong — Bali — Singapour
Thaïlande — Philippines — Hawaï

Arrangements terrestres U.S. \$1995
Billet d'avion CAN. \$2182
* Supplément juillet, tarif aérien CAN. \$161

LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE
4 voyages de 22 jours

PÉKIN — NANKIN — SOOCHOW — SHANGHAI — KWEILIN — CANTON

30 octobre can. \$3990.
10 juillet — 9 octobre can. \$4071.

Itinéraire spécial — 20 jours

PÉKIN — SIAN — CHENGDU — KUNMING — NANNING — CANTON

16 octobre au 5 novembre can. \$4495.
Prestations terrestres et billet d'avion inclus

LES VOYAGES HONE INC.

1460, AV. UNION — Tél.: 845-8221
MONTRÉAL H3A 2B8

le métro à notre porte: station McGill/Union

Ouvert du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 18h. — Le jeudi jusqu'à 21h.

DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

MONTRÉAL • PARIS

\$592 et +
EN JUIN

AUTO + AVION Base de 2 personnes **\$736** et + par pers. En mai

1081-A St-Denis
Montréal 288-2322

Permis du Québec

Agence de voyages **VOYABEC INC.**

LA CLASSE TOURBEC 82

AVION + AUTO
DANS L'OUEST CANADIEN

N'oubliez pas La Classe Tourbec en Californie et à Paris

AIR CANADA KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ

PRIX PAR PERSONNE BASE 2 CALGARY

EN SAISON	L'AVION SEUL	AUTO 1 SEM.	2 SEM.	3 SEM.	4 SEM.
Intermédiaire	\$308	\$369	\$449	\$529	\$609
Haute en semaine	\$365	\$419	\$499	\$579	\$659
Haute en fin de semaine	\$395	\$449	\$529	\$609	\$689

PRIX PAR PERSONNE BASE 2 VANCOUVER

EN SAISON	L'AVION SEUL	AUTO 1 SEM.	2 SEM.	3 SEM.	4 SEM.
Intermédiaire	\$364	\$419	\$499	\$579	\$659
Haute en semaine	\$431	\$489	\$569	\$639	\$719
Haute en fin de semaine	\$461	\$509	\$589	\$669	\$749

Non compris: (pour la voiture)
 • La taxe provinciale en Colombie Britannique payable sur place
 • L'essence et les frais d'entretien normaux du véhicule
 • L'assurance collision (déductible \$500 rachetable sur place)
 • L'assurance bris de vitre, payable sur place

Si les places d'avion au tarif 185 "super-apex" d'Air Canada ne sont pas disponibles Tourbec vous proposera une Classe Tourbec sur l'Ouest au tarif No 184 légèrement plus onéreux. Consultez les conseillers en voyage de Tourbec et réservez tôt.

Hôtels à Calgary et Vancouver
 Les conseillers en voyages de Tourbec vous proposeront les hôtels Tourbec dans ces deux villes.

Saisons Intermédiaires:
 1 avril au 18 juin
 8 septembre au 21 octobre
Haute:
 19 juin au 7 septembre

Ouverts le samedi de 11h00 à 16h00

Tourbec Montréal
 1440, rue St-Denis (288-4455)
 3506, av. Lacombe (342-2961)

Tourbec Québec
 29, rue d'Auteuil (694-0424)

Tourbec Sherbrooke
 74, rue Wellington Nord (563-4474)

Détenteur d'un permis du Québec

L'Auberge du Roy, à Deschambault

De la route 138 qui longe la rive nord du Saint-Laurent — l'ancien chemin du Roy — on l'aperçoit à peine, dissimulée par un bouquet de hêtres centenaires. Il faut chercher un peu, à la limite du village de Deschambault, cette belle demeure toute blanche, de style victorien, qu'un couple entreprenant et imaginaire, Yolande et Yvon Tremblay, a transformée en une ravissante auberge de campagne.

Originaire de Saint-Michel-de-Bellechasse, Yvon Tremblay a passé une bonne partie de sa vie dans l'hôtellerie et la restauration. Son père faisait le commerce des légumes à l'île aux Coudres, et c'est grâce à l'expérience acquise auprès de lui qu'il fait aujourd'hui ses achats dans les fermes et marchés de la région (pour le poisson frais, il se rend chaque semaine à Québec).

L'Auberge du Roy est une nouvelle venue dans la petite hôtellerie de qualité puisque ça ne fera que deux ans, en juin prochain, qu'elle recevra ses premiers clients. Et déjà, les Tremblay ont réussi un vrai tour de force: presque sans publicité, sinon celle que ne manquent pas de faire autour d'eux les clients satisfaits, ils ont connu deux bonnes saisons. On refuse du monde certaines fins de semaine et, l'été, il est prudent de réserver 10 à 15 jours d'avance... Joli résultat pour un petit relais de six chambres, dont les propriétaires veillent à tout, constamment, et qui n'a qu'un seul critère: la qualité.

RELAIS DE QUALITÉ — 10 —

par Jacques Coulon

Dès qu'on entre dans l'auberge, on a un peu l'impression d'être en visite chez des parents habitant la campagne. Résidence bourgeoise, décorée avec beaucoup de goût, mais qui a conservé son côté familial même si l'espace salle à manger — une grande et trois petites — peut recevoir 58 personnes. Des fleurs séchées cueillies par la patronne, des plantes vertes partout, des objets anciens, une magnifique cheminée aux panneaux de fonte moulée. Les tentures des fenêtres — comme celles des chambres — sont en tissu d'artisanat produit dans la région, tout comme les nappes et les serviettes. D'authentiques meubles anciens et de belles imitations (tables et chaises surtout) sorties des ateliers d'ébénistes de Groulx et de Deschambault. Sur les tables, des corbeilles à pain en forme de petits baquets imaginées par un artisan de 78 ans qui est aussi un voisin des Tremblay. Les hautes boiseries, les grands placards de rangement, les moulures des portes et fenêtres en chêne clair et en pin ont été patiemment décapés par les proprié-



taires pour faire revivre la chaude couleur du bois naturel.

Au rez-de-chaussée, deux petits salons confortables attenants aux salles à manger, pour ceux qui veulent lire, bavarder ou jeter un coup d'oeil à la télévision (pas de postes dans

les chambres, ni de téléphone d'ailleurs). Les chambres se trouvent à l'étage. Six en tout, qui pourraient servir de cadre à un film historique. Des chambres au confort douillet, meublées et décorées comme de petits boudoirs: belles draperies, plantes vertes, fleurs

séchées dans des faïences anciennes, portes et mobilier en pin ciré. Dans chaque chambre, au-dessus du lit, un crucifix de bois sculpté. Toutes les chambres ont une petite salle de bain moderne et coquette. Afin de préserver le côté in-

time, presque familial de leur auberge — et partant la clientèle qui recherche ce genre d'endroits —, les Tremblay n'ont pas l'intention d'agrandir, pas plus que d'aménager un bar qui serait ouvert au passant. À la rigueur, ils iront peut-être jusqu'à dix

chambres, pas plus. La cuisine compte pour beaucoup dans le succès d'un relais comme celui de Deschambault. Là encore, il faut limiter le nombre de repas servis pour maintenir la qualité. Le soir, par exemple, on ne fait qu'un seul service entre 18 h et 20 h environ, les clients aimant rester un peu à table, sans se presser. On les sert d'ailleurs généreusement, dans des assiettes toujours réchauffées d'avance.

Pour Yolande Tremblay, la table est l'âme de la maison. Le menu, richement présenté, est relativement simple: poissons, viandes, coquilles St-Jacques, homard en saison, etc. Mais tout est préparé avec des produits très frais. La soupe aux pois, une recette maison, est une petite merveille, tout comme la casserole de fruits de mer, le bouilli québécois ou la côte de boeuf du samedi soir. On sert beaucoup de potages aux légumes, des fraises et des framboises en saison, de l'agneau du Qué-

bec, du canard et du faisan à l'automne. Le pain provient d'une boulangerie artisanale de Neuville et est toujours frais. Côté vins, le choix est bon mais on se limite à des appellations qui se vendent autour de \$20 et moins. Le menu table d'hôte coûtant \$16,50, on peut fort bien dîner à deux pour \$55.

La chambre pour deux revient à \$55 par jour ou à \$96 avec les petits déjeuners et dîners. Pour des séjours de plus longue durée ou pour la réception de petits groupes (10, 12 personnes), il est toujours possible d'obtenir un prix spécial à l'Auberge du Roy. En somme, un fleuron de plus à ajouter à la chaîne des bonnes petites auberges du Québec; une fantaisie qu'on peut encore s'offrir, à deux, même si la crise fait mal et que les actions en Bourse ne sont plus ce qu'elles étaient...

Auberge du Roy, Deschambault. Téléphone: (418) 286-6958.

Visiter Cuba individuellement

LA HAVANE (PC) — Des milliers de Canadiens ont visité Cuba en groupes organisés, mais il est également possible de visiter ce pays antillais individuellement, pourvu qu'on s'y prépare adéquatement.

Les Canadiens qui voyagent individuellement doivent obtenir un visa dans une ambassade ou un consulat cubain. À cause de la possibilité de retards dans l'émission du visa, il est préférable de demander

le visa au moins un mois avant le moment où on désire partir.

Air Canada et Cubana offrent des vols directs à La Havane; Air Canada part de Toronto et Cubana de Montréal.

Les voyageurs individuels ne bénéficient pas de tarifs aériens réduits, ce qui explique en partie la popularité des voyages de groupes. Mais une façon de contourner la difficulté, c'est de trouver un tarif réduit pour Miami. De là,

American Airways Charter Inc., à partir de Miami, offre un service quotidien jusqu'à La Havane.

C'est l'hiver qui est la saison la plus populaire pour les Canadiens qui vont chercher à Cuba la chaleur, le soleil, la plage et la mer. Cependant le voyageur autonome devrait prendre également en considération le printemps ou l'automne, alors que la température est au moins aussi chaude et que les hôtels et lieux de villégiature sont moins bondés.

Au creux de l'hiver, presque tout l'espace dans les hôtels des endroits populaires comme Varadero est réservé à l'avance aux agences de voyage canadiennes et européennes. Même à La Havane il est difficile de trouver des chambres d'hôtel. Pendant l'été, alors que la température est parfois d'une chaleur intolérable, les lieux de villégiature sont remplis de Cubains.

Il est difficile de réserver un hôtel à Cuba de l'extérieur, sur une base individuelle, mais l'agence officielle de tourisme du gouvernement garantit des chambres à tous les voyageurs arrivant à l'aéroport José Martí de La Havane, où cette agence a un kiosque.

Les chambres pour une personne à La Havane vont de \$16 à \$44 (Canadien) par nuit. Les tarifs sont un peu plus élevés pour deux personnes qui partagent la même chambre.

Parmi les hôtels de luxe il y a l'ancien Havana Hilton, rebaptisé Havana Libre. Il est situé à Vedado, un quartier relativement neuf de La Havane, où sont concentrés bon nombre d'hôtels, restaurants et clubs de nuit.

Parmi les autres hôtels de même catégorie il y a le Capri et le Riviera. Le Nacional est un hôtel plus ancien mais plus élégant, et il est également situé à Vedado. Parmi les hôtels bon marché il y a le St. John's

à Vedado, le Sevilla dans un quartier plus ancien de La Havane, et l'Inglaterra, récemment rénové.

Les hôtels ont deux sortes de tarifs: le plus élevé s'applique aux étrangers qui paient en pesos cubains plutôt qu'en devises étrangères. Cependant dans certains hôtels on n'accepte pas les devises étrangères, mais il est possible de payer la note par l'intermédiaire de Cubatur, qui accepte les devises étrangères.

Le principal bureau de Cubatur est situé au 23 Calle, au cœur de Vedado, entre Avenida N et O. On y accepte les réservations pour les restaurants et les clubs de nuit, ainsi que pour les hôtels en dehors de la Havane. Cubatur offre également des excursions vers diverses parties du pays.

Le peso cubain est divisé en 100 centavos, et il vaut environ \$1,48 (Canadien) au tarif officiel. Les dollars canadiens s'échangent facilement, et les cartes Mastercard et Diners Club sont acceptées dans certains hôtels et restaurants, mais non pas Visa, American Express ou Carte Blanche.

Quand vous changez de l'argent dans une banque ou un

hôtel, conservez le talon blanc au cas où vous auriez besoin de changer de nouveau l'argent inutilisé, à la fin du voyage. Il est illégal d'importer ou d'exporter des billets de banque cubains.

Il est préférable d'éviter le marché noir des devises parce que les pénalités sont sévères pour ceux qui se font attraper.

Bien que La Havane ne soit plus la ville ouverte et turbulente qu'elle était avant la révolution de 1959 qui a porté Fidel Castro au pouvoir, elle n'a pas changé beaucoup, physiquement. Elle offre un agréable mélange de vieux et de neuf. Le taux de criminalité y est très bas, et on peut s'y promener à pied, seul, même au milieu de la nuit. Les rues sont propres, même si la peinture et le stuc de certains murs sont écaillés.

Dans la vieille ville on peut admirer de beaux spécimens d'architecture espagnole coloniale, des fortifications et des églises ouvertes au public. Les rues, étroites, grouillent de monde, au début de la soirée et le dimanche matin.

Il y a aussi à La Havane bon nombre de beaux parcs et musée, y compris le Musée de la Révolution, logé dans ce qui

était autrefois le palais présidentiel.

Les restaurants ne sont pas ce qu'il y a de plus remarquable dans cette ville. Les prix sont assez élevés, et sauf dans les établissements de luxe, les menus sont limités. L'Hotel Nacional offre un buffet de première classe mais il est souvent encombré de groupes organisés.

Le yogourt et la crème glacée cubains sont excellents. Il faut visiter le parc Copelia, avec ses salons de crème glacée en plein air. En fin de journée, essayez un daiquiri ou un Rhum Collins. La Havane est leur lieu d'origine. De nombreux bars ne servent que des alcools et des boissons gazeuses, mais la bière cubaine est bonne et on peut habituellement en obtenir avec les repas.

Le plus connu des clubs de nuit de La Havane est le Tropicana. Plusieurs des grands hôtels ont des spectacles de cabaret comportant des numéros de danse aux chorégraphies élaborées, des orchestres tropicaux et des chanteurs. Habituellement, il n'y a pas de frais d'entrée, mais les consommations et la nourriture sont chères.



Le Club Med Inc. annonçait ces jours derniers, au cours d'une conférence de presse, la nomination de M. Jean-Michel Landau, au poste de directeur général pour la région est du Canada. Tour à tour G.O., Chef de village, directeur de la chaîne hôtelière OPERADORA DE ALDEAS VACACIONES de Mexico puis directeur du pays pour la Tunisie du Club Méditerranée, monsieur Landau apporte à ses nouvelles fonctions, une vaste expérience et un dynamisme dont le monde de l'industrie touristique au Québec ne manquera pas de bénéficier. (publi-reportage)

L'EUROPE au PRINTEMPS

Grèce avec croisière	7 au 23 mai	\$2256.00
Europe germanique	8 au 29 mai	\$2089.00
Grand tour d'Europe	16 mai au 6 juin	\$2097.00

CES DÉPARTS SONT GARANTIS

Les meilleurs prix si vous comparez ce qui est comparable.

(Avion transatlantique non-compris)

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.,

1255 Université, Suite 1220

MONTREAL (QUEBEC) H3B 3W9 — Tél: 861-2485

La maison aux milliers de références



Permis du Québec



DISPONIBLE LE JOUR MÊME

Boca Raton
New Shack
1375 W. Palmetto Pk.

Boynton Beach
Dan's News
640 Ocean Ave.

Dania
Lucky Seven Inc., Jen Roger
265 South Federal Highway
Khan's Grocery
2102 N. Federal Hwy
Dania News
Dania Beach Blvd

Deerfield Beach
Mollo Pharmacy
233 N.E. 21 St. A1A
Century News
1818 W. Hillsboro Blvd

Delray Beach
Cards Unlimited
4773 Delray Square
Delray News Tobacco
429 E. Atlantic Ave

Fort Lauderdale
Cunningham Drug
A1A Oakland Pk
Cunningham Pharm.
Las Olas Blvd
203 South Atlantic
P.N.S. Discount
3145 N.E. 9 St.
Clarks News
4 Wall St.
Bob News
1619 S. Andrews
Smith's Drug
1910 E. Sunrise Blvd
Trail and Trailer Grocery
998 N. Federal Hwy
News Rack
The Galleria Mall
Sunrise Blvd

Fort Lauderdale by the sea
City News
4402 Bougainville Dr.
Cunningham Drugs
Sea Ranch
Village Shopping Center
4759 N. Ocean Drive

Hollywood
News Rack
Hollywood Shopping Mall
Tuzzo News
1700 E. Young Circle
Beach Book Sundries
328 Johnson

Hallandale
Tobacco Town
16 — D3 Diplomat Mall
1401 E. Hallandale Blvd
Anthony's Books
1606 E. Hallandale Beach Blvd

Lake Worth
Dan's News Smoke Shop
608 Lake Ave

Lighthouse Point
Lighthouse Books Store
3650 Federal North Hwy
Venezian Shopping Center

Margate
Margate Books
5689 Margate Blvd

North Miami
Grand Central Station
181 St. and Biscayne

Miami Beach
Sheldon Drug
9501 Harding Ave — Surfside
Trade Winds
17600 Collins Ave
Golden Shores Pharm
18190 Collins Ave
Plaza News
79 St. and Biscayne Blvd
J. and J. Stationary
209, 71 St
Freddie's News
7436 Collins Ave
Hawaiian Isle Gifts Shop
20156 W. Dixie Hwy
17601 Collins Ave
House of Toys
12854 Biscayne Blvd
Humpty Dumpty Food
20156 W. Dixie Hwy

Palm Beach
Main Street News and Books
255 Royal Poinciana Way
Gourmet Deli of the Palm Beaches
Colonades Beach Hotel
Palm Beach Shore

Pompano
Lakeside Pharmacy
1201 S. Ocean Blvd
Oceanside Drugs
31 N. A1A (Oceanside Shopping Center)
Quality Dry Cleaning
2668 E. Atlantic Blvd

Singer Island
Little Professor Book Center
2515 N. Ocean Ave

Sunrise
Cards Unlimited
Nobis Hill Plaza
10049 Sunset Strip

Des Vacances à Miami à Demi-Tarif

ACTUELLEMENT PLACES LIBRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU BORD DE MER

À Miami Beach vous trouverez des hôtels de premier choix au bord de la mer, actuellement, à 'demi-tarif' comparativement à durant la saison d'hiver. Exemple: un hôtel avec vue sur la mer pourrait vous coûter \$60 par chambre, par jour, en hiver; et aussi bas que \$30 par chambre durant le printemps, l'été ou l'automne (18 avril au 18 décembre). Tarifs spéciaux pour les familles... Grandes plages ensoleillées... Golf et tennis gratuit... Soirée Cocktail... Divertissements... Pêche et randonnées en bateau... Bons spectacles... Danse... et plusieurs autres activités. Voici deux de ces établissements recherchés à Miami Beach: le BEAU RIVAGE et le SAHARA. Pour réserver sans délai, voyez votre agent de voyages, ou téléphonez: sans frais 1-800-268-8993 ou écrivez à PARADISE RESORTS Dept. MLD, P.O. Box 6725 Miami Beach, Florida 33154



Route des Vins et des Châteaux

Départ groupe français
Départ groupe anglais

10 octobre 82
17 octobre 82

Accompagnateur au départ de Montréal
Guide qualifié de Paris à Paris
Circuit en autocar de 11 jours

LA TOURAINE — LA BOURGOGNE —
LA CÔTE DES NUITS — LE BEAUJOLAIS —
L'ALSACE — LA CHAMPAGNE

Séjour de 2 jours à Paris

PRIX: \$2,495

Suppl. simple \$299

Inclus: transport aérien, logement pour 13 nuits — tous les repas, sauf 5 — dégustations — repas gastronomiques — entrées dans musées et châteaux prévus — porteurs — transferts — dîner bateau-mouche

terratours

Détenteur d'un permis du Québec

AIR FRANCE

VOYEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES

PARIS	EN JUIN
\$592. et +	
AUTO + AVION	Spécial à l'achat de 2 billets d'avion LOCATION Includant: Assurances, taxes, kilométrage illimité
	\$736. et + Par pers. Plan achat-rachat disponible
ATHÈNES	\$499. et + de New-York
	\$983. et + de Mirabel
EUROPE	Avion à partir de
	Londres 499\$ Bruxelles 686\$
	Genève 811\$ Francfort 569\$
	Zurich 811\$ Madrid 639\$
	Vienne 868\$ Milan 786\$
	Amsterdam 686\$ Rome 808\$

TARIF GROUPE

TARIF SPÉCIAL POUR 10 PERS. ET +

1081A, rue Saint-Denis, Montréal

288-2322

Permis du Québec

Agence de voyage VOYABEC INC.

POUR L'EUROPE

Réservez vos billets d'avion au prix économique

WARDAIR PARIS à partir de \$590 CAN; — New-York-Bruxelles A.R. ouvert un an \$489 US. — N.-Y.-Bruxelles confirmé \$275 US. Stand by Bruxelles-Frankfurt \$189 US. Londres \$205 US. — WARDAIR Montréal-Londres, départ mai 1982, retour septembre; Londres-Montréal \$499; Paris-Montréal \$549.

DEPUIS 1948 LOCATIONS AUTOMOBILES ET CAMPERS POUR L'EUROPE — VENTES ET LOCATIONS hors-taxe, assurances internationales, etc...

"ACHAT" SPÉCIAL "RACHAT"

Louer hors taxe depuis Paris - Bruxelles - Amsterdam - Frankfurt - Prix spécial deux, trois semaines; jusqu'à un an pour RENAULT, VW etc... Automobile neuve. Assurances internationales tous risques, kilométrage illimité — 3 semaines.

Volkswagen Polo \$469 - Renault 5 GTL \$538 - Renault 18 GTL \$661 - Citroën Visa \$549 - Samba \$540 - (Citroën 2 C.V. \$299 avec billet d'avion).

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

Depuis 30 ans au service des voyageurs, a inventé et innové pour vous le plan T financé dit "Achat-Rachat" et le kilométrage illimité. Profitez-en au maximum.

tél. 281-1040

2050 rue Mansfield — Mezzanine B.

VOYAGES S.E.T.A. VOYAGES

Tous billets d'avion-bateau-train-eurailpass pour l'Europe. Tours vers CUBA, le MEXIQUE, Les ANTILLES, CLUB MED etc... Pour Paris tarifs spéciaux groupes.

MONTREAL-MADRID-MONTREAL \$639.
MONTREAL-LISBONNE-MONTREAL \$599. Can.
MONTREAL-PARIS-MONTREAL à partir de \$590 Can.
Consultez-nous pour nos dates de départ tarifs spéciaux

TOURING CLUB DE FRANCE

2050 Mansfield, Mezzanine B
Métro Peel — Tél.: 281-1040

PERMIS DU QUÉBEC

VITE

**CHOISISSEZ
UNE DESTINATION D'AIR CANADA
AU CANADA
N'IMPORTE LAQUELLE!
ET ELLE EST À VOUS
CET ÉTÉ À**

1/2 PRIX SUPERNOLIPRIX!

**Le Prêt-à-partir
le plus excitant
pour le chèque,
le chic et
le choix.**

Des rabais moitié prix!
Sans rien enlever au
plein service Air Canada!
Et avec un choix de plus
de 30 grandes destinations
à travers le pays!
N'attendez plus. Il n'y a
que le Prêt-à-partir
d'Air Canada pour vous
offrir autant cet été.

Exemples de tarifs demi-prix jusqu'à ce qu'ils soient tous partis

de Montréal

VANCOUVER	371\$
VICTORIA	376\$
EDMONTON	313\$
REGINA	257\$
MONCTON	116\$
WINNIPEG	211\$
ST-JOHN'S	184\$
HALIFAX	124\$

Réservez tout de suite!

Réservez en personne au moins 45 jours à l'avance chez votre agent de voyages ou au comptoir d'Air Canada. Faites vite. Le nombre de places est limité. Il se peut même que certains vols affichent déjà complet. Les tarifs demi-prix sont établis à partir des pleins tarifs classe économique aller-retour. Ces tarifs sont en vigueur dès maintenant pour la période de voyage allant du 19 juin au 7 septembre 1982. Ils s'appliquent uniquement aux allers-retours réguliers d'Air Canada et ils ne varient pas en semaine et en fin de semaine. Séjour minimum : 7 jours, séjour maximum : 30 jours. Les billets doivent être émis et payés au moment de la réservation. Aucun changement après la réservation. Aucun remboursement en cas d'annulation (vous pouvez toutefois vous prémunir d'une assurance annulation). Ces tarifs sont sujets à l'approbation du gouvernement et peuvent changer sans préavis. Taxe d'aéroport non comprise. Réservations par téléphone acceptées, avec cartes de crédit seulement.

**Autres rabais! Demandez
les bons de réduction qui
vous donnent droit à un
tarif spécial chez Budget
auto-location ainsi qu'aux
hôtels CN, Hilton et
Holiday Inn.**

**AIR
CANADA**



Prêt-à-partir et Supernoliprix sont des marques de commerce d'Air Canada.

au jour le jour

■ Taux d'escompte: 15.34%

Le taux d'escompte de la Banque du Canada a légèrement diminué hier, passant de 15.40% à 15.34%. Après trois semaines consécutives de hausse, cette détente s'explique par la légère remontée du dollar canadien cette semaine. On ne s'attend pas à ce que ce léger changement se reflète sur les autres taux. Le taux privilégié des banques est remonté à 17% à la fin mars.

■ L'économie US à genoux

L'indice de la production industrielle américaine a fléchi de 0.8% en mars et le secrétaire au Trésor, M. Donald Regan, reconnaît que l'économie est «à genoux», après sept reculs de l'indice industriel au cours des huit derniers mois. La production industrielle a baissé de 8.3% depuis juillet 81. Par ailleurs, aux firmes américaines en difficultés, il faut ajouter AM International, un fabricant de matériel de bureau qui ne peut honorer ses dettes. Le tribunal des faillites doit approuver un plan de restructuration de la compagnie. La filiale canadienne est dans le même cas.

■ Mitel: tout double

Les ventes et les profits de Mitel ont doublé l'an dernier. Pour son année financière 1981-82, Mitel a réalisé un chiffre d'affaires de \$204 millions (au lieu de \$111 millions) et des profits de \$34.4 millions, soit 95 cents l'action (au lieu de \$17.3 millions ou 53 cents l'action). Les télécommunications survivent à la crise...

■ La Caisse dans Cast?

La Caisse de dépôt et de placement du Québec a été approchée par plusieurs groupes, dont le Canadien National, pour participer au rachat des actifs de la compagnie Cast. Le CN serait le cheval gagnant aux yeux de la Caisse de dépôt. En effet, lors d'une entrevue accordée à un journaliste de la Presse Canadienne, M. Jean Campeau, président de la Caisse de dépôt a déclaré que la Caisse était seulement intéressée à investir dans des compagnies en bonne santé. «Si nous embarquons, cela sera avec quelqu'un qui connaît ce genre d'affaires (le transport maritime) comme le CN», a-t-il dit. Le CN a 18% d'intérêt dans Cast, mais envisage d'effacer la valeur aux livres de cet investissement.

■ En raccourci

Alcoa a vu ses profits tomber de 57% au premier trimestre... La Maison **Preston** fusionne avec la division meubles de NTI (meubles de bureau)... Les Canadiens détiennent \$25 milliards d'assurances à la **Métropolitaine**... La Banque **Royale** a lancé un programme de prêts hypothécaires à taux variable... **Dome** Petroleum met à pied 160 personnes à son siège social de Calgary... **Wardair** et **CP Air** pourraient suivre la baisse de tarifs lancée par Air Canada... Le **PNB français** ne progresse que de 0.4% en 1981... Yamaha (Japon) et Motobécane (France) ont conclu un accord industriel pour relancer le marché européen du **cyclomoteur**... **BC Forest** Products déclare une perte nette de \$4.7 millions ou 16 cents par action... **Reitmans** (Canada) a réalisé un profit de \$11.9 millions sur des ventes de \$255 millions... **Geoffrion Leclerc** quitte le boulevard Dorchester pour l'édifice IBM Place Ville-Marie... Homme du mois **Commerce**, **Pierre Lortie** dément une nouvelle fois son ambition politique. **Marie-Agnès Thellier**

Les stations-service qui ont haussé leurs prix font face à une baisse de la demande

par Michel Nadeau

Les automobilistes réagissent fortement à la hausse du prix de l'essence en évitant les stations-service qui ont majoré le coût du carburant au cours des derniers jours.

Dans l'est de Montréal, une station Shell a ramené son prix de 49.4 cents à 42.7 cents devant la chute spectaculaire de ses ventes.

«Plusieurs clients retournent après avoir vu notre prix à la pompe», affirme un garagiste de la rue Saint-Denis. Cette station à l'enseigne de Gulf Canada vend l'essence régulière à 48.9 cents.

On remarque une affluente accrue dans les stations Pétro-Canada qui n'ont pas encore relevé leurs prix. Cependant, un porte-parole de la société d'État a déclaré au DEVOIR que des changements étaient à prévoir au cours des prochains jours, selon «l'état de la concurrence».

À Ville Saint-Laurent, un détaillant associé à L'Impériale soutient que la baisse de volume obligera les compagnies à faire marche arrière. «On va revenir à une guerre des prix. L'augmentation des derniers jours disparaîtra d'ici la fin du mois.»

Il est difficile, pour l'instant, de connaître l'ampleur

de la diminution des ventes en raison de l'augmentation des prix dans plus de la moitié des stations-service de Montréal. Plusieurs automobilistes ont fait le plein au cours des derniers jours, craignant une pénurie générale en raison du conflit opposant les détaillants et les compagnies.

Pour M. Raymond Larocque, porte-parole de la compagnie Soncor, les prix vont s'ajuster au cours des prochaines semaines en fonction du volume des ventes. Aussitôt qu'un garagiste s'aperçoit d'une baisse de sa clientèle, il devra changer son prix pour devenir plus concurrentiel.

Le véritable test surviendra au mois de juin alors que les ventes d'essence se mettent à grimper en raison de la belle température et des vacances. M. Larocque croit cependant que la baisse de 5% à 6% au cours des dernières années dans la consommation d'essence sera plus forte en 1982 en raison de la majoration des prix.

Sunoco s'ajuste selon les secteurs donnés et la concurrence à chaque coin de rue, de dire M. Larocque.

Un détaillant Shell au centre-ville confirme le fait que les automobilistes sont présentement très sensibles

au prix. «Un dixième de cent fait la différence.»

Rue Lajeunesse, une station Pétro-Canada enregistre une hausse appréciable de volume en raison de son prix à 43.7 cents alors que les stations concurrentes sont passées autour de 48 cents.

Par ailleurs, près de Rivière-du-Loup, un groupe

de 40 détaillants ont bloqué l'autoroute 40 durant près de cinq heures afin de protester contre la hausse de la taxe sur l'essence en vigueur depuis le mois de novembre dernier. Les garagistes voulaient empêcher les automobilistes de s'approvisionner au Nouveau Brunswick, où l'essence est moins chère.

Dialogue-Communications et Promedia fusionnent

Deux agences de publicité montréalaises, Dialogue/Communications et Promedia ont décidé de fusionner leurs activités dans une nouvelle entreprise: Dialogue-Promedia. Le regroupement des deux firmes marque une autre étape dans le lent processus de rationalisation de l'industrie de la publicité au Québec.

Dialogue/Promedia prévoit facturer pour \$18 millions au cours de l'année en incluant un chiffre d'affaires de \$4 millions dans la région de Québec.

Le p.-d.g. de Dialogue/Communications, M. Yves Guinard, devient président du conseil alors que M. Michel Fréchette — qui dirigeait Promedia — assumera la présidence de la nouvelle agence. Un ancien vice-président aux communications de la Banque Nationale, M. Claude Lorange, sera responsable des relations avec les cadres supérieurs de la clientèle de même que de l'expansion des affaires de la compagnie.

Le service de conception de Dialogue/Promedia a été confié à une figure bien connue du milieu de la publicité à Montréal, M. Pierre Pelletier, qui était vice-président de Dialogue/Communications.

La nouvelle entreprise compte une cinquantaine d'employés. Elle conservera ses bureaux à Québec et Laval; elle cherche présentement des locaux plus vastes que ceux du Cours LeRoy pour aménager son siège social.

L'intégration des deux agences n'a pas amené de conflits parmi les comptes à une exception près. Il a fallu choisir entre CJMS (Radiomutuel) et le groupe CFGL. On a opté pour le premier.

Parmi les principaux comptes de Dialogue/Promedia, on trouve les Silencieux Speedy, la Croix Bleue, l'Association des brasseurs, Herdt et Charton (certains produits)...

M.N.

Un centre de conversion des véhicules au gaz naturel ouvrira bientôt à Montréal

par André Bouthillier

Victimes impuissantes des dernières hausses de prix de l'essence, les automobilistes montréalais pourront convertir leur véhicule au gaz naturel comprimé à compter du mois de juillet.

Un porte-parole de la société Gaz Métropolitain, qui tenait son assemblée annuelle hier, a en effet indiqué au DEVOIR qu'un premier centre de conversion et de compression sera ouvert sur Côte de Liesse, près du rond-point Décarie.

Ce poste d'approvisionnement et ceux qui suivront seront administrés par une nouvelle compagnie en voie de création par trois partenaires: Gaz Métropolitain et l'un de ses propriétaires, la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), ainsi que CNG Fuel Systems, de Calgary, qui détiendra 50% des parts.

Le but de ces trois sociétés est de commercialiser l'utilisation du gaz naturel carburant automobile à travers tout le Québec. Pour ce faire, Gaz Métropolitain et SOQUIP ont fait appel à l'expertise de CNG Fuel Systems, la seule firme au pays qui possède l'outillage pour convertir les voitures au gaz.

Ensemble, elles ont entrepris le projet de distribuer le nouveau carburant à un marché déjà inventorié de 22,000 véhicules appartenant à des flottes de transport, telles que camions postaux, taxis, autobus et voitures commerciales. D'ici à cinq ans, elles comptent vendre annuellement 190 millions de mètres cubes de gaz (l'équivalent de 11 millions de litres d'essence) sous forme de carburant. Selon M. Joseph Baladi, vice-président aux ressources énergétiques et au développement chez Gaz Métropolitain, cela représenterait des ventes brutes de \$30 millions environ.

La première phase quinquennale de la nouvelle compagnie n'exclut cependant pas une clientèle d'automobilistes ordinaires. En effet, dans le cadre de son Programme énergétique national, le gouvernement fédéral a mis en oeuvre un programme de démonstration destiné à évaluer la faisabilité commerciale, technique et réglementaire de la technique de CNG Fuel Systems. Une subvention imposable de \$600 est ainsi offerte à tout consommateur canadien désireux de tenter l'expérience. CNG a déjà des stations à Toronto, Vancouver et Calgary.

La voiture au gaz naturel

n'a pour l'instant qu'une autonomie de 150 milles. Le système sur le marché est donc à double combustion afin que l'automobiliste puisse passer à l'essence lorsque ses cylindres de gaz, installés dans le coffre de la voiture, sont vides.

Il faudra aussi plus d'une station-service pour que le consommateur adopte le gaz naturel comme carburant. Gaz Métropolitain a donc commandé les négociations suivantes:

■ des pourparlers sont en cours avec des compagnies pétrolières pour qu'elles installent à leurs stations-service des centres de compression (alimentation au gaz);

■ d'autres négociations ont lieu avec des concessionnaires automobiles et des chaînes de magasins de pièces d'automobiles (Canadian Tire, Sears, etc.) pour qu'ils deviennent des centres de conversion.

À long terme, M. Baladi prévoit que les consommateurs pourront s'alimenter en gaz-carburant à leur résidence même, si celle-ci est branchée au gaz naturel. «Ils n'auront qu'à acheter un petit compresseur», a-t-il précisé. Ce compresseur vaut présentement environ \$1,200.

Interrogé sur le projet, le nouveau président de Gaz Mé-

tropolitain, M. Jean Gaulin, ex-président de Nouveler, a indiqué qu'une demande avait été faite au ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, pour que la taxe sur l'essence ne soit pas imposée pour ceux et celles qui utiliseront le gaz naturel comme carburant.

«Nous croyons bien que M. Parizeau retiendra cette suggestion dans son prochain budget», a-t-il ajouté.

Selon les calculs du distributeur de gaz dans la région de Montréal, l'avantage du gaz naturel sur l'essence comme carburant n'est que de 15% au niveau du prix. La firme CNG Fuel Systems dit pour sa part que le gaz coûte 40 à 50% moins cher que l'essence.

Quoi qu'il en soit, le projet semble intéresser grandement Gaz Métropolitain et SOQUIP, une société gouvernementale, qui désirent augmenter la part de consommation du gaz naturel dans le bilan énergétique du Québec. «Le succès du programme dépend d'abord des résultats de notre phase de conversion des flottes de voitures. Si ces dernières acceptent de se convertir au gaz, notre nouvelle compagnie (le nom n'est pas encore trouvé) deviendra rentable dès sa deuxième ou troisième année d'exploitation. À un taux de rendement 20 à 25% comme les compagnies pétrolières», de dire M. Baladi.

Lorsque le système de conversion au gaz s'étendra sur tout le territoire du Québec, Gaz Métropolitain vendra, a-t-il conclu, un minimum de 400 millions de mètres cubes de gaz sous forme de carburant.

En 1981, Gaz Métropolitain a vendu 2.9 milliards de mètres cubes à ses clients résidentiels, commerciaux et industriels. Les ventes ont atteint \$408 millions, en hausse de \$100 millions.

Le dynamisme coopératif en question

Une erreur s'est malencontreusement glissée dans le Supplément sur les coopératives paru hier: les auteurs du texte «Pêcheurs Unis doit évoluer» (page 15), MM. Jacques Peltier et Jean-Pierre Reveret, sont professeurs à l'Université du Québec à Montréal (et non à Chicoutimi), respectivement aux départements des sciences économiques et des sciences biologiques.

D'autre part, la conclusion du texte écrit par M. Réjean Dancause a été coupée. Il faudrait ajouter, page 17: «Il faut espérer que les dures réalités de la crise économique et la leçon enseignée par le phénomène «Caisse d'entraide» seront des éléments suffisants pour ramener les coopérateurs à se pencher à nouveau sur la vraie raison d'être de leurs entreprises coopératives.

«Cependant, la coopérative demeure un outil de développement essentiel pour le Québec. En fait, il s'agit simplement de mettre au point et de maîtriser les outils de gestion adaptés à l'environnement dans lequel évoluent les coopératives».

LE DEVOIR s'excuse des inconvénients qu'auraient pu causer cette erreur et cette omission.

●●●●●●●●

HÉLÈNE DE CHAMPLAIN

VOUS PROPOSE SON

DEJUNER D'AFFAIRES

A PARTIR DE

6,95 \$

DEMANDEZ LE SCAU DE L'AMITIÉ

ILE STE-HÉLÈNE

RES: 866-5226

BANQUETS: 866-5290

STATIONNEMENT GRATUIT

●●●●●●●●

Participons à la marche du Québec!

Samedi, le 17 avril

Point de ralliement: à midi, au parc Lafontaine, à Montréal.

Apportons nos drapeaux du Québec!

Affichons notre drapeau partout!

Parti Québécois

Parce que nous sommes d'abord et avant tout des Québécoises et des Québécois, et que nous sommes fiers de l'être;

Parce que la nouvelle Constitution «Canadian» nie et ignore notre existence comme peuple distinct;

Parce que cette Constitution brime les droits de tous les francophones du Canada;

Parce que le «Canada Bill», contre la volonté unanime de tous les partis politiques du Québec, nous enlève des pouvoirs économiques et linguistiques essentiels;

Parce que le «Canada Bill» est proclamé sans l'accord du gouvernement et du peuple du Québec;

Parce que notre combat national doit s'intensifier; Venons affirmer notre identité et manifester notre désaccord en participant à la marche du Québec.

POINTS DE RALLIEMENT:

LAVAL
1055, des Laurentides
1100

MONTREAL VILLE-MARIE
Parc Groulx
Sherbrooke et Groulx
1100

Parc Ahuntsic
Métro Henri-Bourassa
1100

Centre d'achat Boulevard
Jean-Talon et Pie IX
1100

MONTREAL-CENTRE
Bourget

Donon

Gouin

Lafontaine

Laurier

Maisonnette

Rosemont

St-Henri

St-Marie

Westmount

Métro Langlier
con. Langlier et Chamond
1030

Parc Turpin
con. Jean-Talon et Chamond
900

Métro Beaubien
1100

Polyvalente Daniel-Johnson
1000

Parc Jarry
con. St-Laurent
1030

398^e est Ste-Catherine
1030

Chap. Rosemont
Bellechasse et 1^{er} avenue
1030

Métro Place St-Henri
1100

Parc Bédard
(Futurs et Sherbrooke)
1100

Stationnement Eglise Notre-Dame
des Neiges
1100

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

REPRÉSENTANT

Une compagnie canadienne requiert les services d'un représentant dans la vente de distributeurs automatiques.

Expérience et bilinguisme nécessaires. Bénéfices sociaux avantageux.

Veillez soumettre votre curriculum vitae à:

DOSSIER 1068

Le Devoir

C.P. 6033, Succ. Place d'Armes

Montréal H2Y 3S6

PROFESSEURS

Français par immersion 1ère année

Le District Scolaire de la Ville de grande prairie est à la recherche de professeurs de français par immersion, niveau 1ère année. Les élèves de ce programme viennent principalement de familles anglophones, cependant la grande majorité ont suivi une année en maternelle française.

Les candidats devront être bilingues et, de préférence, posséder de l'expérience et/ou une formation dans des programmes d'immersion.

La Ville de Grande Prairie est une municipalité urbaine très active, prospère et dynamique d'environ 25,000 habitants, située à 280 milles au nord-ouest d'Edmonton. Les écoles du District Scolaire de Grande Prairie offrent une grande variété de programmes complets à 3,800 élèves. Le salaire, bénéfices et conditions de travail sont très intéressants.

Faire parvenir candidature, accompagnée d'un curriculum vitae à:

K.A. Wagner
Deputy Superintendent of Schools
(Curriculum)
Grande Prairie School District# 2357
10213 - 99 Street
Grande Prairie, Alberta
T8V 2H3

PATHOLOGISTE/CHEF DE SERVICE

LABORATOIRE RÉGIONAL

Un hôpital régional dûment agréé de 250 lits, desservant trois plus petits hôpitaux et une population totale de 90,000 personnes requiert immédiatement les services d'un directeur clinique (et pathologiste unique) pour son laboratoire régional. Bien amené, gé, spacieux, le laboratoire n'a que 10 ans et est doté d'un personnel de 40 employés. Personnel médical complet de 40 membres, plus 22 dans les trois autres hôpitaux.

Candidat bilingue (français/anglais) de préférence.

Communauté maritime progressive sur la Baie des Chaleurs en pleine expansion économique; installations de récréations ouvertes à l'année en plus d'une gamme variée de clubs et associations sociales. Salaire compétitif avec avantages sociaux intéressants. Bonne occasion pour un pathologiste qualifié désireux et en mesure d'assumer la responsabilité clinique d'un service régional qui nécessitera à la longue les services d'un deuxième pathologiste. Écrire ou téléphoner à frais virés.

Directeur médical
Hôpital Général Chaleur
Case postale «S»
Bathurst, N.-B. E2A 4A4
Hôpital (506) 548-8961
Domicile (506) 548-2079

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Rivest, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04781-810. Cantor Baker Inc. Les Boulangeries de manders -vs- NOEL COTE défendeur. Le 26 avril 1982, à 10 h 00 au domicile du défendeur au No 238 rue Lavallée app. 207 en la cité de Longueuil, district de Montclair seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 compteur Roy Blum, 1 réfrigérateur couleur 26", 1 bicyclette CCM Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU, huissier, 849-2483. Montréal, 16 avril 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-05-04651-834. Canadian Imperial Bank of Commerce, demandeur -vs- 97168 Canada Ltd and Ethelma Magias, défendeurs. Le 27 avril 1982, à 10 h 00 heures, à la place d'affaires, du défendeur au No 428 rue Jean-Talton ouest, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 frigidaire en stainless steel, un comptoir vitre à gâteaux, 1 poêle à pizza G.E. et acc., 1 machine à café, 1 fontaine et acc., 1 poêle à gaz Garland Burner, 1 poêle à charbon et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SHAPIRO, huissier, 845-8156. Montréal, 16 avril 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04781-804. A. Severs Inc. demandeur -vs- Alfred J. défendeur. Le 27 avril 1982, à 11 h 00 heures, au domicile du défendeur, au No 500 rue Boul. Deguire en la cité St. Laurent de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 réfrigérateur, 1 table et acc., 1 set de salon 2 morceaux, 1 bahut, 1 Station Jean Chevrolet 8000 Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SHAPIRO, huissier, 845-8156. Montréal, 27 avril 1982.

Décès

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

BOULEVRAVE DE PASSILLE, Edouard. Est décédé à Québec, le 29 mars 1982, à l'âge de 74 ans. Ses cendres seront inhumées au cimetière de Ste-Adèle, Comté de Prévost. Il laisse dans le deuil son épouse, madame Claire Lusignan, ses enfants et leurs conjoints, Michel (Gisèle LaFortune), Marie (Michel Dallaire), Luc (Thérèse Fortin), Philippe (Louise Martineau); ses frères et sœurs, André, Hélène, Madeleine, Jean, Josette, René et François. Envoyez S.V.P. vos offrandes à la Société Canadienne du Cancer ou vos offrandes de messes à l'Abbaye Sainte-Marie, Saint-Arthur-sur-le-Lac, Québec, J0N 1P0.

MARROIS, Yvette (Bernard). — A son domicile d'Outremont, le 15 avril 1982 à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Yvette Bernard Marrois, épouse de Joseph Arthur Marrois. Outre son époux elle laisse ses enfants et leurs conjoints, Bernard (Kathleen O'Hurley), Pierre (Michelle Rodrigue) et Pierrette (Rodolphe Joron), 5 petits-enfants, Anne-Marie, Mathieu, Dominic, Philippe et Charles. Elle laisse aussi 2 sœurs, Mme Annick Desrochers et Mme Clairette Gervais (épouse de Antoine Gervais). Les funérailles auront lieu le samedi 17 avril. Le convoi funéraire partira des salons Alfred Dallaire Inc. & J.S. Vallée Ltée, 1111 rue Laurier Ouest, Outremont à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont où le service sera célébré à 10 h 00, et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures des visites: vendredi de 14 à 17 heures et de 19 à 22 heures.

PAQUIN, Paul-Émile. — À St-Hyacinthe, le 14 avril 1982 à l'âge de 74 ans, est décédé M. Paul-Émile Paquin époux de Béatrice Morin demeurant au 1875 rue Turcot, St-Hyacinthe. Outre son épouse il laisse 2 filles, Monique de Hull, Lucette de Ville d'Anjou et Pierre Blais de Hull. Exposé au salon Ubaldo Lalime Inc., 2775 rue Bourgas à St-Hyacinthe. Les funérailles auront lieu vendredi après-midi à 2 h 30 en l'église St-Sacrement. Inhumation au cimetière de la cathédrale. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 heures. Prière de ne pas envoyer de fleurs, des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

Le BRIDGE

Le cerveau du défenseur doit être vif et brillant

par Charles-A. Durand

Donneur: Nord

Vulnérables: Nord-Sud

Nord			
♦ D 6 5 4			
♦ A D			
♦ 3			
♦ A D V 9 8 6			
Ouest			
♥ 9 8 7		♦ A V 10	
♥ 7 4 3 2		♥ 9 6 5	
♥ R V 8 5		♥ 10 9 7 6	
♦ 5		♥ R 4 3	
Sud			
♥ R 3 2			
♥ R V 10			
♦ A D 4 2			
♦ 10 7 2			

Les enchères:

Nord Est Sud Ouest

1 ♦ passe 2 SA passe

3 ♦ passe 3 SA passe

passe passe

L'entame: le 9 de pique par Ouest.

L'on voit souvent un déclarant exécuter un contrat où la réussite passent au dessus des cartes fortes des adversaires. Ce joueur rapporte le succès et suscite l'admiration des observateurs. Son plan d'action élaboré avec l'aide des 13 cartes de son partenaire et souvent selon certains indices procurés par les défenseurs le conduit souvent à la réussite d'une stratégie fort admirable.

Tout de même les meilleurs joueurs sont tous convaincus que le jeu de la défense est la phase la plus difficile et la plus compliquée à manier. C'est dans ce domaine que l'esprit du joueur doit s'arrêter et essayer de pénétrer, de disséquer le jeu et le plan du déclarant pour en trouver un point faible qui lui fera perdre le nombre de levées nécessaires à sa chute. Cette phase du bridge plane au dessus de la force des As et des Rois.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-05-04651-834. Canadian Imperial Bank of Commerce, demandeur -vs- 97168 Canada Ltd and Ethelma Magias, défendeurs. Le 27 avril 1982, à 10 h 00 heures, à la place d'affaires, du défendeur au No 428 rue Jean-Talton ouest, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 frigidaire en stainless steel, un comptoir vitre à gâteaux, 1 poêle à pizza G.E. et acc., 1 machine à café, 1 fontaine et acc., 1 poêle à gaz Garland Burner, 1 poêle à charbon et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SHAPIRO, huissier, 845-8156. Montréal, 16 avril 1982.

La Succession Léo Tremblay, du 15, 146 Rue, Anse, Ste-Anne-des-Monts Cte Malane, demande à la Commission des transports du Québec, de transférer à Madame Isabelle Dupuis Tremblay, légataire universelle, domiciliée au 15, 146 Rue, Anse, Ste-Anne-des-Monts, Cte Malane le permis portant le numéro: 0-500882-002 qu'elle Québec, affecté au camionnage en vrac dans la Région 01. Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la deuxième parution du présent avis.

PRENEZ AVIS que la requérante Yolande Babin, Grande-Vallee, Gaspé, P.Q. s'adresse à la Commission des transports du Québec, en sa qualité de légataire particulière à la succession de feu Christine Côté dans le but de transférer en son nom le permis numéro: 0-202855-002 qu'elle Québec, affecté au camionnage en vrac. La requérante demande de plus l'application de l'article 85 du règlement P.R.I. de la Commission des transports du Québec afin que ladite décision puisse être en vigueur immédiatement. 1ère parution: 15 avril 1982. 2ème parution: 16 avril 1982. Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la deuxième publication de cet avis à la Commission des transports du Québec au 585 boul. Charest est Québec, P.Q. Marc M. Delage, procureur ST-HILAIRE DE BLOIS & ASSOCIÉS 220 Grande-Allee est suite 850 Québec, PQ G1R 2J1

PRENEZ AVIS QUE, BERTRAND MATHIEU LIMITEE, détenteur du permis M-301225-01, G2 et G3, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir transférer son système de transport qu'elle opère à TRANSPORT BERTRAND MATHIEU INC. et qu'à l'occasion de ce transfert, la Commission statue sur le maintien dudit permis. Elle invoque au surplus l'application de l'article 85 afin que la décision devienne en vigueur à la date que celle-ci sera rendue. Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la deuxième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des transports du Québec, 505 rue Sherbrooke est, Montréal, Québec H2L 1K2. 1ère publication: le jeudi 15 avril 1982. 2ème publication: le vendredi 16 avril 1982. PAQUETTE, PERREAU, RIVET & ASSOCIÉS par Me Adrien R. Paquette/PROCEUR

PRENEZ AVIS QUE, Adrien Comitis, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées propriété ou en possession légale de Transport Ber-Clau Ltée, détenteur du permis M-303302 et acc., sur toutes et chacune des clauses de cette dernière. Transport Ber-Clau Ltée désire obtenir le droit d'agir comme courtier pour ce faire. Tout intéressé peut introduire une opposition dans les 5 jours qui suivent la 2ème parution dudit avis en s'adressant à la C.T.C. au 505 est, Sherbrooke, Montréal. 1ère publication: 15 avril 1982. 2ème publication: le jeudi 15 avril 1982. PAQUETTE & ASSOCIÉS PAR: ME FRANÇOIS PERREAU 200 St-Jacques, ouest suite 900 Montréal, Québec H2Y 1M1

AVIS DE PRESENTATION

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-14-000414-821. Dame LILLIAN LAMONTE, veuve non remariée de JOSEPH MARIN, demeurant au 3767 Avenue Hampton à Montréal, Province de Québec, H4A 2K7, (aussi connue sous le nom de LILLIAN LAMONTE-MARIN), requérante

OBJET: — La Succession de EDNA AUSTIN (aussi connue sous le nom de EDNA AUSTEN), en son vivant demeurant au 3767 Avenue Hampton à Montréal, Province de Québec, AVIS: — Prenez avis qu'une requête pour obtenir des lettres de vérification concernant la succession de feu EDNA AUSTIN, des lieux ci-haut mentionnés, sera présentée pour adjudication à l'un des Honorables Juges de la Cour Supérieure, siégeant dans et pour le district de Montréal, Chambre de paix, au palais de Justice de Montréal, le vingt mai mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982), à 9 h 30 heures. Montréal, ce 7 avril 1982. Notaire, procureur du requérant

La donne suivante en est une belle illustration.

Ouest n'a aucun indice pouvant l'aider à faire une entame planifiée; il n'ose pas non plus attaquer dans sa suite de carreau qui est une séquence trouée des plus vulnérables en entame. Son attaque du 9 de pique sera bien comprise du partenaire comme la tête d'une séquence faible. Nord, joua le 2 de pique et le cerveau du joueur Est se mit à vibrer: Vu la séquence des cartes de pique, Ouest n'a pas attaque en dessous de son Roi c'est évident. Alors si Est joue son 10, il encaissera plus tard 2 piques c'est évident, mais en jouant ainsi la main ira immédiatement à Sud qui affrontera 5 trèfles. Ce qui lui procurera sans aucun doute son contrat avec la somme de 13 points en hautes cartes qu'il possède.

Poursuivant son raisonnement, Est ne vit qu'une faiblesse en puissance chez l'équipe Nord-Sud; c'était en carreau. Alors, possédant deux entrées certaines dans sa main, l'As de pique et le Roi de trèfle et une séquence de 4 carreaux, il jugea qu'il fallait faire agir vivement son subterfuge de prendre quelques levées en carreau. Il prit immédiatement la main avec son As de pique et joua son 10 de carreau que Sud laissa filer; Ouest joua le 7, carte encourageante et Est retourna la couleur et 3 levées venaient d'être remportées par les défenseurs avant que l'As de Sud eut pris la levée.

Le seul recours qui restait à Sud pour accomplir son contrat était l'impasse en trèfle. Elle ne réussit pas et le déclarant fut à court d'une levée. Ouest félicita son partenaire de sa bonne déduction dont le démarrage devait être fait dès la première carte.

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-12-108781-810. MARY MOORE, Partie requérante

PAR ORDRE DE LA COUR L'intime, ANDRÉ LEBEAU, est, par les présentes, avisé qu'un jugement conditionnel de divorce a été rendu le 10 mars 1982 et qu'une copie dudit jugement a été laissée à la Division des Divorces à son intention. MONTREAL, le 10 mars 1982 (S) JOHANNIE TELLIER, Régistrateur-adjoint

Me Jacques Allie, avocat LEBEAU ALIE GRAVEL & ALLIE 6185 boul. Taschereau, #201 Brossard, Qué.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTRÉAL, No. 500-12-108781-810. MARY MOORE, Partie requérante

PAR ORDRE DE LA COUR L'intime, ANDRÉ LEBEAU, est, par les présentes, avisé qu'un jugement conditionnel de divorce a été rendu le 10 mars 1982 et qu'une copie dudit jugement a été laissée à la Division des Divorces à son intention. MONTREAL, le 10 mars 1982 (S) JOHANNIE TELLIER, Régistrateur-adjoint

Me Jacques Allie, avocat LEBEAU ALIE GRAVEL & ALLIE 6185 boul. Taschereau, #201 Brossard, Qué.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 02-002983-823. VILLE DE MONTRÉAL vs IMMODEV INC. ET AL. Il est enjoint à PIERRE SANGOLLO, CAROL L. MILLER et à IMMODEV INC. à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée pour chacun au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours. (signé) DOMINIQUE DI BERNARDO, P.A. Mes Pélouquin, Badeaux, Allard et Lacroix, Procureurs de la demanderesse

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, TRIBUNAL DE L'EXPROPRIATION

VILLE DE LAVAL, Partie expropriante

M. MICHEL CHARLEBOIS a/s: LES IMMEUBLES CHAFARDEL INC. Partie expropriée

MICHEL CHARLEBOIS, a/s: LES IMMEUBLES CHAFARDEL INC. Veuillez noter qu'un avis d'expropriation sera enregistré relativement à un immeuble portant les numéros de lot Partie du Lot Originnaire 24, Partie du Lot Originnaire 24A et Partie du Lot Originnaire 480 de la Paroisse de Ste-Rose, à Laval, et ce, en vertu du règlement numéro: 1-5069 adopté lors d'une assemblée du Conseil tenue le 9 février 1982. Soyez avisé que vous avez quinze (15) jours de la date du présent avis pour comparaître au Tribunal d'Expropriation de Montréal. De plus, vous avez trente (30) jours pour contester cette expropriation. LAVAL, le 13 avril 1982. DEVEAU, PAQUET, LAVOIE ET ASSOCIÉS, Procureurs de la partie expropriante.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-05-04077-820. EVARISTE PRESSEAU, résident et domicilié à Falarville, Ville de Laval, district de Montréal, DEMANDEUR-REQUÉRANT

-vs- RAYMOND GAGNÉ, autrefois résident et domicilié à Chomedey, Laval, district de Montréal, présentement de lieux inconnus. DEFENDEUR-INTIME

PAR ORDRE DE LA COUR: Le défendeur-intime est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (art. 119a C.P.C.) et documents a été laissée au greffe de la Cour Supérieure au Palais de Justice de Montréal à l'intention du défendeur-intime. MONTREAL, 12 avril 1982. DOMINIQUE DI BERNARDO, P.A.C.S.M. Me MICHEL TREHAULT, 349 rue Villeneuve, St-Eustache, P.Q. J7P 2G3 PROCUREUR DU DEMANDEUR-REQUÉRANT

PRENEZ AVIS QUE COMMUTEX QUEBEC INC., 350 rue Carreau, Saint-Jean, ainsi que M. Jacques Franco, Syndic à la faillite des entreprises ci-après mentionnées, demandent le transfert de toutes et chacune des clauses et autres actifs d'une détentricie connue comme ST-HYACINTHE EXPRESS INC., de Saint-Hyacinthe, détenteur du permis M-300717 et de TRANSPORT LETARTE LIMITEE, de Drummondville, détenteur du permis 0-300019, et ce, à l'occasion de ce transfert les deux permis ci-haut mentionnés soient renouvelés en la possession de COMMUTEX QUEBEC INC. COMMUTEX QUEBEC INC. est une filiale de COMMUTEX INC., même adresse. La requérante invoque au surplus l'application de l'article 85 afin que la décision devienne en vigueur à la date que celle-ci sera rendue. Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la deuxième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des transports du Québec, 505 rue Sherbrooke est, Montréal, Québec H2L 1K2. 1ère publication: le jeudi 15 avril 1982. 2ème publication: le vendredi 16 avril 1982. Me Adrien R. Paquette et Me Pierre d'Echeverry, PROCUREURS

PRENEZ AVIS pour corriger la publication parue dans le présent journal les 25-26 mars 1982 que les requérants publient le texte suivant: PRENEZ AVIS que Les voitures-remorqueurs M. Réal Joannisse, domicilié au 224, Fraser, Thurso, Cte Papineau, M. Henri Labombe, domicilié à R.R. #3, Buckingham, Cte Papineau et M. Joseph Dupont, domicilié à C.P. 4, Val des Bois, Cte Papineau pour obtenir le droit de donner aux conditions réglementaires, le service de transport suivant: Transport restreint-remorqueur seulement-contrat Transport par remorqueur pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées de la requérante: Transport Québec-U.S. Inc. détenteur du permis: M-305526, qui agit comme voiture-rouler. Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du rouler. Cette demande est aussi faite par le voiture-rouler dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque. Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir dans la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec dans les cinq (5) jours suivant la date de la deuxième parution du présent avis. 1ère parution: le 15 avril 1982. 2ème parution: le 16 avril 1982. BEAUCOTE PIUZE, avocats

DEMANDE DE MAINTIEN ET DE TRANSFERT DE PERMIS

PRENEZ AVIS que la requérante Les Pétroles Bond Inc., Murdochville, Cte Gaspé, P.Q. détenteur du permis 0-507592-001 demande à la Commission des transports du Québec le maintien de son permis suite au décès de l'actionnaire majoritaire de la compagnie et du transfert de ses actions à Dame Lise Bond conformément à l'article 44 de la Loi des Transports et de l'article 31 du règlement P.R.I. de la Commission des transports du Québec. La requérante-cédante Les Pétroles Bond Inc. demande de plus à la Commission des transports du Québec de transférer en faveur du requérant-cessionnaire Roch Fournier, 705 de la Montagne, Murdochville, Cte Gaspé, P.Q. le permis 0-507592-001 qui l'autorise à effectuer du transport de matières en vrac dans la région 01, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et de l'article 30 du règlement P.R.I. de la Commission des transports du Québec. Les requérants-conjoints demandent de plus l'application de l'article 85 du règlement P.R.I. de la Commission des transports du Québec afin que ladite décision à être rendue puisse être exécutoire immédiatement. 1ère parution: 15 avril 1982. 2ème parution: 16 avril 1982. Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la deuxième publication de cet avis à la Commission des transports du Québec au 585 boul. Charest est Québec, PQ. Marc M. Delage, procureur ST-HILAIRE DE BLOIS & ASSOCIÉS 220 Grande-Allee est suite 850 Québec, P.Q. G1R 2J1

Avis est donné que: Jean-Louis Michon, 704 Principale, La Présentation, Qué. détenteur des permis M500437-01, région 08, demande à la C.T.O. de transférer ses permis à: J.L. MICHON TRANSPORT INC., 704, Principale, La Présentation, Qué. conformément à l'article 30 des règles de pratique. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution. 1ère parution le 15 avril 1982. 2ème parution le 16 avril 1982. SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUEBEC LTÉE

Avis est donné que: Roger Lévesque, 53, Des Pompiers, Label sur Quéville, Qué. détenteur du permis M500437-01, région 08, demande à la C.T.O. de transférer son permis à: TRANSPORT ROGER LEVESQUE INC., 53, Des Pompiers, Label sur Quéville, Qué. conformément à l'article 30 des règles de pratique. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution. 1ère parution le 15 avril 1982. 2ème parution le 16 avril 1982. SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUEBEC LTÉE

PRENEZ AVIS que la requérante COMMUTEX QUEBEC INC., 350 rue Carreau, Saint-Jean, demande l'octroi par permis spécial, en attendant le transfert des deux entreprises ci-après, d'un permis équivalent à toutes et chacune des clauses d'une détentricie connue comme ST-HYACINTHE EXPRESS INC., de Saint-Hyacinthe, détenteur du permis M-300717 et de TRANSPORT LETARTE LIMITEE, de Drummondville, détenteur du permis 0-300019, et ce afin de donner le service immédiatement à la clientèle de ces deux entreprises actuellement en faillite et que la requérante s'est portée acquéreur des actifs. Elle demande de plus que la décision soit rendue avec effet instantané. Le Syndic, M. Jacques Franco, consent à ce permis spécial. Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la deuxième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des transports du Québec, 505 rue Sherbrooke est, Montréal, Québec H2L 1K2. 1ère publication: le 15 avril 1982. 2ème publication: le 16 avril 1982. PAQUETTE, PERREAU, RIVET & ASSOCIÉS par Me Adrien R. Paquette/PROCEUR

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Divorces) DEBORAH PARENT, domiciliée et résidant à Verdun, district de Montréal, Requérante

TRINITE GILLES DESLAURIERS, de lieux inconnus, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR L'intime TRINITE GILLES DESLAURIERS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête procédera à l'obtention contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. MONTREAL, le 7 avril 1982. (S) ARMAND BEAULIEU PROTONOTAIRE ADJOINT

MES ST-LOUIS, BIBEAU & FAUTEUX 4255, rue Wellington #101 Verdun, Québec, H4G 1V9 Tél.: 761-4838

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Divorces) NO. 500-12-114346-822

DEBORAH PARENT, domiciliée et résidant à Verdun, district de Montréal, Requérante

NO. 500-12-114346-822

PAR ORDRE DE LA COUR L'intime TRINITE GILLES DESLAURIERS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête procédera à l'obtention contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. MONTREAL, le 7 avril 1982. (S) ARMAND BEAULIEU PROTONOTAIRE ADJOINT

MES ST-LOUIS, BIBEAU & FAUTEUX 4255, rue Wellington #101 Verdun, Québec, H4G 1V9 Tél.: 761-4838

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Divorces) NO. 500-12-114346-822

DEBORAH PARENT, domiciliée et résidant à Verdun, district de Montréal, Requérante

NO. 500-12-114346-822

PAR ORDRE DE LA COUR L'intime TRINITE GILLES DESLAURIERS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête procédera à l'obtention contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. MONTREAL, le 7 avril 1982. (S) ARMAND BEAULIEU PROTONOTAIRE ADJOINT

MES ST-LOUIS, BIBEAU & FAUTEUX 4255, rue Wellington #101 Verdun, Québec, H4G 1V9 Tél.: 761-4838

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Divorces) NO. 500-12-114346-822

DEBORAH PARENT, domiciliée et résidant à Verdun, district de Montréal, Requérante

NO. 500-12-114346-822

PAR ORDRE DE LA COUR L'intime TRINITE GILLES DESLAURIERS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête procédera à l'obtention contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. MONTREAL, le 7 avril 1982. (S) ARMAND BEAULIEU PROTONOTAIRE ADJOINT

MES ST-LOUIS, BIBEAU & FAUTEUX 4255, rue Wellington #101 Verdun, Québec, H4G 1V9 Tél.: 761-4838

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Divorces) NO. 500-12-114346-822

DEBORAH PARENT, domiciliée et résidant à Verdun, district de Montréal, Requérante

NO. 500-12-114346-822

PAR ORDRE DE LA COUR L'intime TRINITE GILLES DESLAURIERS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête procédera à l'obtention contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. MONTREAL, le 7 avril 1982. (S) ARMAND BEAULIEU PROTONOTAIRE ADJOINT

MES ST-LOUIS, BIBEAU & FAUTEUX 4255, rue Wellington #101 Verdun, Québec, H4G 1V9 Tél.: 761-4838

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Divorces) NO. 500-12-114346-822

DEBORAH PARENT, domiciliée et résidant à Verdun, district de Montréal, Requérante

NO. 500-12-114346-822

PAR ORDRE DE LA COUR L'intime TRINITE GILLES DESLAURIERS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête procédera à l'obtention contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. MONTREAL, le 7 avril 1982. (S) ARMAND BEAULIEU PROTONOTAIRE ADJOINT

MES ST-LOUIS, BIBEAU & FAUTEUX 4255, rue Wellington #101 Verdun, Québec, H4G 1V9 Tél.: 761-4838

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Divorces) NO. 500-12-114346-822

DEBORAH PARENT, domiciliée et résidant à Verdun, district de Montréal, Requérante

NO. 500-12-114346-822

PAR ORDRE DE LA COUR L'intime TRINITE GILLES DESLAURIERS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête procédera à l'obtention contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. MONTREAL, le 7 avril 1982. (S) ARMAND BEAULIEU PROTONOTAIRE ADJOINT

MES ST-LOUIS, BIBEAU & FAUTEUX 4255, rue Wellington #101 Verdun, Québec, H4G

Les Rangers surprennent les Islanders 5-4

Bourque donne un premier gain aux Bruins

BOSTON (PC) — Le défenseur Raymond Bourque a déjoué Daniel Bouchard avec 55 secondes à faire en troisième période pour propulser les Bruins de Boston à une victoire de 4-3 aux dépens des Nordiques de Québec dans le premier match de la finale de la Division Adams des séries éliminatoires de la coupe Stanley.

Bourque a battu Bouchard à l'aide d'un puissant tir du poignet décoché d'une vingtaine de pieds du filet alors que Bouchard, première étoile de la rencontre malgré la défaite, avait la vue voilée par une brochette de joueurs.

Barry Pederson, Dave Barr et Steve Kasper ont aussi marqué pour les Bruins qui ont, dans l'ensemble, affiché une meilleure performance que les Nordiques qui affichaient quelques séquelles de

leur série contre les Canadiens.

Réal Cloutier, avec ses deux premiers buts en carrière dans les séries de la coupe Stanley, et Michel Goulet ont percé la muraille du jeune Mike Moffat.

Les Bruins ont dominé 38-24 dans le chiffre des tirs au but. Les Bruins ont forcé le jeu dès les premiers instants du match pour tenir les Nordiques dans leur territoire. Ils paraissent plus fringants, eux qui n'avaient pas joué depuis dimanche.

Mais ils se sont fait jouer un vilain tour quand Michel Goulet a profité d'une échappée à 4:12 pour enlever le premier but de la partie et de cette série sur des passes de Réal Cloutier et Dale Hunter.

Les Bruins ont poursuivi leurs élan vers la cage de Daniel Bouchard et leurs efforts

ont finalement été couronnés alors que le jeune Barry Pederson a déjoué Bouchard après des bévues de Marian Stastny et Normand Rochefort près du but.

La recrue Dave Barr a permis un peu plus tard à son équipe de prendre les devants pour la première fois quand il a pris un retour de tir de Raymond Bourque pour avoir raison de Bouchard. Il s'agissait du premier but de Barr dans la ligue Nationale.

Les hommes de Michel Bergeron ont continué de cafouiller dans leur jeu, n'arrivant pas à exécuter de belles passes et se cherchant devant des Bruins coriaces et plus déterminés.

Mais la chance a voulu que les Nordiques se montrent encore opportunistes lorsque Réal Cloutier, avec son premier but dans les séries dans

la LNH, nivela le compte à 11:24 en sautant sur un retour de lancer d'André Dupont. Il n'a fait que loger le disque dans un filet ouvert.

Cette première période, contre toute attente, n'a pas donné lieu à du jeu trop robuste ou rude. L'arbitre Dave Newell n'a décerné aucune pénalité.

Harcelés, sans cesse au premier vingt, ils ont accordé 16 tirs aux Bruins comparativement à 7 seulement, les Nordiques se sont ressaisis de belle façon en période médiane qui s'est également terminée 2-2.

Les deux formations s'en sont tenues encore à du beau jeu de hockey, rapide et fatigant, où la nervosité que semblaient démontrer les Québécois en début de match semblait disparue.

À Uniondale, le défenseur-recrue Reijo Ruotsalainen a marqué sur un tir frappé de 50 pieds à 1:58 de la fin du match hier en procurant un gain de 5-4 aux Rangers de New York sur les Islanders de New York dans leur premier match de la série finale 4 de 7, de la division Patrick.

Le gardien Billy Smith, des Islanders, avait la vue voilée sur le tir victorieux survenu 2:18 minutes après que les Islanders eurent égalé les chances grâce à un but de John Tonelli.

Le tenue superbe du gardien suppléant Steve Weeks et le but de Robbie Florek avaient permis aux Rangers de prendre les devants 4-3 à 14:56 de la deuxième période.

Juste 37 secondes après le but de Nystrom, Rob McClanahan a égalé les chances à 4:16 de la fin de la 3e reprise.

Après le but victorieux de

Ruotsalainen, le match a pris fin avec une mêlée devant la cage des Rangers. Weeks était hors position, mais les six attaquants des Islanders n'ont pu pousser le disque dans la cage déserte avant le dernier son de sirène.

Le match a commencé avec un total de six buts en première période. Ron Duguay, des Rangers, a d'abord profité d'une passe de Mike Allison à 3:19, mais Dave Langevin a répliqué avec un tir frappé du centre de la glace, lequel a pris Ed Mio en défaut, 45 secondes plus tard.

Cam Connor, des Rangers, a fait dévier un tir de Barry Beck à 7:13, mais Mike Bossy et Bob Nystrom ont ensuite répliqué pour les Islanders.

Juste 37 secondes après le but de Nystrom, Rob McClanahan a égalé les chances à 7:28.

SOMMAIRES

Bruins 4, Nordiques 3	
Première période	
1—QUÉBEC: Goulet (2)	
Hunter, Pichette	4:12
2—BOSTON: Pederson (4)	
Middleton	5:18
3—BOSTON: Barr (1)	
Bourque	7:29
4—QUÉBEC: Cloutier (1)	
Hunter, Dupont	11:24
Pénalités — Aucune	

Deuxième période	
Pénalités — Paiement Qué 4:59, Dupont Qué 15:35, Gills Bos 18:06	
Troisième période	
5—QUÉBEC: Cloutier (2)	8:10
6—BOSTON: Kasper (3)	
K. Crowder, Marcotte	10:50
7—BOSTON: Bourque (1)	
B. Crowder, Middleton	19:05
Pénalités — Hiller Bos 2:19	

Tirs au but	
Québec	7 9 9-24
Boston	16 6 16-38
Gardiens de but: Bouchard, Québec; Moffat, Boston	
A—14,673	

Rangers 5, Islanders 4	
Première période	
1—NY RANGERS: Duguay (4)	
Allison, McClanahan	3:19

BASEBALL

Ligue Nationale	
Mercredi	
Montréal 5, Pittsburgh 4	
Atlanta 5, Cincinnati 2	
New York 8, Philadelphie 1	
St-Louis 3, Chicago 1	
Houston 2, Los Angeles 1	
San Diego 3, San Francisco 2	

Hier	
Pittsburgh 4, Montréal 3	
Philadelphie 8, New York 4	
St-Louis 6, Chicago 2	
Los Angeles à San Diego	

Aujourd'hui	
Chicago, Larson (0-0) à Pittsburgh, Baumgarten (0-0), 19 h 35	
Montréal, Gullickson (1-0) à New York, Falcone (1-0), 20 h 05	
Atlanta, Mahler (2-0) à Houston, Ryan (0-2), 20 h 35	
Philadelphie, Krukow (1-0) à St-Louis, Forsch (1-0), 20 h 35	
Los Angeles, Reuss (0-0) à San Diego, Curtis (0-0), 22 h 05	
Cincinnati, Soto (0-1) à San Francisco, Gale (0-0), 22 h 35	

LIGUE NATIONALE	
Section Est	
ST-LOUIS	6
NEW YORK	3
MONTREAL	2
PITTSBURGH	2
CHICAGO	3
PHILADELPHIE	2

Section Ouest	
ATLANTA	8
LOS ANGELES	4
HOUSTON	4
SAN FRANCISCO	3
SAN DIEGO	2
CINCINNATI	2

LIGUE AMÉRICAINE	
Section Est	
MILWAUKEE	3
CLEVELAND	2
TORONTO	3
DETROIT	3
NEW YORK	2
BOSTON	2
BALTIMORE	2

Section Ouest	
CHICAGO	5
KANSAS CITY	4
CALIFORNIE	5
OAKLAND	5
MINNESOTA	4
TEXAS	2
SEATTLE	2

CARTES D'ADRESSES

DAVID, BOULVA CLEVE ARCHITECTES 1253 ave McGill College Suite 800 MONTRÉAL - 866-8621	VERMETTE, DUNTON, RUSKO, DE WEVER, CARON & RAINVILLE Avocats Suite 2104, Tour de la Bourse 800, Square Victoria Montréal, Canada H2Z 1H1 Téléphone: (514) 866-8743
--	---

MADELEINE ARBOUR ENSEMBLERS DESIGNERS D'INTÉRIEURS 878-3846 266 est, St-Paul, Vieux Montréal	Clermont Vermette, c.r. Jaime W. Dunton John Clacota, M.A.N. M.P.J. Rusko, c.r. Marc de Wever Jean-Pierre Saintonge, M.A.N. Michel Caron Jean-Jacques Rainville Robert Caron Joël Mercier Réjean Roux Emilien Brail, c.r. — conseil
--	---

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS Fondée en 1892 Brevets d'invention Marques de commerce Dessins industriels • Droits d'auteur 1514, Docteur Penfield Montréal H3G 1X5, Tél.: (514) 934-0272 Téléc. 05-268656, Cable MARION Télécopier international Xerox 400	SPECIAL MACHINE À ÉCRIRE ÉLECTRONIQUE PORTATIVE OLIVETTI PRAXIS 35 10-12-15 lettres au pouce. Dispositif de correction. Élément d'écriture (marguerite) et 12 cartouches d'écriture interchangeables. CANADA DACTYLOGRAPHIE INC. 7035 av. du Parc, Montréal 270-1141
--	---

Équipe-Canada donne une petite leçon de hockey aux Finlandais

HELSINKI (PC) — Le Canada semble bien décidé à faire belle figure au présent championnat du monde de hockey.

Favorisé par une meilleure sélection, à cause de l'élimination rapide de plusieurs bonnes équipes des la première

ronde des séries éliminatoires de la coupe Stanley, Équipe Canada a entrepris le tournoi en surclassant 9-2 une formation finlandaise visiblement intimidée, surtout en début de match, alors qu'elle a concédé une avance rapide de 6-0 aux Canadiens. Le Canada, tout comme son adversaire, n'a pourtant écopé que de deux punitions mineures au cours du match.

«Nous étions motivés à entreprendre le match avec force», a déclaré Dino Ciccarelli, qui a déjoué le gardien Hanni Lassila à 2:09. Lassila a cédé sa place à Hanni Kampuri après le troisième but de Canada.

«C'est la Finlande qui avait demandé d'entreprendre le tournoi contre nous en pensant que nous serions inertes.

«Il était déjà arrivé par le passé que les Finlandais aient

connu un fort départ aux dépens d'une équipe canadienne qui jouait sans inspiration. Nous nous sommes rappelés cette habitude et je pense que cela nous a stimulés à travailler plus fort», a déclaré Ciccarelli.

Les Finlandais avaient défait le Canada pour la première fois sous la forme actuelle du championnat, 6-4 en 1978, puis avaient récidivé avec un gain de 4-3 l'an dernier. Ils avaient également disposé du Canada par le même pointage aux Jeux olympiques de Lake Placid en 1980.

Les Finlandais ont reçu une belle ovation de la part de leurs partisans avant le début de la rencontre, mais se sont effondrés après le but de Ciccarelli, réussi sur le premier lancer de son équipe.

«Ce premier but nous a vraiment permis de relaxer», a convenu Ciccarelli, un compte de 55 buts dans l'histoire des North Stars du Minnesota cette saison.

Dale Hawerchuk et Darryl Sittler ont réussi chacun deux buts pour la formation canadienne, les autres allant à Ciccarelli, John Van Boxmeer, Bobby Smith, Brian Propp et Bill Barber, choisi le meilleur joueur du Canada au cours de la rencontre.

Le fait saillant de la première journée du championnat a certes été la victoire de 4-2 de l'Allemagne de l'Ouest qui battait la Tchécoslovaquie pour la première fois en championnat du monde depuis l'institution du tournoi en 1937.

Les Allemands ont démontré plus d'agressivité pour disposer des Tchécoslovaques, privés de leur joueur-étoile Jiri Dudacek, blessé. Vladimir Golikov et Sergei Babinov, deux fois chacun, Viktor Shalimov, Viatcheslav Fetisov, Alexander Kozevnikov, Sergei Nakarov et Sergei Kapustin ont réussi les buts des Soviétiques lors d'un autre match contre l'Italie, un pays nouveau-venu en groupe A, champion du groupe B l'an dernier.

Gary Farelly, un ancien membre de l'équipe olympique canadienne, et Tom Milani, ont été les seuls à déjouer Vladislav Tretiak.

Lors d'un dernier match

joué sans trop de conviction et remporté 4-2 par la Suède contre les États-Unis, Patrick et Peter Sndstroem, Peter Andersson et Hakan Loob ont réussi les buts des vainqueurs.

Canada 9, Finlande 2

Première période	
1—CANADA: Ciccarelli (Barber)	2:09
2—CANADA: Hawerchuk	3:19
3—CANADA: Barber (Ciccarelli, Green)	5:18
4—CANADA: Hawerchuk (Waller)	6:18
5—CANADA: Sittler (Green)	8:59
6—CANADA: Van Boxmeer	9:46
Deuxième période	
7—FINLANDE: Levo (Fors)	17:44
Pénalités — Haapalainen Fin 0:33, 5:56, Gills Can 16:43	

Troisième période	
8—CANADA: Propp (Valve, Smith)	1:09
9—FINLANDE: Jannaninen (Makonnen, Levo)	4:01
10—CANADA: Sittler (Reinhart, Waller)	7:22
11—CANADA: Valve Can 11:19	7:40
Tirs au but	
Canada	17 10 9-36
Finlande	8 14 8-24
Gardiens — Milten, Canada; Lassila, Kampuri, Finlande	
A — 8,247	

Rhoden a démontré beaucoup de courage face aux Expos

HOCKEY

Ligue Nationale

Hier	
(Quarts-de-finale)	
Boston 4, Québec 3 (Boston mène la série 4 de 7, 1-0)	
NY Rangers 5, NY Islanders 4 (Rangers mène la série 4 de 7, 1-0)	
Chicago 5, St-Louis 4 (Chicago mène la série 4 de 7, 1-0)	
Los Angeles à Vancouver	

Ce soir	
Québec à Boston	
Rangers NY à Islanders NY	
Chicago à St-Louis	
Los Angeles à Vancouver	

Dimanche	
Boston à Québec	
Islanders NY à Rangers NY	
St-Louis à Chicago	
Vancouver à Los Angeles	

Lundi	
Boston à Québec	
Islanders NY à Rangers NY	
St-Louis à Chicago	
Vancouver à Los Angeles	

Mercredi	
Québec à Boston	
Rangers NY à Islanders NY	
Chicago à St-Louis	
Los Angeles à Vancouver	
Le vendredi, 23 avril	
Boston à Québec	
Islanders NY à Rangers NY	
St-Louis à Chicago	
Vancouver à Los Angeles	
Le dimanche, 25 avril	
Québec à Boston	

COUPE STANLEY

Conférence Prince-de-Galles	
Section Charles Adams	
Série "I"	
BOSTON	1
QUÉBEC	0

Section Lester Patrick	
Série "J"	
NY RANGERS	1
NY ISLANDERS	0

Conférence Clarence Campbell	
Section James Norris	
Série "K"	
CHICAGO	1
ST-LOUIS	0

Section Connie Smythe	
Série "L"	
VANCOUVER	0
LOS ANGELES	0

LIGUE MAJEUR DU QUÉBEC	
Série "A"	
SHERBROOKE	2
LAVAL	0
Série "B"	
CHICOUTIMI	2
TROIS-RIVIÈRES	2

LIGUE COLLÉGIALE AAA	
Série "A"	
ST-JÉRÔME	2
ST-LAURENT	1

par Bernard Cyr

de la Presse Canadienne

— Le vestiaire des Pirates de Pittsburgh était joyeux suite à leur victoire de 4-3 sur les Expos de Montréal hier, mais, dans un coin, le lanceur Rick Rhoden, les yeux rougis, n'avait pas le goût de célébrer.

Rhoden a appris hier matin que son frère de 33 ans, Bill, avait trouvé la mort, dans la nuit de mercredi à jeudi, dans un accident de la circulation.

«Chuck Tanner (le gérant des Pirates) m'a dit que c'était à moi de prendre la décision et que, si je préférais ne pas lancer, il déléguerait quelqu'un d'autre à ma place, a dit Rhoden. C'est sûrement l'expérience la plus difficile que j'aie vécue au cours de mon existence. Ça démontre finalement que le baseball n'est pas la chose la plus importante au monde.

«Mais je ne me suis pas présenté au monticule en pensant de gagner ce match pour mon frère, a-t-il ajouté. Je n'ai pas envisagé les choses de cette façon. Tout ce que je voulais, c'est de me rendre au monticule et de faire mon boulot le mieux possible. Je remercie mes coéquipiers d'avoir remonté la pente et d'avoir gagné le match. Il sont vraiment extraordinaires.

Rhoden aurait pu aussi remercier ses coéquipiers de lui avoir permis de préserver intact un dossier vierge de 13-0 en carrière au mois d'avril puisque, quand il a quitté le monticule, les siens tiraient de l'arrière 3-1. Mais c'était sans doute la moindre de ses préoccupations.

D'autre part, le successeur de Rhoden au monticule, le releveur Kent Tekulve, était content d'avoir mis la main à la pâte en menottant les Expos pendant deux manches, les septième et huitième. Cette performance lui a d'ailleurs permis de mériter sa première victoire de la saison.

«Vous savez, je ne m'occupe pas des commentaires des gens qui disent que mes tirs ont perdu du mordant et que je ne suis plus le releveur No. 1 de l'équipe parce que ce sont ces mêmes gens qui nous avaient choisis pour terminer au dernier rang la saison dernière», a-t-il dit.

Tekulve a aussi répondu aux questions des journalistes concernant le voligeur Dave Parker puisque Parker ne parle qu'aux scribes quand bon lui semble.

«À toutes les fois qu'on parle d'échanges chez les Pirates, le nom de Dave Parker

revient sur la table. Notre jeu ne se ressent plus de ces rumeurs, parce qu'elles circulent tellement souvent».

Quant à savoir ce qu'il pensait des gens qui ont lancé des oranges à Parker lors du match d'ouverture des Expos à domicile mercredi, Tekulve déclare: «Les joueurs vedettes sont toujours sujets à un mauvais traitement de la part des foules adverses. Pete Rose a toujours été bruyamment hué partout où il est passé. Je ne comprend pas, toutefois, les gens qui lancent des objets à Dave Parker. C'est non seulement dangereux, mais ça dénote un manque évident de savoir-vivre. Ces spectateurs devraient rester à domicile. Je pense que les spectateurs plus calmes comprennent que nous tentons toujours de donner un bon spectacle.

Dans un autre coin du vestiaire, le grand Jason Thompson parlait du circuit en solo qui a aidé les siens à créer l'égalité en huitième manche, immédiatement après un coup identique de Dave Parker.

«Après que Dave eut cogné son circuit, je me suis dit que je devais frapper un coup sûr pour continuer dans la même veine. Mais Rogers m'a servi une balle rapide haute à l'extérieur et j'ai simplement fait contact avec la balle», a-t-il expliqué.

Thompson a propulsé le tir de Rogers au champ opposé (le champ gauche dans son cas), à plus de 325 pieds du marbre. «Je ne cherche pas à 'tirer' la balle parce que c'est à ce moment qu'un frappeur commence à connaître des ennuis. Il faut plutôt la prendre là où elle est lancée.»

PIRATES (4) EXPOS (3)

Moyers, cc.	5 0 1 1	Raines, cg.	5 0 0 0
Easley, cg.	4 0 1 1	Johnson, 2b.	3 1 2 0
Parker, cd.	3 1 2 1	RScott, 2b.	1 0 0 0
Thompson, 1b.	3 1 1 1	Dawson, cc.	4 0 1 0
Madrick, 3b.	4 0 0 0	Oler, 1b.	3 0 1 1
TPena, r.	4 0 1 0	Carter, r.	4 1 1 0
Ray, 2b.	4 1 1 0	Cromartie, cd.	3 1 2 1
Berra, ac.	2 1 2 0	Wallach, 3b.	4 0 0 0
Rhoden, l.	2 0 0 0	Speier, ac.	4 0 0 1
Montez, lf.	1 0 0 0	Rogers, r.	2 0 0 0
Tekulve, l.	0 0 0 0	Fryman, l.	0 0 0 0
Stargell, lf.	1 0 0 0	White, fs.	1 0 0 0
Scurry, r.	0 0 0 0		
Total	33 4 9 4	Total	34 3 7 3

E — TPena, Oliver, DJ — Montréal 1, LSG — Pittsburgh 6, Montréal 7, 2B — Parker, Oliver, Carter, Cromartie, C — Parker (1), Thompson (1), BV — Johnson, S — Rogers, Berra.

Pittsburgh	
Rhoden	6
Scary VP.1	2
Scary VP.1	0
Rogers P.1-1	82/3 8 4 3 1 2
Fryman	1/3 1 0 0 0 0
11,986	— par Rogers (Berra), T—2:25, A.

Les léthargies du mois d'avril

par Richard Milo

Tim Raines n'a frappé que deux coups sûrs en 21 présences depuis le début de la saison. Andre Dawson n'a que quatre coups sûrs en 19 présences, Tim Wallach,

L'absence du peuple québécois

EXPLOIT de fin de carrière coloré par l'abus et l'exces, l'entreprise qui sera célébrée aujourd'hui et demain à Ottawa aura accru la méfiance et la tension, réduit la compréhension et la confiance et bloqué la volonté de négociation et de compromis dans ce pays. A l'échelle de l'histoire où devraient nichier bientôt certains des personnages les plus fiers de ce formidable égaré, la fête d'Ottawa apparaîtra bientôt comme une étape piégée, un fétiche éphémère.

L'absence du Québec et celle des juges de la Cour suprême rappelleront à tous ceux qui sont conviés à faire la révérence et à célébrer la souveraineté du Canada que ce texte reste dénué de sens pour ceux-là même qui depuis 20 ans ont réclamé la reconstruction de la Fédération. Au-delà de ce constat, on doit rappeler qu'à chacune des étapes de cette entreprise politicienne, les citoyens furent conviés aux tables officielles après de pénibles négociations et grâce au sens démocratique du principal parti d'opposition au Parlement fédéral. Après avoir opposé une fin de non recevoir à tous ceux qui exigeaient le redressement d'une fraude aussi intolérable, les politiciens libéraux fédéraux ont usé et abusé avec un sans-gêne inqualifiable de la caution des citoyens et des groupes ayant finalement porté leurs espoirs à l'attention commune. Dès le lendemain de la fameuse conférence de novembre, les autochtones et les femmes ont vite réalisé que cette Charte des Droits les excluait de la protection constitutionnelle. Bref, dans une matière aussi fondamentale, les citoyens ont arraché un droit de parole et quelques ajustements de dernière heure. Ils n'ont jamais été consultés sur le fond des choses. Ils n'ont jamais donné leur consentement à une entreprise vouée, selon la rhétorique officielle, à les protéger contre les abus des gouvernements. Ceux qui, à l'instar des minorités francophones, ont résisté et insisté sont maintenant traités comme de vulgaires agitateurs partisans.

Grâce, il ne faudra pas l'oublier dans l'avenir, au Parti conservateur et au courage de son chef, M. Joe Clark, grâce aussi au jugement de la Cour suprême, certains des comportements autoritaires et des égarements créés par une trop longue possession du pouvoir ont pu être dénoués, partiellement au moins. Cependant, et cela non plus ne devra jamais être oublié, le dessein premier et le comportement constant des députés libéraux fédéraux, à l'unique exception de M. Louis Duclos, visaient à imposer aux États et aux citoyens de la Fédération un ordre nouveau défini par eux exclusivement et imposé à tous, sans leur consentement.

Au centre de cette politique doivent se situer les efforts visant à fixer les limites des réclamations du Québec. Dans son intervention d'hier au réseau TVA, le chef du gouvernement québécois a rappelé les étapes de cette longue recherche qui, depuis Jean Lesage jusqu'à Claude Ryan, a animé le discours et les espoirs de renouveau du Canada dont le Québec fut et devra demeurer dans l'avenir la principale source. René Léves-

que a aussi rappelé, en ouvrant quelques perspectives sur l'avenir, la diminution de l'importance démographique du Québec dans l'ensemble canadien et ses effets politiques. Encore une fois, on aurait préféré que le chef du gouvernement de tous les Québécois fasse abstraction de l'option de son parti et consacre l'abstention québécoise dans des termes plus ajustés aux circonstances et à ses fonctions.

En effet, le Québec n'est pas partie à l'entente constitutionnelle pour des motifs qui débordent la thèse de la souveraineté et qui tiennent à des contenus qui, dans la perspective du fédéralisme, demeurent profondément inacceptables. C'est d'ailleurs ce que rappelait hier le chef de l'opposition en soulignant que l'absence du gouvernement québécois aux festivités d'Ottawa est celle du peuple québécois. On sait maintenant qu'une majorité de députés libéraux provinciaux iront célébrer dans la capitale fédérale la réduction des pouvoirs de l'Assemblée nationale et la contradiction entre leur vote de novembre et leur comportement actuel. Certes ils sont libres de jeter à la mer l'héritage constitutionnel de leur parti et d'accentuer l'isolement de leur chef. Ils sont libres, pour quelques petits fous et un siège au gala royal, de faire acte de soumission.

Ce caucus aurait rendu un service inestimable au pays et à l'avenir du fédéralisme si au lieu de sortir les toisés des boules à mites, il avait collectivement et solennellement affirmé les droits du Québec au sein du Canada. Le dépôt public d'une telle proposition de redressement, dont les principales pièces ont déjà été écrites par leur chef, aurait à la fois prouvé leur attachement légitime au pays et la primauté de leur mandat «au service du Québec et du peuple québécois». Leur présence à Ottawa ne suppléera pas, pour citer M. Ryan, à l'absence du peuple québécois. On doit saluer le courage du chef du PLQ et des députés de son parti qui ne confondent pas les deux parlements et les deux partis libéraux. Ils sont en ce moment les fiduciaires fragiles du seul espoir qui reste à ce parti de pouvoir un jour, dans la dignité et la cohérence, reprendre avec le peuple québécois le dialogue fructueux qui constitue l'héritage et le seul avenir possible du PLQ.

L'absence du peuple québécois aux fêtes d'Ottawa n'est pas un simple accident voisin d'un caprice passager. Elle traduit l'exclusion calculée de ce peuple d'une entente superficielle et bâclée ne répondant d'aucune manière à ses aspirations profondes. Elle indique de plus le peu d'amitié qui existe entre les peuples de cette Fédération. Après 20 ans de négociations presque continues, la fête exclut. Elle laisse l'un de ces peuples orphelin d'un rêve mieux ajusté aux intérêts communs et aux objectifs de développement singuliers et partagés que ce projet étroit et improvisé qui sera célébré par l'autre Canada dans les heures qui viennent.

Jean-Louis ROY

Les signes de la débâcle

Un sondage n'est pas une élection, mais si le peuple avait été appelé aux urnes le mois dernier, Joe Clark aurait formé un gouvernement majoritaire, le NPD aurait sans doute accru sa représentation, et une cinquantaine de députés libéraux auraient formé, sur la banquette de l'opposition, un parti québécois nouveau genre. Avec ou sans Pierre

Trudeau, en effet, le gouvernement libéral paraît avoir fait son temps; cela était déjà visible dans l'arrogance inepte de ce cabinet, voilà que la décrépidité est devenue évidente pour la majorité des citoyens du Canada.

L'élection de la pompe à essence en février 1980 aura été un accident de parcours dans le déclin du régime. Domage qu'il reste encore deux ans avant la fin de son dernier mandat, un proche scrutin eût probablement permis de changer d'époque et de revenir à la réalité du pays sans perdre plus de temps.

Certains observateurs voient dans la grève des Conservateurs au Parlement la cause de la popularité décisive du parti de Joe Clark dans les deux tiers du pays. La distance de onze points qui sépare Tories et libéraux confirme en tout cas le sentiment que l'opposition conservatrice avait, à la mi-mars, le public avec elle dans son boycottage de la chambre et du bill omnibus sur l'énergie. Plus profondément, les ministériels sont en train de couler

sous les yeux de l'électorat en raison du mauvais gouvernement qu'ils affichent, dans nombre de dossiers ordinaires et surtout de la déconfiture monumentale de leur politique économique.

Les conservateurs n'emportent pas d'embellie la confiance des décrocheurs, non plus du reste que les néo-démocrates. Mais le gouvernement Trudeau, malgré toute la pompe dont il s'entoure cette semaine, n'a visiblement plus la confiance de la population.

Certes, les libéraux continuent de mener leurs propres sondages, secrets et méprisants, sur les opinions et les sentiments des citoyens à travers le Canada, cherchant de nouveaux gadgets pour apaiser le mécontentement et refaire une crédibilité dans les dernières années de leur mandat. Ce genre de face-lifting leur a déjà permis de revenir une fois ou deux sur le devant de la scène. Mais il est douteux qu'ils réussissent encore à faire du neuf avec du vieux, alors que c'est tout le théâtre qui s'écroule sur une partie des spectateurs.

Fermures d'usines dans tout le pays, industries complètes en pleine crise, enrichissement scandaleux dans le secteur financier et chômage aussi massif qu'immédiat chez des centaines de milliers d'honnêtes travailleurs, dérapage de la politique nationale de l'énergie, posture internationale la plus souvent risible, voilà trop de désastres

coûteux en même temps pour un même parti rancé.

La constitution, spécialité québécoise du gouvernement Trudeau, et principal instrument de chantage du *French Power* à l'endroit du Canada anglais, aura bientôt perdu complètement de son utilité électorale à l'ouest de l'Ontario. En emprisonnant aussi parfaitement le Québec, les libéraux auront parfaitement libéré le reste du pays de la crainte qui les attachait encore au régime. L'économie, au contraire, et toute sa misère et son immense inquiétude sont là pour durer pendant plus d'années qu'on le croit.

L'insouciance naturelle des libéraux à l'égard du monde ordinaire et de ses malheurs va commencer bientôt de recevoir sa juste récompense. Une fois passé le triomphe personnel de Pierre Trudeau aux côtés de sa très britannique majesté, la pléthore d'arrivistes qui meuble ce parti va se bousculer autour de sa chaise.

Le Parti libéral du Canada risque alors de se décomposer de lui-même sans qu'il soit besoin de sondage pour mesurer le sentiment populaire à son égard. On ne fera pas alors seulement que réclamer des élections: le pays en aura rudement besoin. Le Québec doit se préparer dès maintenant pour ce printemps bienvenu.

Jean-Claude LECLERC

ACTUALITÉ

Droit civil et common law

par Robert Décarie

Une affaire vieille de 18 ans vient de connaître son dénouement en Cour suprême du Canada. Le 2 septembre 1964, Anastasia Rubik, âgée de quatre ans, logeait au Grey Rocks Inn en compagnie de ses parents et de sa sœur âgée de deux ans. Au moment où le père se rasait et où la mère préparait un biberon, Anastasia, dans des circonstances que nul n'a pu raconter, disparut par le moustiquaire et fit une chute de quatre étages. Le père, tuteur à sa fille, intenta des poursuites contre les propriétaires de l'hôtel. Il eut gain de cause en Cour supérieure, laquelle établit l'indemnité à \$37.250. La Cour d'appel du Québec renversa cette décision et, le 5 avril dernier, la Cour suprême du pays, par une majorité de trois à deux, confirma le jugement de la Cour d'appel.

Cette affaire est intéressante à plus d'un égard.

Elle rappelle, d'abord, en quoi consiste le rôle d'une cour d'appel quand vient le temps d'apprécier les faits établis par le juge de première instance. Une cour d'appel n'intervient que rarement pour substituer sa propre appréciation à celle du premier juge, et exiger, avant de ce faire, la démonstration d'erreurs manifestes et grossières commises par ce dernier. En l'espèce, le premier juge avait commis une erreur de droit telle, qu'elle justifiait la Cour d'appel «de procéder à une nouvelle appréciation des conclusions à tirer des faits déterminés par le premier juge». Cette erreur, c'était d'avoir appliqué l'art. 1054 du code civil, lequel ne peut recevoir d'application que lorsqu'un dommage est causé par le fait autonome d'une chose et non, comme en l'espèce, quand la chose,

n'eût été de l'intervention de l'enfant, aurait été inoffensive.

Elle établit, ensuite, que la responsabilité qui découle, selon l'art. 1055 du Code civil, de «la ruine d'un bâtiment», même dans l'hypothèse où il suffirait de démontrer la simple vétusté ou défectuosité d'une partie du bâtiment pour appliquer l'art. 1055, ne saurait être engendrée quand la victime a fait de cette partie du bâtiment un usage contraire à sa destination. Or, en l'espèce, il a été mis en preuve que le moustiquaire était destiné à empêcher l'entrée de moustiques, oiseaux et chauve-souris, et non à retenir des enfants.

Elle détermine, enfin, eu égard à la responsabilité générale qui découle de l'art. 1053, que la présence du moustiquaire ne constituait pas un piège, et que si danger il y avait, ce danger était apparent et les parents auraient dû eux-mêmes prendre les mesures qui s'imposaient pour protéger leur enfant. Dans le cours de son jugement, le juge Beetz, à l'avis duquel souscrivent les deux autres juges du Québec, les juges Chouinard et Lamer, met fin, définitivement, à une controverse qui alimentait la vie judiciaire du Québec depuis au moins un demi-siècle, soit le recours, en droit civil, aux concepts de *common law* d'«invitee», de «licencee» et de «trespasser». De conclure le juge Beetz:

«C'est une erreur d'invoquer en droit civil ces catégories de la *common law*. Elles dérogent à la généralité de l'article 1053, ne tiennent pas compte de la présomption de l'art. 1054 et des particularités de l'art. 1055 et on ne peut pas être assuré qu'elles conduisent nécessairement au même résultat que les principes de droit civil».

Il ajoutera: «Les précédents de la *common law* ne sont d'aucune utilité

dans la présente affaire».

(Je m'empresse de souligner que les deux juges dissidents, qui sont de *common law*, ne sont point dissidents, tout au contraire, sur ce point précis, et qu'on aurait tort de voir, dans cette affaire-ci, du fait que le banc se soit divisé entre juges civilistes et juges de *common law*, une illustration du danger de confier à des juges de *common law*, l'interprétation du droit civil.)

Cette affirmation on ne peut plus catégorique du juge Beetz se place dans la lignée de celles de ces juges qui, en Cour suprême, se sont faits les défenseurs de la spécificité juridique du Québec. Le juge Mignault, l'un des plus grands juges de l'histoire canadienne, écrivait déjà, en 1920: «Il me semble respectueusement qu'il est temps de réagir contre l'habitude de recourir, dans les causes de la province de Québec, aux précédents du droit commun anglais...»

Le juge Beetz, aussi récemment que le 9 février 1982, s'était aussi porté à la défense du droit civil, dans un sujet aussi «anglifié» que la fiducie, en décidant que: «Le droit anglais n'est donc pertinent que dans la mesure de sa compatibilité avec les articles 981 (a), et suivants du code civil».

Le Québec étant demeuré «civiliste», après la Conquête, avant que de devenir officiellement français, il est heureux que nos juges continuent de défendre une des seules institutions qui résistent encore à l'assaut du temps. L'importance de sauvegarder notre droit est peut-être moins évidente que celle de sauvegarder notre langue, mais c'est, au fond, un mode de pensée, un véhicule et une expression de notre civilisation, que ce droit civil, et il fait partie, au même titre que la langue, de la «spécificité» québécoise.



BIBLIOTHÈQUE

Vessies et autres lanternes

par Jean Francoeur

Je n'ai jamais trop bien compris pourquoi les rapports annuels des commissions, offices, régies et autres créatures gouvernementales étaient toujours publiés avec une grosse année de retard, au moins. Et je n'ai jamais, non plus, beaucoup cherché à savoir. Je m'en doute...

Ici au journal, si on se permettait ne fut-ce qu'un délai de 24 heures pour transmettre les informations, nos lecteurs furieux nous accablent, nous traitent de tous les noms, y compris: «Vous autres, pis vos vieilles nouvelles!» D'aucuns nous préteraient de noirs desseins, comme de manipuler l'information, de l'émasculer, de déamorcer la force de percussion de certains dossiers en les privant de toute pertinence. On y verrait même une des techniques du «journal piégé», et parmi les plus subtiles. On nous ferait la vie impossible, qu'il ne nous resterait bien qu'à jeter la serviette dans le ring.

Deux poids, deux mesures. Ce que le public exige de son quotidien, il ne lui viendrait même pas à l'idée de l'attendre de son gouvernement. C'est flatteur, mais c'est pas juste à la fin! Toujours le secteur privé qui écope, tandis qu'on se prélassé là-haut.

Ces réflexions douces-amères me sont venues à la lecture du dernier rapport annuel de l'Office de la langue française (celui de 1980-81, comme

vous pouvez l'imaginer; sur la question de savoir ce qui s'est passé depuis la fin de mars 1981, il vous faudra attendre un autre bon douze mois).

«Le dossier est en voie», écrit l'ex-président de l'Office (celui de la francisation des entreprises, vous pensez bien, pas celui de la rédaction du rapport 1981-82).

Mais cette francisation, ajoute M. Raymond Gosselin, n'est pas pour autant un fait acquis: «La tâche qui attend la société québécoise pour lui permettre de vivre pleinement en français est encore énorme.» Je le crois aussi. D'autant mieux qu'ici au DEVOIR, depuis 1910, nous connaissons bien la difficulté de publier un quotidien dans un idiome local, une sorte de patois grièvement perverti par une autre langue commune propre au milieu environnant.

Mais LE DEVOIR marque des points: la direction vient tout juste de recevoir son certificat de francisation. L'événement n'a pas été assez souligné. Je crois que nous aurions tous dû descendre dans la venelle du Saint-Sacrement, les quelque quatre-vingts que nous sommes, et défilé jusque devant le siège de l'Office. C'est à deux pas. Et ça aurait fait une répétition pour samedi.

Il est même question d'encadrer le document et de le fixer au mur de notre salle d'attente, tout à côté du portrait à l'huile d'Henri Bourassa,

avec la mention: «Ce que nous devons à l'Angleterre.»

À la réflexion, que l'événement ait été ignoré, il en est peut-être mieux ainsi. Car, tout comme le président de l'Office, je suis loin d'être optimiste touchant l'avenir du français comme langue de travail dans les quotidiens.

M. Gosselin, dans son rapport, lance un appel aux membres «travailleurs» des comités de francisation dans les entreprises. Je lui donne raison sur ce point. Autant ignorer les membres «parassaux», on ne peut vraiment pas compter sur eux pour quoi que ce soit. Et j'espère que son appel sera entendu par tous ceux qui ont le cœur à l'ouvrage.

Car la tâche est énorme, et le rapport de l'Office le souligne bien: il est presque impossible au personnel de l'Office «d'assurer le suivi méticuleux des progrès de la francisation dans chacune des entreprises». Il y a en aura pour penser que c'est tant mieux, ceux là en tout cas qui ont dû remplir leurs idiots de questionnaires visant à établir l'évidence.

Avoir ou ne pas avoir de certificat, quelle importance? Hier soir encore, ici même au journal, j'entendais un cadre de la rédaction (un non-travailleur comme ses pareils) qui disait que le *desk* devrait *rewriter* un *lead* pour le *deadline* du *recast*.

Il faut vraiment que l'Office s'y mette, et avant le gel des salaires. Parce qu'après...

LETRES AU DEVOIR

Le défi du gouvernement

Le plus grand défi actuel du gouvernement québécois consiste à établir une collaboration fonctionnelle, dans le domaine économique, avec le gouvernement fédéral. Il ne s'agit pas, bien sûr, de viser à en arriver à une même vision fondamentale du Québec et du Canada, ou même seulement de l'économie: chacun sait que plusieurs décennies n'y suffiraient pas. Il s'agit d'établir, dans le cadre d'une mise entre parenthèses des grandes options, une concertation concrète pour le plus grand bien, non d'un Québec futur ou d'un Québec rêvé, mais du Québec très réel qui a beaucoup souffert récemment et souffre encore, en raison d'une économie défaillante.

Le discours politique soutient que cette collaboration existe «dans la mesure» où le permet la situation actuelle. Dans la réalité des faits, et ça et les politiciens et la population le savent, elle n'existe pas, sinon de façon très, très minimale, bien en-deçà de ce qu'elle pourrait «raisonnablement être». Chacun sait, en effet, pour avoir participé ou avoir été un témoin proche de réalisations locales, régionales ou provinciales que tout projet, impliquant plusieurs intervenants, requière pour réussir que chacun y mette du sien et qu'au moins des des parties s'implique à fond pour le mener à terme.

Le discours politique laisse entendre encore que nous pourrions corriger les lacunes de l'économie, quand nous serons indépendants. Une sorte d'idéologie du «Grand Soir» quoi! Il est bien certain que la situation sera différente si le Québec accède à l'indépendance; mais différente n'est pas synonyme de «changée-exclusivement-pour-le-mieux-de-sorte-qu'il-n'y-aura-plus-de-problèmes». Il ne faudrait pas recréer à l'échelle du Québec, avec 65 ans de retard, l'idéologie du «Grand Soir» présentement en faille de façon quasi universelle. Enfin, si l'on a cultivé à ce point le «self-fulfilling prophecy» qu'on s'est convaincu soi-même qu'il est nécessaire, dans l'état actuel des choses, que ça aille très mal, il est grand temps de s'arrêter, de prendre un peu de recul et de se rebrancher sur la réalité. L'enjeu est trop grand, on ne peut plus se permettre de continuer à laisser la situation se dégrader en se disant que c'est bien malheureux, mais qu'on n'est pas responsable.

Les mêmes reproches s'adressent tout autant au gouvernement fédéral, mais comme le premier gouvernement des Québécois est le gouvernement du Québec, ils s'adressent d'abord et avant tout à lui.

Du point de vue de la «pureté» de l'idéologie partisane, cette proposition constitue une hérésie sans nom, mais d'un point de vue réaliste, concret, terre à terre, elle signifie plusieurs milliers de chômeurs et quelques centaines de désespérés en moins.

Il s'agit là d'un défi très exigeant, mais qu'il serait «presque criminel» de ne pas relever. Avec l'hiver, le pire est passé pour le moment; mais, d'une part, dans moins d'un an il y aura un autre hiver qu'il sera téméraire de prévoir comme moins difficile que celui que nous venons de traverser, et, d'autre part, le genre de collaboration auquel réfère cette lettre ne s'improviser pas à la dernière minute.

Sans une concertation véritable entre Québec et Ottawa, il y a forcément plus de chômeurs, plus de gens qui souffrent. On peut bien se gargariser de toutes sortes de beaux discours, mais qu'on retourne la question sur le bord qu'on voudra, il n'y a pas à en sortir: c'est, dans la situation actuelle, une conséquence inéluctable. Il ne s'agit pas de renoncer à sa raison d'être et aux efforts pour l'atteindre, il s'agit de créer une zone de paix relative, parce que le prix à payer pour la maintenir en zone de guerre (ouverte ou larvée) est trop élevé. Il s'agit en somme de ne pas choisir, et j'irais même jusqu'à dire de ne pas continuer à choisir, «l'alternative du diable».

C'est maintenant que doit se forger une collaboration qui rendra un peu moins cruel et un peu moins sauvage le prochain hiver pour des milliers et des milliers de Québécois.

Claude NOEL

Les femmes au pouvoir

Si le thème de la femme au pouvoir soulève des objections dans le monde, il n'en reste pas moins que beaucoup se posent la question: si nous avions l'autorité, qu'advierait-il de notre société? Il y a d'un côté certains hommes qui redoutent ce pouvoir et ne croient pas en l'efficacité de la femme et, de l'autre, il y a les responsabilités que beaucoup de femmes assument déjà et qui les empêchent de franchir cette immense barrière.

Ce pouvoir qui fait l'orgueil de tant d'hommes le veut-on vraiment? Non, si c'est ce pouvoir déshumanisé dont souffre actuellement la planète: nous ne sommes pas intéressés à une autorité qui ne ferait qu'inverser les rôles. Il y aurait toujours des dominés et des dominants.

Si les femmes détenaient le pouvoir, étant donné que par notre nature nous donnons la vie, nous exercerions effectivement un pouvoir plus humain. L'argent consacré aux armements et à l'énergie nucléaire destructrice servirait plutôt à des activités favorisant le maintien et le développement de la vie dans l'harmonie. Le droit à la vie

Les «Lettres au DEVOIR» doivent être signées. L'adresse de même que le numéro de téléphone, ne sont requis que pour fins d'identification dans nos dossiers. LE DEVOIR demande à ses correspondants de bien vouloir s'en tenir à moins de deux feuillets dactylographiés à double interligne et de faire parvenir leurs textes à Mme Suzanne Marchand. LE DEVOIR se réserve le droit d'abréger les textes trop longs.

doit l'emporter sur l'esprit de compétition.

Comme les hommes nous laissent souvent de côté et oublient de nous demander notre opinion, nous les femmes ne négligerions pas leur participation et leur demanderions leur avis.

«Doit-on donner le pouvoir aux femmes?» Cette question fut posée à plusieurs. Tous les hommes interrogés m'ont répondu que les femmes étaient irresponsables et incapables de prendre des décisions; aussi ne seraient-elles pas aptes à gouverner. Quelle absurdité! Car, au lieu de diriger seulement avec la tête comme le font les hommes, les femmes administreraient les biens publics en y ajoutant le cœur. Si les femmes prenaient le pouvoir sur l'ensemble de la planète, nous jouirions d'un monde plus respectueux de la vie et de l'humanité dans les relations entre les individus et les peuples.

Tant qu'il n'y aura que des hommes pour nous gouverner, on ne peut pas penser à un monde meilleur. Aujourd'hui, le monde court à la catastrophe. La course aux armements prend en effet des proportions de plus en plus alarmantes. Aussi est-il impérieux pour les femmes de s'impliquer davantage. Mettons sur pied une fondation internationale dont les sommes serviraient uniquement à l'entraide entre pays qui n'ont pas d'armée.

Bernise GINGRAS

Chomedey, 2 avril

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95,00 par année; six mois, \$50,00; trois mois, \$28,00. À l'étranger: \$105,00 par année, six mois, \$55,00; trois mois, \$30,00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2,10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe enregistré sous le numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

L'ABC de la nouvelle Charte

par
Robert Décary

À la veille de la proclamation du *Constitution Act*, il est opportun de rappeler, en faisant abstraction, dans la mesure du possible, du débat politique, ce que contient la future Charte canadienne des droits et libertés.

Qu'en est-il des droits et libertés non reconnus par la Charte? Sur quels principes se fonde-t-elle? Qui lie-t-elle et qui pourra s'en réclamer? Quand entrera-t-elle en vigueur? Quel est son statut par rapport aux autres lois? Quelles exceptions souffre-t-elle? A quels recours donne-t-elle ouverture? Quels sont ces droits, quelles sont ces libertés qu'elle protège? Autant de questions, et de réponses, que devraient permettre d'en arriver à une compréhension honnête de ce que cette Charte apporte ou n'apporte pas.

1) Qu'en est-il des droits et libertés non expressément reconnus par la Charte?

Il sera utile, dès le départ, de déterminer ce qui arrive à ces droits et libertés qui sont déjà reconnus, au Canada, par des lois ou par les tribunaux, mais que la nouvelle Charte n'a pas retenus de manière expresse. Ils sont, d'ailleurs, ainsi que nous le verrons, étonnamment nombreux, et se retrouvent tout particulièrement dans la Déclaration canadienne des droits de 1960 et dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, adoptée en 1975.

L'article 26 de la nouvelle Charte précise bien que «le fait que la présente charte garantisse certains droits et libertés ne constitue pas une négation des autres droits ou libertés qui existent au Canada». En d'autres mots, ce qui n'est pas dit, reste dit, ce qui est d'autant plus important, ainsi que nous le verrons, que la nouvelle Charte, concrètement, affectera fort peu les droits et libertés traditionnels des citoyens qui continueront, dans leur quasi-totalité, à être régis par la Charte québécoise. Ce n'est surtout qu'au niveau des droits nouveaux, en matière linguistique et en matière de liberté de circulation et d'établissement, que la nouvelle Charte empiète sur les prérogatives provinciales.

Ces droits et libertés existants, que ne reprend pas la nouvelle Charte, ne seront toutefois pas protégés au même titre que ceux qu'elle reconnaît expressément. N'étant pas encaissés dans la Constitution, ils sont, en principe, sujets aux humeurs changeantes des parlementaires. En pratique, toutefois, les exceptions contenues dans la nouvelle Charte sont telles, que l'enchaînement ne constitue pas la panacée promise, et la expérience démontre à la fois que les parlementaires ont tendance à accroître plutôt qu'à restreindre, l'étendue des droits et libertés que protègent des lois ordinaires, et à la fois que les tribunaux n'hésitent pas, en l'absence de lois qui le leur interdisent, à faire respecter des droits dits de *common law* qui ont échappé à toute définition autre que judiciaire.

Aussi, bien que ces droits et libertés non expressément protégés puissent être, sur papier, qualifiés de droits et libertés de deuxième classe, ils n'en demeurent pas moins partie intégrante de notre patrimoine législatif et judiciaire et pourront suppléer de manière plus qu'adéquante aux carences de la nouvelle Charte. Il s'imposera donc qu'en cours de route, nous établissions des comparaisons avec la Déclaration de 1960 et avec la Charte québécoise.

2) Les fondements de notre société

La nouvelle Charte, dans un très court préambule, déclare que «le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit». Ces principes font pâle figure à côté de ceux reconnus par la Déclaration de 1960: «la suprématie de Dieu, la dignité et la valeur de la personne humaine et le rôle de la famille dans une société d'hommes libres et d'institutions libres», cette liberté s'inspirant «du respect des valeurs morales et spirituelles et du rôle du droit». Ils font aussi figure de parent pauvre aux côtés de ceux reconnus par la Charte québécoise: «tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la loi... le respect de la dignité... et la reconnaissance des droits... constituent le fondement de la justice et de la paix; ces droits... sont inséparables des droits et libertés d'autrui et du bien-être général».

Le fait qu'un préambule manque d'élevation ne signifie cependant pas, nécessairement, que les valeurs auxquelles il ne réfère pas seront absentes de la loi. Elles peuvent se retrouver au travers de la définition ultérieure des droits et libertés, tout comme elles peuvent être introduites par les tribunaux qui imputeront au législateur la volonté d'avoir voulu préserver les valeurs dominantes de la société. Au pis aller, comme un préambule ne crée pas de droits mais sert plutôt à les interpréter, l'insignifiance du préambule de la nouvelle Charte, si gênante soit-elle, n'est pas pour autant fatale.

3) Qui est lié par la nouvelle Charte? Qui peut s'en prévaloir?

Contrairement à une opinion répandue, la nouvelle Charte ne s'applique qu'au Parlement et au gouvernement du Canada, et qu'à la législature et au gouvernement de chaque province, «pour tous les domaines relevant» de leur compétence respective (art. 32). S'il ne fait pas de doute que les gouvernements comme tels et peut-être leurs agents immédiats, tels les corporations de la Couronne et les régies administratives, sont astreints aux exigences de la Charte, il est possible — la question demeure ouverte — que la Charte ne s'applique pas aux cités, villes, municipalités, paroisses, universités, commissions scolaires, etc., et il est certain qu'elle ne s'applique pas aux corporations privées non plus qu'aux relations entre particuliers. En d'autres termes, chacun doit se méfier d'une imagination trop fertile: la personne handicapée, par exemple, pourrait ne pas pouvoir s'ap-

puyer sur la nouvelle Charte pour réclamer un accès plus facile aux services municipaux de transport en commun, pas plus qu'un locataire évincé à cause de la couleur de sa peau ne pourra chercher refuge dans la nouvelle Charte pour poursuivre son propriétaire.

Évidemment, les individus pourront profiter, s'il y a lieu, de la nouvelle Charte dans leurs rapports avec l'état, fédéral ou provincial, et ils en profiteront dans la mesure où aucune loi ne pourra être adoptée (sous réserve de ce que nous dirons plus loin à cet égard) qui enfreindrait les dispositions de la nouvelle Charte. Mais ils devront aller puiser ailleurs que dans celle-ci leurs droits et leurs obligations entre eux.

En comparaison, la Déclaration de 1960 ne liait que le Parlement fédéral. La Charte québécoise, par contre, est d'application générale. Elle lie autant le gouvernement provincial que les municipalités, les corporations publiques et privées et les particuliers. En ce sens, il est exact de dire que la nouvelle Charte ajoute très peu, concrètement, si même elle ajoute quelque chose, aux droits et libertés qu'exerçait déjà, au Québec, les Québécois, et ce dans la quasi-totalité de leurs activités quotidiennes.

4) Quand la nouvelle Charte entrera-t-elle en vigueur?

La date d'entrée en vigueur de la nouvelle Charte n'est pas encore connue. Il faut en effet distinguer la date de la proclamation (le 7 avril 1982) de la date d'entrée en vigueur, qui peut être ultérieure à la proclamation. On parle, en certains milieux, d'une entrée en vigueur le 1er juillet 1982.

Quelle que soit la date choisie, certaines dispositions, et pas des moindres, n'entreront pas en vigueur avant un certain temps. Ainsi, l'article 15, qui définit les droits à l'égalité et qui constitue la mesure la plus importante de la Charte puisqu'il interdit toute discrimination, notamment en ce qui a trait à «la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques», n'entrera en vigueur, de par l'art. 32, que trois ans après l'entrée en vigueur du présent article. Ainsi, les femmes et les personnes handicapées, par exemple, devront s'armer de patience: leur égalité ne sera chose faite que dans trois ans, ou même dans plus de trois ans, puisque l'article 32 parle d'entrée en vigueur «du présent article», et non «de la présente Loi»: le gouvernement fédéral s'est, assez curieusement, réservé le droit de ne pas mettre cet article en vigueur en même temps que le reste de la loi. Il est cependant peu probable, pour des raisons politiques évidentes, qu'il allonge le délai, déjà considérable, de trois ans.

L'article 23(1) (a), relatif aux droits à l'instruction dans la langue maternelle de la minorité anglophone, n'entrera en vigueur que lorsque le gouvernement du Québec le jugera à propos.

Enfin, la version française des parties de la Constitution qui, parce que lois britanniques, ne sont rédigées qu'en anglais, ne sera adoptée qu'au fur et à mesure de leur traduction, laquelle doit être faite «dans les meilleurs délais» (art. 55). Le Canada, il importe de le souligner, se dote d'une «nouvelle» constitution avant même qu'une version complète, en langue française, ne soit disponible et officielle. Le lecteur jugera par lui-même de la signification, ne serait-elle que symbolique, qu'il faut donner au fait qu'au moment de la proclamation du *Constitutional Act*, seul le Canada anglais aura une constitution complète, le Canada français obtenant éventuellement la sienne «dans les meilleurs délais».

5) Quelle est l'importance de la Charte par rapport aux autres lois?

De par l'article 52, et sous réserve de ce que nous dirons relativement aux exceptions, la nouvelle Charte est la loi suprême du Canada et elle rend inopérantes les dispositions incompatibles de toute autre règle de droit. La Déclaration de 1960, en des termes moins catégoriques, précisait que toute loi devait «s'interpréter et s'appliquer de manière à ne pas supprimer, restreindre ou enfreindre l'un des droits...» La Charte québécoise, par ailleurs, prévoit que la plupart de ses dispositions «prévalent sur toute disposition d'une loi postérieure». Curieusement, parmi les dispositions non visées par ce principe, se trouvent des droits tels le droit à la vie et les libertés fondamentales. La nouvelle Charte, qui s'applique rétroactivement et a priorité, à tous égards, sur toute autre loi, constitue donc, sur ce point, un net progrès.

6) Quelles en sont les exceptions

Les exceptions sont de cinq ordres: celles qui dépendent de la citoyenneté des personnes, celles qui dépendent du nombre des personnes qui veulent se prévaloir d'un droit, celles qui dépendent de la situation économique et de la résidence, celles qui dépendent de la volonté expresse du législateur, celles, enfin, qui relèvent du pouvoir et de la discrétion judiciaires.

a) la citoyenneté

Certains droits ne sont pas reconnus aux non-citoyens: le droit de vote (art. 3), la liberté de circulation (art. 6, qui reconnaît par ailleurs la liberté d'établissement aux personnes ayant le statut de résident permanent), le droit à l'instruction dans la langue de la minorité (art. 23). On notera, à l'égard de ce dernier droit, qu'il est conféré aux parents, et non pas aux enfants.

b) la loi du nombre

Certains droits n'étant reconnus qu'à des individus qu'en raison de la collectivité linguistique à laquelle ils appartiennent, la nouvelle Charte a créé une catégorie inusitée de droits, les droits régis par la loi du nombre: le droit est fondamental, pour peu qu'on soit assez nombreux à le réclamer.

Ainsi, le droit du public de communiquer en français et en anglais avec les bureaux régionaux du gouvernement fédéral, n'existe que là où il y a une demande importante ou là où la vocation du bureau le justifie (art. 20).

De même, le droit à l'instruction dans la langue de la minorité «s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants... est suffisant...» (art. 23(1) (3)).

c) la situation économique et la résidence

Une certaine forme de discrimination sera permise, dans le cas de programmes destinés à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés (art. 6(2)). Elle le sera également au profit «d'individus défavorisés socialement ou économiquement», dans une province où le taux d'emploi est inférieur à la moyenne nationale (art. 6(4)). Ce qu'on pourrait qualifier de «prime au chômage» permettrait, par exemple, à l'heure actuelle, au Québec de fermer l'accès de ses chantiers de construction aux résidents des autres provinces.

De même, une province pourra, dans certaines circonstances, adopter des lois privilégiant ses résidents, si ces lois n'établissent pas de distinction fondée principalement sur la province de résidence antérieure ou actuelle ou si ces lois prévoient de justes conditions de résidence en vue de l'obtention des services sociaux publics. Par exemple, le Québec pourrait, selon toute vraisemblance, interdire aux membres des barreaux des autres provinces d'exercer leur profession au Québec, cette interdiction décollant non pas de la province de résidence mais des différences entre les systèmes de droit.

d) la volonté expresse du législateur

La nouvelle Charte, par la désormais célèbre «clause nonobstant», permet, à l'art. 33, au Parlement ou à une législature, de soustraire expressément une loi ou une disposition d'une loi de certaines dispositions de la nouvelle Charte. Une telle clause ne peut valoir que pour cinq ans, mais elle est renouvelable. Les domaines qu'elle peut viser sont: les libertés fondamentales (art. 2), les garanties juridiques (art. 7 à 14) et les droits à l'égalité (art. 15). Il ne saurait donc y avoir de «clause nonobstant» en ce qui a trait aux droits démocratiques (art. 3 à 5), à la liberté de circulation et d'établissement (art. 6), aux droits linguistiques (art. 16 à 22) et aux droits scolaires (art. 23 et 29).

Une semblable clause dérogatoire se retrouvait dans la Déclaration de 1960 et elle se retrouve à l'article 52 de la Charte québécoise.

e) le pouvoir et la discrétion judiciaire

Outre la discrétion déjà reconnue aux tribunaux en matière du «nombre qui le justifie» ou de «l'importance de la demande», critères éventuellement vérifiables, la nouvelle Charte fait des juges, à maints égards, des interprètes de nos valeurs sociales et démocratiques, et leur permet de déclarer valides des lois qui, bien que discriminatoires, ont un fondement moral, social ou politique acceptable. Cette discrétion judiciaire constitue, en quelque sorte, une «clause dérogatoire parapluie» qui, telle une épée de Damocle,

menace implicitement chacun des droits et libertés reconnus par la nouvelle Charte. C'est à cet égard, surtout, qu'on a parlé de transfert du pouvoir politique au pouvoir judiciaire.

La discrétion judiciaire pourra s'exercer de façon générale en vertu de l'art. 1, qui permet que des lois restreignent les droits et libertés «dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique». Cette disposition qu'on ne retrouve ni dans la Déclaration de 1960 ni dans la Charte québécoise, permettrait, par exemple, à un juge de décider qu'une loi telle la Loi 101, ou la Loi sur les mesures de guerre, dans la mesure où elle violerait quelque article de la nouvelle Charte, n'en est pas moins valide. Le fardeau de la démonstration incombera toutefois au gouvernement, mais il faut noter que contrairement à la «clause nonobstant» de l'art. 33, qui se limite à certaines catégories de droits et libertés, la clause de l'art. 1 peut être invoquée à l'égard de tout droit ou liberté reconnu par la nouvelle Charte.

La discrétion judiciaire pourra aussi s'exercer de façon générale en vertu de l'art. 27, qui demande aux juges d'interpréter la charte en fonction de «l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens». Cet article est, certes, l'un des plus ambigus de la nouvelle Charte et l'un dont les effets sont les plus imprévisibles. Un tribunal de l'Ouest canadien pourrait-il, par exemple, se montrer plus exigeant à l'égard du nombre d'enfants francophones qui justifie l'établissement d'une école française, au motif que les fonds devraient plutôt être consacrés à l'établissement d'une école ukrainienne?

La discrétion judiciaire pourra également s'exercer de manière spécifique: i) en matière de liberté de réunion, où un juge aura à décider si elle est pacifique (art. 2(c)); ii) en matière de liberté d'établissement, où un juge aura à décider si une distinction se fonde principalement sur la province de résidence (art. 6); iii) en matière de garanties juridiques, où un juge, pourra décider des «principes de justice fondamentale» (art. 7), en ce qui a trait au droit à la vie, à la liberté, et à la sécurité de la personne, du caractère «abusif» des fouilles, perquisitions et saisies (art. 8), du caractère «arbitraire» d'une détention ou d'un emprisonnement (art. 9), de la longueur des délais dans lesquels une personne arrêtée peut exercer certains droits (art. 10 et 11), du caractère «cruel ou inusité» de traitements et peines (art. 12), du caractère «convenable et juste» de la réparation exigée (art. 24) et du caractère «susceptible de déconsidérer l'administration de la justice» de certaines preuves illégalement obtenues (art. 24).

7) À quels recours la Charte donne-t-elle ouverture?

L'art. 24 de la nouvelle Charte permet d'obtenir d'un tribunal la réparation qu'il

estime convenable et juste en égard aux circonstances. On ne saura qu'à l'expérience si cet article ouvre la porte à tous les recours et s'il permet, par exemple, de contraindre un gouvernement à respecter des droits, ou s'il limite la réparation, en certains cas, à une compensation financière.

La Charte québécoise confère «le droit d'obtenir la cessation de l'atteinte illicite et la réparation du préjudice moral ou matériel qui en résulte», et, en certains cas, les tribunaux peuvent condamner à des dommages exemplaires.

8) Quels droits, quelles libertés, la Charte protège-t-elle?

Cette section doit évidemment être lue en fonction de ce qui a été dit précédemment. Le fait, par exemple, qu'il soit interdit de discriminer sur la base du sexe, ne signifie pas qu'à tous égards ni qu'immédiatement les femmes ont obtenu l'égalité de l'égalité qu'elles recherchent depuis si longtemps. Ainsi cette égalité enchâssée ne prendra pas effet avant au moins trois ans, elle sera sujette à la cause «nonobstant», elle pourrait n'être pas opposable aux corps publics tels les municipalités et les maisons d'enseignement, ni aux employeurs autres que les gouvernements fédéral et provinciaux. Les femmes, d'ici trois ans et, par la suite, dans les domaines considérables, non visés par la nouvelle Charte, devront s'appuyer sur les lois et chartes ordinaires.

Aux fins de ce texte, il ne saurait être question d'analyser en profondeur la portée de la reconnaissance accordée à chacun des droits et libertés: des spécialistes, espérons-le, viendront nous faire part de leurs vues au cours des semaines qui viennent. De même, il ne saurait être question, l'objet de cet article n'étant pas d'étudier les effets de la nouvelle Charte sur l'exercice, par les provinces, notamment le Québec, de leurs compétences, de rechercher ce qui constitue ou ne constitue pas un empiètement dans un domaine provincial, ni ce qui peut rendre invalide telle ou telle loi provinciale actuellement en vigueur.

a) libertés fondamentales (art. 2)

— liberté de conscience et de religion;
— liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication;
— liberté de réunion pacifique;
— liberté d'association.

La Déclaration de 1960 visait les libertés de religion, de parole, de réunion et d'association, et de la presse. La Charte québécoise réfère aux «libertés fondamentales, telles les libertés de conscience, de religion, d'opinion, d'expression, de réunion pacifique et d'association».

b) les droits démocratiques (art. 3 à 5)

— droit de vote;

— droit de présenter sa candidature;
— mandat de cinq ans, au maximum, des chambres élues;
— session annuelle des chambres élues.
La Charte québécoise, en matière de droit de vote, est rédigée de façon plus habile et moins susceptible d'engendrer des controverses: elle reconnaît le droit de vote et le droit de se porter candidat à «toute personne légalement habilitée et qualifiée».

c) liberté de circulation et d'établissement (art. 6)

— droit de demeurer au Canada, d'y entrer ou d'en sortir;
— droit de se déplacer dans tout le pays et d'établir sa résidence dans toute province;
— droit de gagner sa vie dans toute province.

Ces droits sont nouveaux.

d) garanties juridiques

— droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de la personne;
— protection contre fouilles, perquisitions ou saisies abusives;
— protection contre détention ou emprisonnement arbitraires;
— droit, en cas d'arrestation ou de détention, d'être informé, d'avoir un avocat, d'être jugé dans un délai raisonnable, etc.;

— protection contre traitements ou peines cruels et inusités;
— non-incrimination;
— droit à un interprète.

Ces droits, dans l'ensemble, paraissent correspondre aux droits reconnus par la Déclaration de 1960 et par la Charte québécoise. Une comparaison minutieuse s'imposait, toutefois.

e) droits à l'égalité (art. 15)

Aucune discrimination n'est permise, notamment en ce qui a trait à:

— la race;
— l'origine nationale ou ethnique;
— la couleur;
— la religion;
— le sexe;
— l'âge;
— les déficiences mentales ou physiques.

La Déclaration de 1960 parlait de race, origine nationale, couleur, religion ou sexe. La Charte québécoise parle de race, couleur, sexe, orientation sexuelle, état civil, religion, convictions politiques, langue, origine ethnique ou nationale, condition sociale et de handicap. La présence du mot «notamment» indique que la liste des causes de discrimination n'est exhaustive.

f) droits linguistiques

— le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada et du Nouveau-Brunswick, avec ce qui en découle au niveau de l'usage des deux langues, dans les débats et travaux législatifs, des versions officielles des lois, des tribunaux et des communications avec le gouvernement. (La situation, au Québec et au Manitoba, est régie par une loi autre que la nouvelle Charte).

Ces droits linguistiques reproduisent grosso modo, des droits déjà reconnus par la Loi fédérale sur les langues officielles.

— les droits à l'instruction, dans la langue de la minorité, définis à l'art. 23, ont

Suite à la page 18



LES COQS D'OR DE LA PUBLICITÉ FRANÇAISE

1 9 8 2

Une première canadienne dans le monde de la publicité aura lieu le vendredi 7 mai 1982 au pavillon de la France dans le site exotique de Terre des Hommes: le 23^e gala de la publicité française sera télédiffusé en direct par le réseau français de Radio-Canada à partir de 20 heures. Cette soirée consacrant les meilleures créations publicitaires québécoises, débutera néanmoins à 18 heures et comprendra des numéros de variétés auxquels participeront nombre d'artistes et de célébrités du Québec.

Un souper dansant clôturera cet événement majeur.

Prix du billet: \$100. par personne.

En direct à partir de 20 heures,
à la télévision de Radio-Canada.

Réservez dès maintenant en communiquant avec le
Publicité-Club de Montréal au (514) 875-2565.

Saint-Pierre et Miquelon / Le retour à la mer

suite de la première page

Courtois, directeur de ce même organisme.

La société Interpêche qui exploite les trois bâtiments en question, immatriculés à Saint-Pierre, nourrit un projet de construction de sept autres navires-usines (filetage), qui créeraient «tant d'emplois» qu'il faudrait avoir recours à des marins venus de l'extérieur pour compléter les équipages. Mais, bien sûr, pour que ce projet soit viable, il faut que la France obtienne un partage acceptable des zones économiques autour de l'archipel et des quotas de pêche bien supérieurs à ce qu'ils sont actuellement. La «métropole» a donc adopté une attitude très ferme dans les négociations qu'elle mène avec le Canada.

Cependant, à Saint-Pierre, certains, pour la plupart des commerçants, estiment que l'archipel pourrait retrouver la prospérité avec la modification de son statut. Département depuis 1976, département si l'on considère la structure politique, Saint-Pierre et Miquelon a cependant conservé des statuts fiscaux, douaniers et sociaux propres à un territoire d'outre-mer. (D'ailleurs, commente M. Courtois, si l'archipel était demeuré territoire, il

aurait sans doute existé moins de tension avec le Canada qui l'aurait perçu davantage comme une sorte d'anachronisme que comme une antenne de la Communauté économique européenne.

Mais pour en revenir aux solutions de rechange, aux remèdes ayant la vigueur de l'huile de foie de morue, M. Courtois évoque la possibilité de transformer Saint-Pierre et Miquelon en zone franche. Compte tenu de la superficie, ce n'est pas le seul port qu'il faudrait dans cette hypothèse convertir (on imagine mal 20 cargos mouillant au quai du commerce), mais bien l'archipel tout entier. Cette décision impliquerait la suppression des impôts et des droits de douane. Bien sûr ce statut de «transitaire» apporterait des revenus à l'archipel mais l'assistance de la métropole pour le maintien des services passerait de 80 à 100%. Il faudrait également endiguer la croissance de la fonction publique et réduire ce secteur de 55 à 15% de la population active... Cette perspective n'est pas sans susciter quelques réactions.

Pour la CEE, Saint-Pierre et Miquelon est un «territoire associé», c'est-à-dire que pour que les biens transitant par Saint-Pierre entre l'Amérique et l'Europe (ou vice versa), soient exemptés de droits de douane, il faut qu'ils répondent

à certaines normes. Pour qu'un produit alimentaire soit libre de taxe douanière, il faut qu'il soit «originaire de Saint-Pierre et Miquelon». Par exemple, avec du maïs, on pourrait fabriquer de l'huile ou des tourteaux mais il faudrait alors que le maïs ait été récolté dans l'archipel (où le climat, lui, est aussi favorable qu'à la canne à sucre), pour que le produit transformé soit considéré comme saint-pierrais», explique M. Courtois. Un produit alimentaire à la nationalité du sol ou celle de celui qui l'a pêché, précise-t-il. La morue pêchée par un navire canadien ne peut entrer dans la CEE sans acquiescer des droits de douane alors que le même poisson pris par un bateau allemand et transformé à Saint-Pierre pénétrera sans obstacle sur le marché européen. Pour ce qui est d'un produit industriel, il faut que 50% de sa valeur ait été ajoutée à Saint-Pierre et Miquelon pour que l'on considère qu'il en est originaire.

Dans ces conditions, pour que Saint-Pierre et Miquelon puisse jouer le rôle d'un «trait d'union» entre les marchés américains et européens (300 millions d'habitants chacun), le groupe de commerçants saint-pierrais réclame des dérogations à ces règlements de la Communauté économique européenne.

Le gouvernement français est «pour le

moment» réticent à ouvrir des négociations avec ses partenaires de la CEE, craignant d'avoir à céder plus qu'il ne souhaite, en retour de quelques dérogations au profit d'une «douzaine de cailoux peuplés d'un peu plus de 5,000 habitants». Il a donc choisi d'attendre... attendre d'avoir un plus grand nombre de modifications à réclamer et, dans l'attente, il renvoie les Saint-Pierrais à la mer.

Si les négociations avec le Canada sur la répartition des zones économiques restent dans l'impasse, il soutiendra économiquement l'archipel jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée, a-t-il assuré.

De leur côté, les élus, le député-maire et président du Conseil général (assemblée départementale), Albert Pen et le sénateur Marc Plantegenest qui lui fait écho, sont favorables à l'orientation maritime préchée par le gouvernement central mais ils demandent, eux aussi, un statut particulier pour Saint-Pierre et Miquelon. Le Conseil général gère le département sur le plan financier et ses membres craignent qu'ils n'aient tout à coup à administrer une faillite. Aussi, sans rien perdre de leur autonomie actuelle souhaitent-ils, indique-t-on de bonne source que cette éventuelle responsabilité soit partagée avec le préfet

(représentant direct du gouvernement central). Les élus incitent donc le gouvernement français à croiser avec vigueur l'hameçon avec celui du Canada. Mais en attendant des jours meilleurs, comment va vivre Saint-Pierre et Miquelon? Le chômage qui touche 200 personnes (10% de la population active environ), en hiver et 80 en été, atteindra 150 individus durant la période estivale dans quatre ans, estime le directeur de la Chambre de commerce de Saint-Pierre. C'est pourquoi, à son sens, il conviendrait de trouver un moyen même artificiel de relancer l'économie des îles et de créer 150 emplois. Mais, dans cette communauté particulière, les solutions fabriquées de toutes pièces ne font pas l'unanimité.

Cinquante ans après les années folles de la prohibition, l'économie de l'archipel a encore «la gueule de bois». Les entrepôts de mauvais béton qui abritaient les réserves d'alcool témoignent encore de cette époque bénie où les cargos transbordent leur chargement, tous feux éteints, sur les bateaux de Lucky Luciano à la limite des eaux américaines. Henri Morazé, l'un des commerçants locaux amassa dans ce trafic une telle fortune qu'il décora sa maison (aujourd'hui place du général De Gaulle), comme un château, faisant encadrer ses fenêtres de co-

lonnes en trompe-l'oeil et mouler ses initiales dans les linteaux. Le chapeau d'Al Capone, offert à M. Eugène Nargeot, le grand-père maternel du consul du Canada à Saint-Pierre, M. Jean Pierre Andrieux est jalousement conservé mais, pour les habitants de l'archipel, cette décennie d'opulence (1922-1932), évoque également des lendemains qui déchantent.

On comprend dès lors que les îliens ne soient guère tentés de se spécialiser dans la fabrication de bas nylon, de briquets, de pingouins mécaniques ou de tout autre article.

El pourtant, rappelle M. Courtois, si la France obtient, avec l'appui de la Cour de La Haye, une zone de 200 milles autour des côtes de l'archipel, cela ne sera pas suffisant pour alimenter les chalutiers saint-pierrais: il faudra dans ce cas envisager que la France ait à retourner solliciter, auprès d'un Canada, débouté par le tribunal international, des quotas de poissons supplémentaires.

Les Saint-Pierrais savent, avec la visite du premier ministre Mauroy (peut-être à leurs yeux la plus importante après celle du général De Gaulle en juillet 1967), qu'ils n'ont pas sombré dans l'oubli. Ils souhaitent clairement maintenant ne pas être noyés par un flot de bonnes paroles.

FIN

tel que l'on tricote contre nous, les dangers contre notre avenir national, ne peuvent que s'accroître.»

◆ Triste

Toronto, n'a pas eu le temps de revenir de sa surprise que la Reine avait déjà disparu.

C'est au cocktail que Sa Majesté a enfin réussi à dégeler quelque peu le gratin de la presse canadienne et étrangère. Il était temps.

La souveraine a ainsi conversé de la pluie et du beau temps et suggéré que les meilleurs endroits pour prendre des vacances étaient l'Écosse ou «chez soi». Tant pis pour les Pierre Trudeau, Joe Clark et Ed Broadbent qui s'entendent à se retirer en Jamaïque, Hawaï ou Floride.

La reine a eu le temps de passer un bref commentaire — un hochement de tête et une légère moue — sur le portrait que le peintre Jean-Paul Lemieux fit d'elle et du prince Philip. En passant, elle a révélé que son fils, le prince Andrew a dû ressortir ses vêtements d'hiver de la garde-robe à cause d'un voyage imprévu aux Îles Falkland.

Bref, la reine s'est montrée tout à fait «roture» avec les journalistes, soulignant ainsi, mieux que les galas de la CBC et les diners d'État en jaquette et décorations, la solennité de l'événement qu'elle vient présider.

On se demande si Michael Kirby, le sous-secrétaire du cabinet qui circulait avec aisance hier dans les salons du gouverneur général, n'a pas lui-même imaginé que cela prendrait une reine pour faire prendre conscience au peuple que cette constitution a tout de même un visage.

Et un visage autrement souriant que sur les timbres postes et les billets de banque.

◆ Ryan

daïres des raisons invoquées pour ne pas participer aux cérémonies de proclamation. Si jamais des députés prenaient la liberté de s'écarter de cette ligne de conduite, le chef du Parti reconnaît que le caucus sera alors confronté à une crise majeure.

Pourquoi les députés de l'opposition officielle du Québec sont-ils les seuls, de toutes les provinces, à participer aux cérémonies d'Ottawa? En refusant de commenter cette procédure exceptionnelle, M. Ryan a suggéré aux journalistes de poser la question à M. Trudeau.

Mais s'il a décidé de ne pas se rendre à Ottawa, le chef du PLQ n'a pas davantage l'intention de participer à la manifestation du Parti québécois à organisée pour samedi au parc Jeanne-Mance, et cela notamment parce que le Parti québécois «voudra profiter» de ces événements pour dénigrer le Canada et promouvoir l'option souverainiste. Parce que, alléguait encore M. Ryan, le gouvernement Lévesque a «très mal défendu» les droits et intérêts du Québec dans le dossier constitutionnel et il a la responsabilité d'avoir laissé tomber «avec une impardonnable légèreté» le droit de veto, parce que c'est sous le régime Lévesque que le Québec a connu les plus graves reculs de toute son histoire au plan constitutionnel.

Après avoir prédit que le gouvernement Lévesque sera sévèrement jugé par les Québécois pour sa responsabilité dans

Ottawa dépense beaucoup plus au Québec qu'il ne retire d'argent de la province

par Norman Delisle

QUÉBEC (PC) — Ottawa dépense beaucoup plus au Québec qu'il ne retire d'argent de cette province, selon un document du gouvernement québécois.

En 1980, le gouvernement fédéral a dépensé au Québec \$14,9 milliards mais n'y a récolté en recettes et impôts que \$10,5 milliards, révèle les Comptes économiques du Québec.

Ces comptes viennent d'être publiés par le Bureau de la statistique du Québec et analysés, année par année, toutes les données de 1961 à 1980.

C'est un déficit de \$4,4 milliards qu'Ottawa a donc connu dans ses opérations au Québec pour la seule année 1980, selon ce document du gouvernement du Québec.

Les comptes signalent qu'entre 1961 et 1973, le gouvernement fédéral dépensait

moins au Québec qu'il ne retirait d'argent.

Mais en 1974, la situation a été subitement inversée: Ottawa a connu un déficit de \$439 millions cette année-là dans ses opérations au Québec.

Ce déficit s'est accru les années suivantes: il est passé de presque \$2 milliards en 1975 à \$4,4 milliards en 1980, dernière année pour laquelle les chiffres sont disponibles.

Les chiffres du Bureau de la statistique établissent à \$10,5 milliards les revenus d'Ottawa au Québec.

Ces revenus proviennent de l'impôt des personnes (\$4,9 milliards), de celui des organismes publics et des compagnies (\$1,5 milliard), des taxes indirectes (\$3 milliards), des revenus de placements (\$855 millions) et de l'impôt des non-résidents (\$242 millions).

l'échec des pourparlers constitutionnels, M. Ryan a insisté à nouveau sur la justification du PLQ de ne pas cautionner l'entente ou de s'associer aux cérémonies de proclamation, rappelant à ce propos que n'importe quel parti provincial digne de sa vocation doit servir en premier les intérêts du Québec.

L'absence du gouvernement Lévesque aux célébrations d'Ottawa, a dit encore M. Ryan, sera celle du peuple du Québec et aucune présence individuelle de député ou de citoyen agissant sous leur seule responsabilité personnelle ne saurait y suppléer.

Enfin, le chef du PLQ a résumé en trois points les aspects de l'entente constitutionnelle de novembre dernier qui, à son avis, sont inacceptables au Québec:

■ au plan politique, aucun changement constitutionnel majeur affectant l'équilibre des pouvoirs entre les provinces et le Parlement fédéral n'était survenu au Canada depuis 1867 sans l'accord explicite du Québec. Or, l'entente de novembre dernier contredit cette règle non écrite qui avait longtemps été reconnue comme un élément essentiel de la dualité canadienne;

■ dans certaines de ses dispositions, la Charte des droits limite ou diminue les pouvoirs législatifs de l'Assemblée nationale du Québec. Or, l'Assemblée nationale n'a jamais consenti à cette diminution. Elle a même affirmé en octobre dernier son opposition quasi unanime à tout semblable développement;

■ l'entente de novembre dernier consacre la formule d'amendement constitutionnel qui représente pour le Québec un net recul par rapport aux formules mises de l'avant antérieurement. Or, sous la formule mise de l'avant jusqu'en novembre dernier par le gouvernement fédéral, le Québec aurait joui à perpétuité d'un droit de veto sur tout amendement constitutionnel, donc sur tout changement pouvant affecter non seulement le Québec mais l'ensemble du pays. Avec la formule issue de l'entente de novembre dernier, le Québec se retrouve avec un droit de retrait chétif et maigrement protégé, qui est nettement indigne de son rôle de partenaire majeur dans la fédération canadienne.

◆ Reine

l'omètres.

Après une réception avec les représentants des médias, la souveraine a dîné en privé avec sa suite et celle du gouverneur général. Aujourd'hui elle visitera l'église anglicane St. Bartholomew à Ottawa, elle assistera à un concert gala au Centre national des Arts et à un dîner en l'honneur de jeunes «chefs de file» canadiens.

Le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, a été l'un des rares hommes politiques présents à commenter l'événement. Interrogé sur le désaccord du Québec quant au rattachement de la constitution et au texte constitutionnel lui-même, il a déclaré que ce désaccord ne portait que sur trois points et qu'il «était mieux que ce que nous avions jamais espéré». Il a affirmé qu'il n'avait pas travaillé pour l'honneur, en pilotant pendant trois ans le dossier constitutionnel mais parce que «c'était une tâche extraordinaire à accomplir».

La reine ne ramène pas avec elle le parchemin original de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le rapatriement aura lieu au moment où elle le «proclamera», au cours d'une cérémonie officielle, demain. La nouvelle constitution entrera en vigueur la même journée. La proclamation est un texte «une longueur d'environ deux pages de format légal à double interligne», ont indiqué hier des fonctionnaires, dont la teneur est gardée secrète. Elle sera lue par la sous-secrétaire d'État du Canada, Mme Huguette Labelle.

Le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, M. Jacques-Yvan Morin, se trouvera aujourd'hui à Hull, sur la rive québécoise de l'Outaouais, et devrait y donner une conférence de presse à l'intention des représentants des médias étrangers surtout.

On se refusait, hier à Ottawa, à donner quelque indication quant à la possibilité d'une réplique fédérale au discours télédiffusé du premier ministre du Québec, au réseau TVA, trois heures après l'arrivée de la reine. Le gouvernement canadien a toutefois demandé et obtenu du temps d'antenne, au cas où M. Trudeau déciderait de répondre aux accusations de M. Lévesque.

◆ Flotte

quatorze chasseurs-bombardiers Skyhawks, six avions de lutte anti-sous-marine Tracker et quatre hélicoptères Sea King, également de lutte anti-sous-marine.

La flotte argentine, ont précisé des porte-parole de la marine, n'a pas l'intention de pénétrer à l'intérieur de la zone de 200 milles (370 km) autour des îles Malouines décrite zone de guerre par la Grande-Bretagne, et évitera toute provocation. Elle n'entrera en action que si des navires de guerre britanniques pénètrent dans cette zone, ce qui serait considérée comme un acte d'agression par Buenos Aires.

D'autre part, selon des informations dignes de foi, les bouées munies de sonars installées en haute mer par l'Argentine auraient repéré la présence de sous-marins de «diverses nationalités» autour des îles Malouines et Georgie du Sud. Le commandant du théâtre d'opération, le vice-amiral Juan Jose Lombardo, aurait demandé l'intensification des contrôles pour confirmer pleinement ces informations.

Selon des informations venues de Londres, quatre à six sous-marins britanniques, dont deux à propulsion nucléaire, se trouvent dans la région. Au début du conflit, la présence de deux sous-marins «non occidentaux» avait également été annoncée. Un porte-parole de la marine avait alors indiqué qu'il était courant de repérer des sous-marins soviétiques dans l'Atlantique-Sud.

Sur les îles Malouines elles-mêmes, se trouverait actuellement l'équivalent de deux brigades d'infanterie, soit environ 10,000 hommes, ce qui, selon les experts, rend totalement impossible un débarquement britannique.

Un pont aérien de Hercules C-130 et de Fokkers 28, pratiquement ininterrompu, continue d'apporter sur les îles nourriture, munitions et armement. De l'artillerie et des engins blindés se trouvent également en grande quantité sur les Malouines, selon certaines informations, de même que des appareils de combat Mirage III et Dagger (version israélienne du Mirage).

En revanche, le blocus annoncé par les Britanniques et apparemment fondé sur la présence de sous-marins, bien qu'il ne soit pas visible, n'a pas été violé par des unités de guerre argentine. Seules deux petites vedettes de patrouille de la préfecture navale (police maritime) ont ralenti mercredi les îles depuis le continent.

La flotte de mer argentine n'avait pas quitté son port d'attache depuis son retour après l'opération de débarquement sur les îles Malouines il y a deux semaines, a-t-on appris de source informée. Mercredi, le commandant en chef de la marine, l'amiral Jorge Anaya, était venu saluer la flotte à Puerto Belgrano.

L'Argentine a reçu le soutien d'un autre allié de taille: la Chine. Insistant jusqu'alors sur les nécessités d'un règlement pacifique sans émettre d'opinion, le *Quotidien du Peuple* affirme que «les sentiments nationaux du peuple argentin en faveur de la lutte pour sa souveraineté et sa préservation sont compréhensibles». Il rappelle que la Chine s'est toujours opposée au colonialisme et à l'hégémonie mais souligne toutefois qu'elle «espère sincèrement» que les deux pays «rechercheront une solution pacifique et raisonnable».

Enfin le Venezuela, comme la majorité des pays sud-américains, a réaffirmé son soutien à Buenos Aires. De son côté le président argentin, M. Leopoldo Galtieri a accusé les pays de la CEE de faire preuve d'«hypocrisie» en se rangeant aux

côtés de la Grande-Bretagne. Mercredi la CEE avait décidé un boycott d'un mois des produits argentins.

En Grande-Bretagne, la guerre des nerfs anglo-argentine a connu hier une nouvelle escalade, estime-t-on à Londres.

En attendant les résultats de la nouvelle mission Haig à Buenos Aires, la presse britannique parle de «deuxième armada» après la réquisition, la veille, d'un porte-conteneurs destiné à servir de porte-avions, et le réarmement d'un navire d'assaut, l'Intrepid, dont la vente à l'Argentine était envisagée avant la crise.

Les journaux font largement état de la multiplication des exercices de combat à bord des quelque 40 navires de la flotte d'intervention — simulations d'attaques jour et nuit en plusieurs vagues par mer et air, manoeuvres de coordination entre les différents unités, réunions d'état-major sur le navire-amiral, les porte-avions Invincible.

Le premier ministre, Mme Margaret Thatcher, a remis à aujourd'hui son départ pour le week-end, prévu hier soir, à sa résidence officielle de campagne des Chequers. Aucune raison officielle n'a été donnée à ce changement de programme qui pourrait souffrir d'autres altérations selon l'évolution de la crise des Malouines.

On estime de source proche du gouvernement que les informations faisant état de mouvements de la flotte argentine seraient à l'origine de la décision du premier ministre.

Mme Thatcher s'était rendue dans la matinée au ministère de la Défense, pour s'informer de la progression de la flotte britannique et de la position des navires argentins.

Quant à la mission Haig, rien n'est encore prévu pour qu'elle se poursuive à Londres après Buenos Aires, mais le secrétaire d'État américain «sera très bienvenu» s'il veut revenir dans la capitale britannique, a déclaré le Foreign Office.

La Grande-Bretagne a déjà pris connaissance des «nouvelles idées» de M.

prochaines années compte tenu de la diminution des paiements de transfert et de l'abolition de la subvention liée au pétrole, a commenté M. Jean-Yves Duthel, un adjoint du ministre Landry.

Il a expliqué lors du référendum de mai 1980, le Parti québécois ne niait pas qu'Ottawa versait plus au Québec qu'il n'en retirait. «Mais c'est tellement mal investi que c'est souvent inefficace», a-t-il dit.

A Ottawa, il était impossible jeudi d'obtenir une réaction préliminaire à la suite de la publication des Comptes économiques.

Il était notamment impossible de joindre le ministre d'État responsable du Québec M. Serge Joyal, qui était retenu hors du Canada, selon un porte-parole de son bureau.

Haig, précise-t-on au Foreign Office. On indique qu'il s'agit essentiellement de propositions pour une période transitoire qui succéderait à un éventuel retrait argentin et précéderait une négociation sur l'avenir à long terme des Malouines.

Le président Ronald Reagan a reçu hier soir un appel téléphonique du président argentin, le général Leopoldo Galtieri, à qui il a réaffirmé son «attachement complet à une résolution pacifique du différend» entre Buenos Aires et Londres.

Le chef de la Maison-Blanche a «également demandé aux deux parties de faire preuve de souplesse et de réserve dans les jours qui viennent», car, a-t-il dit, un conflit entre deux alliés des États-Unis serait une tragédie et ne laisserait derrière lui qu'un héritage d'amertume.

Le président Reagan, dont c'était le deuxième entretien téléphonique avec le général Galtieri depuis le début de la crise, a également rappelé à son interlocuteur que le secrétaire d'État Alexander Haig était en route pour Buenos Aires afin de tenter de trouver une solution.

Le général Galtieri, indique un communiqué de la Maison-Blanche, a pour sa part réaffirmé «son désir personnel» de voir la crise résolue de manière pacifique.

Le rôle de médiateur joué par les États-Unis dans le conflit des îles Malouines a commencé hier à constituer un handicap pour le gouvernement du président Ronald Reagan.

Deux des quotidiens américains les plus influents, le *New York Times* et le *Christian Science Monitor*, ont publié des éditoriaux soulignant que le secrétaire d'État Alexander Haig avait des choses plus sérieuses à faire que de s'épuiser entre Londres et Buenos Aires pour tenter de trouver une solution à ce conflit.

La crise des Malouines est par ailleurs devenue une nouvelle occasion d'illustrer le manque de maîtrise du président Reagan dans le maniement des affaires internationales, surtout dès que l'Union soviétique est en cause.

L'ABC de la charte

Suite de la page 17

été l'objet de nombreuses études auxquelles il suffit, en l'espèce, de référer.

g) les droits et libertés, ancestraux, issus de traités ou autres, des peuples autochtones du Canada (art. 25)

Ces droits seront précisés lors de la conférence constitutionnelle qui doit nécessairement être convoquée d'ici un an pour étudier les revendications des peuples autochtones.

Par ailleurs, de nombreux droits reconnus dans la Déclaration de 1960 et dans la Charte québécoise, ne sont pas reconnus expressément dans la nouvelle Charte. Il s'agit, dans le cas de la Déclaration de 1960, du droit à la jouissance de ses biens (enjoyment of property) et de la protection contre l'exil arbitraire, et, dans le cas de la Charte québécoise, du droit à l'intégrité physique, du droit au secours, du droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation, du droit au respect de sa vie privée, du droit à la jouissance paisible et à la libre disposition de ses biens, de l'inviolabilité de la demeure, du respect de la propriété privée, du droit au respect du secret professionnel, du droit d'une personne atteinte de prévenir ses proches, du droit d'un enfant à la protection, à la sécurité et à l'attention ainsi qu'à l'instruction publique gratuite, du droit à un enseignement religieux ou moral, du droit à l'enseignement privé, du droit des minorités au maintien de leur vie culturelle, du droit à l'information, du droit d'une personne dans le besoin à l'assistance financière, du droit à

des conditions de travail justes et raisonnables, du droit des personnes âgées ou malades d'être protégées contre toute forme d'exploitation, sans oublier l'interdiction de discriminer pour des motifs d'orientation sexuelle, d'état civil, de convictions politiques, de langue ou de condition sociale.

Conclusion

Monsieur, madame et mademoiselle tout-le-monde devront donc mettre de côté beaucoup de leurs rêves et illusions. La nouvelle Charte, de par son champ d'application, de par les exceptions qu'elle contient ou qu'elle autorise, de par la liste des droits et libertés qu'elle énumère, de par l'imprécision de certaines de ses dispositions, de par certains délais qui s'écouleront avant l'entrée en vigueur de certaines dispositions, n'est pas le remède promis à tous les maux. Il eût été beaucoup plus simple, beaucoup moins coûteux et beaucoup moins nuisible à la santé actuelle et future du fédéralisme canadien, d'enchaîner — s'il fallait absolument enchaîner, ce qui n'est pas plus évident aujourd'hui qu'hier — dans la Constitution la Loi fédérale sur les langues officielles et la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Quand on compare, en effet, ce qu'apportent ces deux lois et ce qu'apporte en plus et en moins la nouvelle Charte, on constate rapidement qu'à toutes fins utiles, les citoyens étaient fort bien protégés avant l'adoption de la nouvelle Charte et on se surprend à soupçonner que le gouvernement fédéral avait peut-être d'autre priorité en tête que le bien-être des citoyens en imposant «sa» charte.

AUJOURD'HUI

M. Placide Gaboury, écrivain, auteur du livre *Le Voyage intérieur* donnera une conférence intitulée: «La spiritualité au-delà des religions», à 20 h, au 3818, rue Saint-Laurent. Entrée: \$5. Réservations: 849-8749.

Le Cercle de psychologie analytique de Montréal vous invite à une conférence intitulée «Narcisse au cinéma». M. Guy Corneau, analyste diplômé de l'Institut C.G. Jung de Zurich, réfléchira sur la nature du plaisir que nous éprouvons devant l'image cinématographique. Rendez-vous à 20 h, salle A-2860 du pavillon Hubert-Aquin à l'UQAM. Entrée: \$3,50. Pour info: 873-4546.

Mme Luce Irigaray, écrivain et psychanalyste, donne, dans le cadre du Colloque «L'émergence d'une culture au féminin», une conférence intitulée «Femmes comme futures?» à 20 h au Pavillon Lionel-Groulx, 3200 rue Jean-Brillant, salle A-2285. Entrée: \$5. Pour info: 343-6966.

Le centre de recherche sur les transports de l'UdeM et le département de Médecine sociale et préventive de l'UdeM de même que l'Association québécoise du transport et des routes préparent conjointement un colloque intitulé «La sécurité routière et les interventions» qui aura lieu à l'Hôtel Holiday Inn, place Dupuis. Pour info: 876-1711.

Le Centre interculturel Monchán, 4917, rue St-Urbain, reçoit à 20 h, M. Jean Décaray, qui parlera du point de vue du gouvernement québécois quant au Projet Archipel. Pour info: 288-7229.

Le Collège Marie-Victorin, offre, en

collaboration avec la Corporation professionnelle des physiothérapeutes et son groupe Sport-Physio, un cours sur les techniques médicales d'urgence et le sport. Ces cours ont lieu cette fin de semaine et celle du 30 avril. Pour info: 325-0150, poste 233.

L'École Rudolf Steiner de Montréal organise des conférences et ateliers pédagogiques ce vendredi et ce samedi avec M. Frédéric Francoze de France. Pour info: 387-6725.

Le Marché des Arts de la Montérégie est un événement culturel annuel destiné à promouvoir la diffusion des arts sur la Rive Sud de Montréal. Une cinquantaine de créateurs en arts visuels et une trentaine de créateurs en arts de la scène seront heureux de vous recevoir à 20 h à la Polyvalente de Montargis, 955, boul. de Montargis à Boucherville. Pour info: 679-9869.

Le Salon de la Femme 1982 a lieu au Stade olympique jusqu'au 25 avril.

Les parents d'enfants atteints d'épilepsie sont cordialement invités à participer à un exposé-échange avec le docteur Michel Vanasse, neurologue à l'Hôpital Sainte-Justine, organisé par le Comité de Parents d'Epilepsie Montréal, à 20 h, au Centre de Réadaptation Lucie-Bruneau, 2275 est, rue Laurier. Pour info: 527-4128.

Collectes de sang de la Croix-Rouge, à St-Hubert, au Centre social de la Base des Forces armées, de 10 h à 15 h 30; à Outremont, au Centre récréatif d'Outremont, 215, avenue de l'Épée, de 14 h 30 à 20 h 30.